

**CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
SEANCE DU 24 JANVIER 2024**

Le mercredi 24 janvier 2024, à 18h00, les membres du Conseil du 20^e arrondissement de Paris se sont réunis dans la Salle du Conseil de la Mairie, sur convocation adressée individuellement à chaque Conseiller par Monsieur le Maire, le jeudi 18 janvier 2024, conformément aux articles L.2121-9, L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales. L'ordre du jour complémentaire a été adressé le lundi 22 janvier 2024.

La convocation a été affichée réglementairement à la porte de la Mairie, le jour même.

La majorité des 42 membres du Conseil d'arrondissement était présente, à savoir par ordre alphabétique :

ETAIENT PRESENTS

M. ALIBERT
M. BOUHDIDA
Mme DASPET
Mme DUCHAUCHOI
M. GLEIZES
Mme HERRERO
Mme JARDIN
M. PLIEZ
M. ROGER
M. SAUVAGE

Mme BAUDONNE
M. BUSSY
M. DIDIER
M. EPARA EPARA
Mme GOFFAUX-ESPEJO
M. HOCQUARD
Mme JASSIN
Mme PRIMET
M. SALACHAS
M. SOREL

M. BAUDRIER
M. CHEVANDIER
Mme DJELLALI
Mme GAFORELLI
M. GOULIN
M. JALLAMION
Mme NAGELS
Mme RIVIER
M. SAMAKE
Mme TRACHEZ

S'ETAIENT EXCUSES

M. BOYAJEAN
M. JOSEPH

Mme De MASSOL
M. SAKHO

Mme HALIL BELLAH
Mme ZIANE

POUVOIRS

Mme EKON a donné pouvoir à M. BUSSY
Mme EL AARAJE a donné pouvoir à M. SAMAKE
Mme GARRIGOS a donné pouvoir à M. SAUVAGE
Mme GUHL a donné pouvoir à M. GOULIN
M. INDJIC a donné pouvoir à Mme DJELLALI
Mme JARDIN a donné pouvoir à M. BOUHDIDA-LASSERRE pour le début de séance
Mme MAQUOI a donné pouvoir à Mme GOFFAUX-ESPEJO
Mme RIVIER a donné pouvoir à Mme HERRERO pour la fin de séance

SECRETAIRE AUXILIAIRE

Mme ARMAND

Ordre du jour

1. Délibérations.....	6
MA20.2024.002 : Désignation d'un secrétaire de séance.....	6
MA20.2024.003 : Approbation du procès-verbal de la séance du 29 novembre 2023.....	6
MA20.2024.004 : Révision de la Charte des Conseils de quartier du 20 ^{ème} arrondissement. Mme Annie GAFFORELLI rapporteure	6
2024 DSOL 02 : Aide alimentaire - 21 subventions de fonctionnement pour le CASVP et 15 associations (1.247.792 euros) pour des actions d'aide alimentaire auprès de personnes et de familles démunies. M. Antoine ALIBERT rapporteur.....	9
2024 DASCO 11 : Révision de la sectorisation des écoles publiques de Paris pour l'année scolaire 2024-2025. Mme Anne BAUDONNE rapporteure.....	11
2024 DASCO 13 : Dénomination de l'école Cécile Rol-Tanguy. Mme Anne BAUDONNE rapporteure.....	14
2024 DPE 03 : Subventions (46.000 euros) et conventions avec trois structures œuvrant pour la prévention des déchets et la sensibilisation des Parisiennes et Parisiens. M. Martin BUSSY rapporteur.....	15
2024 DAE 10 : Budget Participatif – Conventions, subventions de fonctionnement et d'investissement (257.000 euros) en faveur de l'économie circulaire. Mme Lila DJELLALI rapporteure.....	16
2024 DAE 04 : Budget participatif parisien : subventions (535.000 euros) et conventions avec deux entreprises à but d'emploi (18 ^e et 20 ^e). Mme Carine EKON rapporteure.	17
2024 DEVE 15 : Dénomination Jardin Mélinée Manouchian attribuée au jardin situé 124 rue de Lagny dans le 20 ^e arrondissement de Paris. M. Hamidou SAMAKE rapporteur	19
2024 DDCT 12 : Subventions de fonctionnement (44.000 euros) à 16 associations pour le financement de 18 projets dans les quartiers populaires du 20 ^e arrondissement (1 ^{ère} enveloppe). M. Maxime SAUVAGE rapporteur.....	20
2024 DDCT 13 : Soutenir la rénovation des locaux des associations des quartiers populaires et améliorer l'accueil des publics (subventions d'investissement de 315.388 euros pour 18 projets). M. Maxime SAUVAGE rapporteur.....	23
2024 DDCT 16 : Subventions (37.000 euros) à 1 association pour le financement de cinq actions au titre de l'intégration. M. Maxime SAUVAGE rapporteur	24
2024 DAJ 03 : Subvention (296.750 euros) et avenant n° 1 à la convention pluriannuelle pour l'organisation de consultations gratuites d'avocats en mairies d'arrondissement avec l'Ordre des Avocats au Barreau de Paris. Mme Héléne TRACHEZ rapporteure	24
2024 DU 21 : Opération Porte de Montreuil (20 ^e) - Avenant au traité de concession conclu avec la SEMAPA - Rétrocession du volume E3. Mme Virginie DASPET rapporteure.....	25
2024 DAE 32 : Marché aux puces de la porte de Montreuil (20 ^e) - principe de renouvellement de la délégation de service public. Mme Carine EKON rapporteure	27
2024 DSOL 11 : Subventions (122.000 euros) et conventions pluriannuelles d'objectifs avec sept associations pour leurs actions d'accès aux droits et d'insertion sociale. M. Antoine ALIBERT rapporteur.....	30
2024 DASCO 01 : Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (118.209 euros), subventions d'équipement (2.772.875 euros) et subventions pour travaux (223.900 euros). Mme Anne BAUDONNE rapporteure	30

2024 DASCO 03 : Avenant à la convention signée avec l'association Globe Painter pour la réalisation d'une œuvre peinte sur le mur de l'école élémentaire 236 rue de Belleville Paris 20 ^e . Mme Anne BAUDONNE rapporteure	30
2024 DASCO 05 : Convention de répartition des charges d'entretien d'un mur mitoyen avec le syndicat des copropriétaires du 48 rue de la Réunion (20 ^e) représenté par son syndic, le Cabinet DM GESTION. Mme Anne BAUDONNE rapporteure.....	30
2024 DASCO 12 : Révision de la sectorisation des collèges publics de Paris pour l'année scolaire 2024-2025. Mme Anne BAUDONNE rapporteure	30
MA20.2024.013 : Choix de la gestion par marché public de l'établissement d'accueil collectif du jeune enfant situé 14-16, rue du Capitaine Marchal à Paris 20 ^{ème} et autorisation au Maire du 20 ^{ème} arrondissement de demander à la Maire de Paris de mettre en œuvre une procédure de marché public, en application de l'article R.2123-1-3 ^o du code de la commande publique, pour la gestion de cet équipement. M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur	30
MA20.2024.014 : Choix de la gestion par marché public de l'établissement d'accueil collectif du jeune enfant situé 20, rue Paul Meurice à Paris 20 ^{ème} et autorisation au Maire du 20 ^{ème} arrondissement de demander à la Maire de Paris de mettre en œuvre une procédure de marché public, en application de l'article R.2123-1-3 ^o du code de la commande publique, pour la gestion de cet équipement. M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur	30
2024 DFPE 02 : Subvention (5.251.300 euros) et avenant n° 4 avec l'association CRESCENDO (11 ^e) pour ses 21 établissements d'accueil de la petite enfance M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur.....	30
2024 DFPE 11 : Subventions (7.635.022 euros) et avenants n° 1, 3 et 4 avec l'association ABC PUÉRICULTURE (16 ^e) pour ses 25 établissements d'accueil de la petite enfance et son Service de garde à domicile. M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur	30
2024 DJS 54 : Renforcement et évolution du dispositif Paris Jeunes Vacances pour l'année 2024. M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur.....	30
2024 DJS 55 : Renforcement et territorialisation du dispositif Quartiers Libres pour l'année 2024. M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur.....	30
2024 DLH 61 : Location de 19 lots de copropriété dépendant de l'immeuble 10 rue de la Bidassoa (20 ^e) - bail emphytéotique. M. Thomas CHEVANDIER rapporteur	30
2024 DAE 13 : Subventions (1.581.000 euros) et conventions avec 18 structures agissant en faveur de l'insertion des publics en grande exclusion. Mme Lila DJELLALI rapporteure	30
2024 DLH 23 : Mise à disposition d'un local 8-10 voie Alphonse Loubat (20 ^{ème}) à la RATP – convention d'occupation temporaire du domaine public. M. Vincent GOULIN rapporteur	30
2024 DEVE 11 : Subventions (410.676 euros) versées à 5 associations pour des projets d'insertion professionnelle par l'entretien de la Petite Ceinture ferroviaire (12 ^e , 13 ^e , 14 ^e , 15 ^e , 16 ^e , 17 ^e , 18 ^e , 19 ^e et 20 ^e) ainsi que d'équipements sportifs dans le 13 ^e . M. Sylvain INDJIC rapporteur	31
2024 DEVE 12 : Subventions (161.000 euros) à quatre associations pour des projets d'insertion professionnelle par l'entretien horticole d'espaces verts dans les 12 ^e , 16 ^e , 18 ^e et 20 ^e arrondissements. M. Sylvain INDJIC rapporteur.....	31
2024 DDCT 17 : Attribution d'une subvention (145.000 euros) à l'association PIMMS de Paris au titre de l'année 2024. M. Michel JALLAMION rapporteur.....	31
2024 DAC 01 : Subventions (328.500 euros), convention et avenants, pour sept structures relevant du secteur des arts de la rue, de l'espace public et du cirque. Mme Marthe NAGELS rapporteure.....	31
2024 DAC 116 : Subventions (31.000 euros) aux associations le M.U.R. (11 ^e), AGETA/Collectif Curry Vavart (18 ^e) et l'Entre Prise (20 ^e). Mme Marthe NAGELS rapporteure.....	31
2024 DAC 191 : Subventions (97.500 euros) à quatre écoles de musique associatives, une convention et deux avenants à conventions. Mme Marthe NAGELS rapporteure	31
2024 DDCT 14 : Subventions (284.483 euros) à 3 associations pour le projet Réseau EIF-FEL 3 au titre de l'intégration. M. Hamidou SAMAKE rapporteur	31

2024 DSOL 04 : Subventions (16.000 euros) à trois associations pour leurs actions facilitant l'accès à l'information et aux droits des seniors parisiens. M. Hamidou SAMAKE rapporteur	31
2024 DDCT 01 : Soutenir et sécuriser les associations des quartiers populaires dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs (750.086 euros pour 64 associations et la réalisation de 122 actions). M. Maxime SAUVAGE rapporteur	31
2024 DSOL 06 : Avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs avec les associations gestionnaires de 30 centres sociaux et socioculturels de Paris et convention annuelle tripartite entre Ville, la Caisse des Allocations Familiales de Paris et la Fédération des Centres Sociaux et Socioculturels de Paris au titre de l'année 2024. M. Maxime SAUVAGE rapporteur	31
Refonte du Plan de propreté du 20 ^e arrondissement. (Communication sans vote)	31
2. Vœux	33
V20-2024-042 : Vœu du Maire relatif à la dénomination du jardin du Pavillon Carré de Baudouin « Jean-Michel Rosenfeld » dans le 20 ^e arrondissement	35
V20-2024-043 : Vœu déposé par le Conseil de Quartier Saint Blaise relatif à la piétonisation partielle de la rue Srebrenica	37
V20-2024-044 : Vœu du groupe Paris en Commun, Socialistes, Écologistes et Républicains relatif à la création d'une nouvelle ligne de bus Traverse dans le 20 ^e arrondissement	39
V20-2024-045 : Vœu de l'Exécutif relatif au soutien à apporter aux centres sociaux	41
V20-2024-046 : Vœu relatif à l'apport des immigré.es et étranger.es aux quartiers de Paris et au 20 ^e arrondissement, déposé par l'ensemble des élu.e-s du groupe Les Écologistes 20 ^e	42
V20-2024-047 : Vœu relatif à la réquisition des logements vides, déposé par les élu.e-s du Groupe communiste et citoyen	45
V20-2024-048 : Vœu relatif aux suppressions de postes enseignants dans les collèges parisiens, déposé par Anne Baudonne et les élu.e-s du Groupe communiste et citoyen	49
V20-2024-049 : Vœu relatif à une réforme du financement des centres de santé non lucratifs pour sauver les centres de santé du 20 ^{ème} , déposé par Karine Duchauchoi et les élu.e-s du groupe Communiste et Citoyen	51
Vœu pour le soutien aux crèches et au centre de santé du Groupe d'Œuvres Sociales de Belleville, sur proposition de Laurent Sorel	52
V20-2024-050 : Vœu pour répondre à la crise du logement et de l'hébergement d'urgence, sur proposition de Laurent Sorel	54
V20-2024-051 : Vœu de l'Exécutif relatif à l'hébergement d'urgence et à la mise à l'abri des personnes sans abri	54

M. PLIEZ

Mesdames et Messieurs, nous allons ouvrir cette séance. Avant de démarrer, je veux remercier l'ensemble des participants, élus, personnes extérieures, d'être avec nous ce soir. Je rappelle la règle ; après quelques agitations dernières, je préfère le dire maintenant : évidemment la participation à cette séance publique implique le respect des débats, et donc le silence des participants extérieurs à la municipalité. En cas de perturbations je serais obligé d'interrompre la séance, ce que je ne souhaite pas, pour la clarté des débats et pour que nous allions au bout de nos délibérations.

Merci à tous et à toutes d'être là. Comme c'est le premier Conseil d'arrondissement de l'année 2024, j'en profite pour vous renouveler mes meilleurs vœux, en tout cas à celles et ceux à qui je n'aurais pas eu la chance de les présenter de vive voix.

La crise sociale continue de frapper un grand nombre d'habitantes et d'habitants de l'arrondissement, avec l'augmentation de 11 % des prix des produits alimentaires en 2023 et l'explosion de 10 % -ou de près de 10 %- des prix de l'énergie, annoncée par le Gouvernement, lequel se désengage progressivement des mécanismes de bouclier tarifaire. Dans ce contexte, la mairie du 20^e, comme la Ville de Paris, garde le cap de la justice sociale et de la transition écologique, avec notamment le gel des tarifs des cantines malgré l'augmentation des coûts des denrées, ou encore la poursuite des petits déjeuners gratuits dans plusieurs écoles de l'arrondissement et évidemment la poursuite de nos programmes, notamment de végétalisation dans l'arrondissement.

Pour aller plus loin dans la lutte contre la précarité alimentaire et soutenir les filières de production et de distribution des produits issus de l'agriculture biologique et de l'alimentation durable, j'ai souhaité vous interroger, habitantes et habitants de l'arrondissement, sur la perspective d'expérimenter une caisse alimentaire solidaire. Celle-ci est inspirée du principe de Sécurité sociale de l'alimentation. C'est la question que nous poserons le 4 février dans le 20^e arrondissement, puisque chaque arrondissement peut choisir de poser une question locale. Une première réunion de lancement d'une campagne d'information s'est tenue lundi soir à La Flèche d'Or, avec un franc succès, et en conséquence nous vous appelons à venir voter nombreuses et nombreux dimanche 4 février pour la poursuite de cette expérimentation.

2024 sera aussi l'année de création d'un territoire d'accès au droit aux portes du 20^e, organisée par l'Espace parisien des solidarités du 20^e, la CAF, les bailleurs sociaux et l'équipe de développement local. Notre objectif est simple : lutter contre le non-recours aux prestations sociales et aux aides au logement, qui touche des milliers de personnes dans nos quartiers populaires. Le 20^e s'est aussi battu (nous en avons parlé à notre dernier Conseil) pour que nos quartiers conservent une politique de la Ville à la hauteur des besoins ; les négociations de cette nouvelle géographie prioritaire étaient longues. Et de fait nos quartiers conserveront l'ensemble de leurs quartiers politiques de la Ville et de l'ensemble des secteurs dans le cadre de cette nouvelle politique. C'est important, notamment à l'heure où certains services sociaux sont touchés, je pense particulièrement aux centres sociaux qui sont très impactés par des baisses de budget. Je vous appelle à être présents -nous y reviendrons dans un vœu tout à l'heure- place de la République le 31 janvier à leurs côtés.

L'hiver, c'est aussi l'augmentation du nombre de personnes à la rue, nous y reviendrons aussi tout à l'heure. Vous savez que nous n'avons pas de ministre du Logement, ce qui est quand même assez surprenant ; cela veut dire sans doute que la priorité du Gouvernement ne se passe pas là. En tout cas, pour nous, les engagements pris en matière d'hébergement, à savoir la création de 10 000 places, dont à minima 5 000 en Île-de-France, doivent être tenus, et je pense qu'il faudra ne pas hésiter à rappeler cette priorité au Gouvernement.

De notre côté, j'ai eu l'occasion de le dire à plusieurs reprises mais je vais le redire, nous œuvrons fortement dans le 20^e : c'est l'ouverture d'un CHU porte de Vincennes, c'est la halte de nuit pour les femmes, ouverte depuis le 21 décembre au pied de la mairie, c'est encore la mobilisation par l'Etat du lycée Charles de Gaulle, que nous avons demandée dès le mois de novembre, et qui a eu lieu fin décembre ; nous porterons avec la Ville de Paris l'ouverture en mars prochain d'un nouveau centre d'hébergement dédié aux jeunes à proximité du Père Lachaise.

Avec toute l'équipe municipale, nous soutenons également les mobilisations des personnes et usagers du GOSB, qui craignent la fermeture d'une crèche et d'un centre de santé. Je dois dire - nous l'avons dit aux parents samedi - que les discussions engagées entre la Ville, la Caisse d'allocations familiales et l'ARS me semblent plutôt bien engagées. En tout cas nous cherchons ensemble à trouver des solutions et une issue positive à cette crise que traverse cette association historique pour l'arrondissement.

Je voudrais, pour terminer, dire un mot sur la remise en cause du droit du sol et de ce qui ressemble à la préférence nationale dans l'accès aux aides, portée dans le cadre de la loi Immigration par le Président de la République et le Gouvernement de Gabriel Attal. Je dois dire que ce sont des mesures

extrêmement brutales, sans doute les plus brutales depuis très longtemps, très dangereuses, et qui sont à l'opposé de nos valeurs. Nous l'avons déjà dit mais il est important de le répéter : Paris est une ville refuge, accueillante et solidaire. Avec la Maire de Paris, nous souhaitons que Paris reste une capitale terre de résistance ; et en l'occurrence nous continuerons à porter tout ce qui concerne les aides départementales. Nous continuerons évidemment à soigner les personnes étrangères sans conditions, dans les centres de santé municipaux, quelle que soit l'évolution de l'Aide Médicale d'État. Voilà les quelques mots que je voulais vous dire en introduction. Nous aurons sans doute l'occasion d'aborder d'autres sujets pendant nos échanges, évidemment.

Je veux conclure en remerciant l'ensemble des équipes de la mairie et les prestataires, qui sont mobilisés comme à chaque Conseil, pour que nous puissions débattre et travailler dans de bonnes conditions ce soir.

Je vous souhaite à toutes et à tous un bon Conseil, et sans plus attendre je vais vérifier que le quorum est atteint (je sais qu'il l'est), et vous annoncer les présents, les absents et les excusés. Je vais donc effectuer un appel nominal des élus. Je rappelle également aux élus que la présence à nos Conseils est requise. Cela fait partie du mandat que les habitantes et les habitants nous ont confié.

Le Maire procède à l'appel des présents.

M. PLIEZ

Puisque nous avons le quorum je vous propose d'entamer nos débats, comme le disent les dispositions de l'article 21 et 21 17 du CGCT.

1. Délibérations

MA20.2024.002 : Désignation d'un secrétaire de séance

M. PLIEZ

Je vous propose la désignation d'une secrétaire de séance, Monsieur Lyes BOUHIDA-LASSERRE. Êtes-vous d'accord ? Si oui, je vous invite à vous prononcer par quizz box.

Après consultation des membres, Lyes BOUHIDA-LASSERRE est désigné comme secrétaire de séance.

MA20.2024.003 : Approbation du procès-verbal de la séance du 29 novembre 2023

M. PLIEZ

Je vous propose de vous prononcer sur l'approbation du PV de la séance du 29 novembre 2023. Y a-t-il des remarques sur ce PV ? Je n'en vois pas, je vous propose donc de voter.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

M. PLIEZ

Nous allons maintenant aborder les délibérations. Je vous rappelle que notre règlement stipule que les délibérations doivent être faites auprès de la DGS des services, de mon directeur de cabinet et de son adjoint, et qu'elles feront l'objet d'un débat.

MA20.2024.004 : Révision de la Charte des Conseils de quartier du 20^{ème} arrondissement. Mme Annie GAFFORELLI rapporteure

M. PLIEZ

La parole est à Annie GAFFORELLI, qui va nous évoquer la révision de la charte des Conseils de quartier du 20^e arrondissement. Il y a trois prises de parole sur cette révision : Martin BUSSY, Antoine ALIBERT et Laurent SOREL.

Mme GAFFORELLI

Bonsoir à toutes et tous, merci Monsieur le Maire. Lors du Conseil d'arrondissement du 9 novembre 2022, a été adopté un vœu déposé par le Conseil de quartier Amandiers-Ménilmontant relatif à la charte des Conseils de quartier et à la charte de la démocratie locale dans le 20^e arrondissement. Les attendus de ce vœu étaient les suivants :

- D'engager une concertation relative à la révision des chartes des Conseils et de la démocratie locale ;
- D'adopter deux nouvelles chartes d'ici la fin 2023 afin d'établir des règles claires et incontestables, notamment quant à la composition des Conseils de quartier et de l'Observatoire de la démocratie locale.

Le cycle des rencontres citoyennes année 3 s'est déroulé de la façon suivante : nous avons organisé une première réunion le 27 septembre, le lancement de la démarche par la présentation du rapport de l'Observatoire de la démocratie locale sur le diagnostic et les préconisations pour aller vers des publics éloignés des dispositifs de de démocratie locale, conformément à la lettre de mission confiée par le maire du 20^e arrondissement, avec des échanges et des débats en plénière autour de la composition, de la représentativité, de l'inclusion et de la visibilité des Conseils de quartier.

La deuxième réunion a été organisée le 7 octobre en atelier de travail thématique à partir des pistes de travail évoquées lors de la première réunion de travail, autour des sujets de la composition et de la structure des Conseils de quartier, de la dimension participative des réunions, des attentes vis-à-vis du pôle de la démocratie locale, échanges et priorisation autour des propositions concrètes d'amendement des articles de la charte des CQ, des allers-retours avec chacun des Conseils de quartier pour peaufiner l'écriture des articles amendés sur une base d'échanges collectifs. Ces ateliers ont permis d'identifier des axes d'amélioration et de répondre aux attentes exprimées par les citoyens impliqués dans les instances de la démocratie participative.

Forts de ces échanges fructueux, nous avons travaillé la révision de la charte actuelle, intégrant ainsi les propositions et les aspirations des Conseils de quartier. Vous pourrez très prochainement trouver sur le site de la mairie le compte-rendu de travail des ateliers thématiques.

La troisième réunion a eu lieu samedi dernier le 20 janvier avec une restitution des travaux et la présentation de la nouvelle mouture aux élus de la majorité.

La nouvelle charte supprime donc le mandat de Conseiller de quartier et les quotas de représentativité, pour désormais fonctionner sur un principe simplifié de volontariat. Une définition simplifiée de la notion de membre du Conseil de quartier est donnée à l'article 3 : sont considérés comme membres d'un Conseil de quartier les habitants et des habitants ayant assisté à au moins trois réunions plénières mensuelles consécutives du Conseil de quartier. La nouvelle charte clarifie les prérogatives d'un membre du CQ (article 4) : seuls les membres ayant participé au moins à trois réunions mensuelles consécutives peuvent voter les budgets. Un nouvel ajout d'un article sur la perte de la qualité de membre vient régler un manquement de la première charte ; sur l'organisation interne de chaque CQ, la nouvelle charte instaure une organisation interne moins codifiée, plus inclusive et paritaire, qui laisse plus de latitude pour le règlement intérieur de chaque Conseil de quartier avec une définition souple du collectif d'animation et des commissions.

La démocratie locale est bien vivante et dépend de ce qu'on en fait ; nous la faisons évoluer, nous rectifions ce qui ne va pas et renforçons ce qui va. Nous devons continuer sur tous ces principes. Je vous appelle donc à voter cette délibération. Merci de votre attention.

M. PLIEZ

Merci de cette présentation. La parole est à Martin BUSSY.

M. BUSSY

Merci Monsieur le Maire. Un bref mot pour remercier Annie GAFFORELLI pour le travail qu'elle a pu fournir auprès des Conseils de quartier. Nous nous réjouissons, en tant que Groupe socialiste et Paris en commun, que la démocratie participative continue d'avancer, continue de structurer son fonctionnement et sa méthode. Que de chemin parcouru depuis le travail de David ASSOULINE en 1995. C'est une très bonne chose. Évidemment, comme toute charte et comme tout travail d'organisation, il faut savoir rester souple, agile ce qui a justement été le l'objectif et la méthode de ce travail en concertation collaboratif.

Je voudrais insister peut-être sur trois des valeurs qui ont été mentionnées, les valeurs d'engagement, de collaboration et d'écoute, que tous les membres des Conseils de quartier connaissent et mettent en pratique au quotidien. A titre personnel, en tant qu'adjoint à la propreté et aux déchets, j'ai pu expérimenter la qualité du travail et de l'implication des membres des Conseils de quartier et des institutions en tant que telles, qui sont comme on le voit très utiles. Nous appelons tous les élus à voter favorablement à cette délibération.

M. ALIBERT

Bonsoir à toutes et tous. Le Groupe Écologiste votera naturellement cette nouvelle charte des Conseils de quartier du 20^e arrondissement. La démarche qui a associé pas mal de monde a été rappelée à l'instant par Annie GAFFORELLI ; elle est basée sur le travail de l'Observatoire de la démocratie locale. La feuille de mission a également été rappelée : l'enjeu était de faire en sorte que ces Conseils de quartier puissent aller vers les habitants et améliorer notamment leur représentativité. Je crois qu'Annie en a parlé ; 19 préconisations ont été évoquées et la plupart d'entre elles ont été reprises dans cette charte. On peut s'en satisfaire. Celles qui ne l'ont pas été, si j'ai bien compris, ne relevaient pas de la mairie du 20^e, ou étaient déjà actées. C'est donc la preuve de la capacité d'écoute de la mairie du 20^e.

Je voulais, par l'expression de notre groupe saluer les membres de l'Observatoire, les conseillers et conseillères de quartier qui ne ménagent pas leur temps pour faire vivre ces instances de démocratie, et Annie, vous remercier aussi pour le temps de restitution que vous avez organisé au Pavillon Carré de Baudoin où il y a eu, comme le rappelait Martin BUSSY à l'instant, beaucoup d'écoute, de dialogue, avec la majorité, l'Observatoire et les membres des Conseils de quartier. C'était une réunion assez enrichissante, je crois, pour tout le monde. Je ne vais pas rentrer dans le détail, mais ce qui nous intéresse particulièrement en tant qu'Écologistes et que nous voulions saluer, était la fin du principe d'élection des Conseillers de quartier, pour encourager la participation et pérenniser le statut en fonction du présentiel, et continuer à favoriser le tirage au sort. Nous sommes également satisfaits de la fin des quotas pour les associations. Bien sûr, cela demande un lien particulier pour que les Conseils de quartier ne soient pas considérés comme des tiroirs caisses, ce qui est souvent rapporté, mais en tout cas il ne faut pas opposer ces deux pieds de notre démocratie locale que sont les Conseils de quartier et les associations. Nous nous en réjouissons ; pour autant, nous avons entendu quand même que tous les Conseillers de quartier n'étaient pas forcément d'accord avec cette démarche et qu'ils revendiquaient un droit à l'autonomie. C'est la petite alerte que nous nous permettons de faire, même si nous saluons le travail qui a été organisé : peut-être éviter de rentrer dans le menu détail à l'avenir sur le règlement des Conseils de quartier, et permettre le plus possible l'autonomie, en fonction des Conseils de quartier, de leurs pratiques, de leur histoire propre, puisque je crois que ce sont les deux valeurs fondamentales de cette démocratie locale, en tout cas qui ont toujours guidé les expressions des Écologistes : la confiance et l'autonomie.

Je m'en arrêterai là pour ne pas être plus long ; je vous remercie à nouveau, et je rappelle qu'en termes de démocratie il n'y a pas que les Conseils de quartier, même s'ils sont essentiels, il y a beaucoup d'autres dispositifs. On rappelait la votation citoyenne qui aura ce week-end et qui est très importante ; c'est une nouvelle forme de démocratie directe que nous soutenons totalement. Il y a aussi d'autres consultations que le 20^e arrondissement a pris l'habitude de commencer à initier, avec des engagements sur le 88 Ménilmontant, la Maison de l'air ; je vous appelle collectivement à veiller à ce que quand la parole est donnée, elle soit tenue, pour vraiment associer les collectifs et permettre ce débat entre les collectifs de citoyens et les représentants que nous sommes.

M. PLIEZ

Merci. La votation est le 4 février, pas ce week-end.

M. SOREL

Je voulais d'abord commencer par remercier Annie GAFFORELLI pour ce travail, et pour l'Observatoire de la démocratie locale, pour le travail de concertation et d'allers-retours. Je me réjouis évidemment que le 20^e reste en pointe sur ces questions de démocratie participative. C'est effectivement très bien que l'on accorde une importance primordiale au présentiel (le fait que les membres doivent être présents sur trois réunions de suite pour que leur qualité de membre soit confirmée, plutôt que des élections).

Je me pose une question sur l'autonomie ; je sais bien qu'Annie GAFFORELLI fait l'effort de rendre compte de manière fidèle à chaque fois de ce qui est remonté par les Conseils de quartier, mais j'ai toujours trouvé étrange que ce ne soit pas les Conseils de quartier eux-mêmes qui se chargent de présenter et d'échanger avec nous leurs vœux. Je précise que je voterai cette délibération mais je trouve que c'est une réflexion à avoir pour la suite : que ce soit les Conseils de quartiers eux-mêmes, avec leurs représentants, qui participent à nos discussions à l'occasion de la présentation de leurs vœux et qui défendent auprès des Conseillers d'arrondissement eux-mêmes ce qu'ils veulent faire remonter au Conseil d'arrondissement.

J'en profite d'ailleurs pour dire que souvent on considère que cela se passe bien quand il n'y a pas de tension, quand tout coule entre les élus représentatifs et les membres des Conseils de quartier ; je pense que c'est presque le contraire. J'ai presque envie de dire que la démocratie est d'autant plus vivante que justement il y a des accrochages, des petites tensions, et que parfois les Conseils de quartier vont à l'encontre de ce qui peut apparaître comme évident par les élus ; quand je dis les élus je dis « nous toutes et nous tous », je me compte dedans. C'est ça aussi la démocratie, c'est aussi du clivage, ce sont aussi des désaccords qui peuvent s'exprimer, qui peuvent se cristalliser, parce que la crise de la démocratie, la crise de la représentativité, c'est aussi la crise de cette politique très thatchérienne, où il n'y a quasiment pas de choix entre le centre droit et le centre gauche, et où finalement les gens ont l'impression que tout est décidé ailleurs, dans le bureau de MACRON ou dans le bureau d'HIDALGO, quand il s'agit de la démocratie parisienne. Je pense que cela devrait nous interroger un peu plus, quand on aborde cette question des Conseils de quartier, sur notre conception de la démocratie ; et accepter que nous soyons parfois perturbés par les habitants, même quand ils font un peu de bruit, même quand cela ne nous plaît pas.

M. PLIEZ

Merci. Je vais laisser Annie GAFFORELLI répondre.

Mme GAFFORELLI

Merci Monsieur le Maire. Pour répondre à Laurent SOREL, effectivement c'est une démarche enclenchée ces derniers mois avec les Conseillers de quartier et l'Observatoire. Je rappelle qu'elle était totalement ascendante ; ce sont vraiment les Conseillers qui se sont emparés de ce sujet et qui l'ont présenté aux élus. C'était inédit.

Il est vrai que nous tendons à l'autonomie des Conseils de quartier ; parce que chaque Conseil de quartier peut rédiger un règlement intérieur. L'obligation légale est de rendre compte de l'utilisation des budgets. Je rappelle que sur le 20^e arrondissement ils ont les plus gros budgets de l'ensemble de Paris. Oui, cette démarche a été très ascendante avec l'ensemble des Conseillères et des Conseillers de quartier, ainsi que pour l'Observatoire.

M. PLIEZ

Merci. Je vous propose de vous prononcer sur cette première délibération.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2024 DSOL 02 : Aide alimentaire - 21 subventions de fonctionnement pour le CASVP et 15 associations (1.247.792 euros) pour des actions d'aide alimentaire auprès de personnes et de familles démunies. M. Antoine ALIBERT rapporteur

M. PLIEZ

Michel JALLAMION a demandé la parole ; Antoine ALIBERT rapportera.

M. JALLAMION

Merci Monsieur le Maire. Cette délibération concerne 21 subventions de fonctionnement pour le Centre d'action sociale de la Ville et 15 associations, pour des actions d'aide alimentaire auprès des personnes et de familles démunies, pour un montant de plus d'1,2 M€.

Si j'interviens sur cette délibération c'est bien entendu avant tout pour féliciter au nom du Groupe communiste et citoyen les multiples acteurs qui se mobilisent sans relâche pour permettre qu'au 21^e siècle chacun puisse manger à sa faim. Les chiffres de l'INSEE ou de la DREES sont sans appel : + 35 % de fréquentation en Île-de-France dès 2021. Cela ne s'est pas désempli depuis. D'après le Gouvernement, environ 8 millions de personnes en France sont considérées comme étant en situation d'insécurité alimentaire, plus de 10 millions selon les associations. Bravo donc aux agents des CASP et aux milliers de bénévoles qui se mobilisent pour lutter contre cette calamité

Mais ce fléau n'a rien de divin ni de surnaturel. Nous assistons depuis 2020 à l'explosion des bénéfiques boursiers, à l'augmentation délirante de notre arsenal militaire et en même temps à l'explosion de la précarité, y compris de la précarité alimentaire. Les causes post-Covid sont connues ; la guerre d'Ukraine et les spéculations boursières qui lui sont rattachées entraînent une hausse des denrées, mais il y a aussi la décision du Gouvernement de ne pas sortir du marché européen de l'électricité ; la flambée de l'énergie qui a lieu en France n'est liée qu'à cela puisque les coûts de production ne varient qu'à la marge, et notre électricité reste vendue à prix quasi coûtant aux distributeurs privés de ce marché. Tout aussi grave, la décision du Gouvernement de mettre fin au bouclier tarifaire de l'électricité restreindra encore plus le niveau de vie de nos concitoyens et en plongera des millions supplémentaires dans la précarité. J'ajoute que l'infâme loi Darmanin, qui rompt avec le droit du sol de la République française et conditionne les aides sociales, ne fera qu'accroître ce phénomène.

Mais la situation n'était cependant pas fleurissante avant le Covid non plus. Malgré le consensus sur l'absurdité de cette situation, des millions de personnes en précarité alimentaire dans un des pays les plus riches au monde, la volonté de créer une politique publique, de mettre à niveau le RSA, les aides sociales, le SMIC, pour que chacun puisse pouvoir se nourrir et se loger, semble inexistante au plus haut niveau de l'État. Pire, beaucoup s'y habituent, la misère faisant partie du quotidien. La moindre revendication est caricaturée en propos de révolutionnaires démagogiques. Mais à Paris, les élus communistes comme ceux de la majorité, et à commencer par celles et ceux du 20^e, ne se résignent pas. Malgré les mesures austéritaires de l'État, malgré la prise en tenaille de nos finances, depuis plus de 20 ans nous ne cessons de soutenir et de mettre en place des structures pour permettre l'accueil, l'hébergement et l'aide alimentaire. Nous saluons la mobilisation de nos habitants qui irriguent et maintiennent un tissu associatif dense et solidaire. Sans eux, rien ne serait possible. Nous avons du reste décidé de demander le soutien de nos concitoyens pour la mise en place d'une caisse alimentaire lors de la votation citoyenne de ce dimanche 4 février. J'espère que vous serez nombreuses et nombreux à participer à cette votation. Certes cela peut sembler une goutte d'eau dans un océan de misère, mais croyez en notre totale détermination à celle des communistes, à celle des femmes et des hommes de bonne volonté, pour ne pas abandonner ce combat, mobiliser les gouttes d'eau pour en faire des rivières et des fleuves ; pour que demain puisse advenir à nouveau des jours heureux.

M. PLIEZ

Antoine ALIBERT.

M. ALIBERT

Que dire après ce discours ? Bien entendu, si l'on s'attache à l'objet de la délibération, dans le 20^e, il s'agit d'une subvention pour aider une épicerie sociale et solidaire à Ménilmontant.

Je voudrais insister sur l'une des solutions supplémentaires que nous sommes en train d'essayer de construire collectivement au sein de la majorité ; je vais surtout faire un énorme clin d'œil à Lila DJELLALI. Vous l'avez citée, Michel, vous l'appelez caisse alimentaire, on l'appelle Sécurité sociale de l'alimentation ; le principe à la fin est le même, essayer d'innover pour faire en sorte que les plus précaires puissent *in fine* avoir accès à de l'alimentation saine et à bas coût. Le choix a été fait dans le 20^e arrondissement de soumettre ce sujet à la votation du 4 février. Je crois en effet que toute notre majorité est alignée pour pouvoir réussir cette votation et surtout réussir l'implantation de cette solution dans notre arrondissement, qui, à défaut d'être innovante dans toute la France parce qu'il y a d'autres modèles dont on s'est inspiré, sera une première à Paris. Vous avez rappelé la difficulté des associations d'aide alimentaire. Nous en avons déjà parlé ; la Ville n'a pas à rougir des aides qu'elle apporte à ces structures, et nous particulièrement dans le 20^e. A chaque fois que nous parlons de ça, j'ai toujours une petite pensée particulière, même s'il ne faut pas opposer la misère et les publics dans la précarité, envers les étudiants et aux étudiantes qui continuent de grandir dans les files alimentaires et notamment à Linkee rue des Haies.

M. PLIEZ

Merci. Je vous propose de vous prononcer sur cette délibération.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2024 DASCO 11 : Révision de la sectorisation des écoles publiques de Paris pour l'année scolaire 2024-2025. Mme Anne BAUDONNE rapporteure

M. PLIEZ

Je laisse Laurent SOREL commencer. Pour vous répondre, Anne BAUDONNE.

M. SOREL

Nous savons combien la question la révision de la sectorisation des écoles publiques est importante pour les habitants et les habitantes, pour les parents d'élèves, pour les enfants parisiens, et nous savons comment elle est stratégique pour préserver un minimum de mixité scolaire dans l'académie la plus ségréguée de France, rappelons-le. On a vu par exemple comment la mixité a progressé dans les lycées publics parisiens depuis la dernière réforme Affelnet ; quand la puissance publique veut, elle peut.

La situation dans le 20^e arrondissement est un peu particulière, puisque les principales modifications pour les écoles sont liées à l'ouverture de la nouvelle école élémentaire Anne Sylvestre, à la fermeture de l'école élémentaire du Clos et à la fermeture progressive de la maternelle. Il y a eu d'ailleurs plusieurs réunions de concertation (j'en ai participé à certaines), des cafés des parents, encore ce matin ; les parents n'ont pas forcément été satisfaits de la manière dont la concertation a été faite, parce qu'elle a été un peu trop tardive. Ce n'est pas en une à deux semaines que les parents et les enseignants peuvent donner leur avis sur l'évolution de la sectorisation, quoi que l'on en pense. Ce que j'ai vu de la sectorisation m'a l'air plutôt d'être être pas mal ; que ce soit sur la distance par rapport aux écoles ou que ce soit sur la question de la liaison pédagogique entre les maternelles et les élémentaires. C'est une évolution qui va dans le bon sens, je n'ai donc rien à dire sur la carte scolaire en elle-même, mais c'est plutôt sur manière dont la concertation a été faite. Je veux juste dire que la prochaine fois, il faudra le faire un peu différemment ; cela soulève en effet un certain nombre d'inquiétudes des parents, et leur donne l'impression de ne rien maîtriser du destin de leurs enfants, à tort ou à raison d'ailleurs. Certaines inquiétudes sont plus ou moins fondées, mais la réalité est que pas mal d'inquiétudes ont été exprimées notamment à l'école du Clos, et c'est normal. Il faut quand même savoir que depuis de nombreuses années, les parents ont l'impression de ne plus pouvoir maîtriser le destin scolaire de leurs enfants, avec une école publique qui se dégrade, avec de moins en moins de professeurs, des classes qui ferment. Nous allons en discuter un peu tout à l'heure, et il y aura des mobilisations. Des classes vont fermer à Paris, 125 (155 l'année dernière) ; il y aura des profs en moins. Un vœu est présenté par Anne BAUDONNE, donc je ne vais pas m'étendre dessus, mais j'ai envie de dire que nous avons un vrai défi : reconstruire cette confiance qui est mise à mal entre l'école publique et les parents, dans un contexte avec la polémique OUDEA-CASTERA et l'école Stanislas désormais tristement célèbre. Je pense qu'ils ne sont pas ravis d'être mis en lumière mais nous, nous sommes ravis de voir les stratégies de passe-droits et d'entre soi, de séparatisme social, qui démontrent concrètement comment fonctionnent les élites dans ce pays. C'est d'autant plus important dans un contexte où la grande majorité des parents se dit que ceux qui font les règles ne les respectent pas pour leurs enfants ni pour eux-mêmes, ce qui est qui est extrêmement violent. Je fais partie de ceux qui ont mis mes enfants sans hésiter à l'école publique, pas parce que je ne les aime pas ou pas parce que je ne veux pas qu'elles aient le meilleur avenir possible, mais parce que je pense que c'est par là, en faisant le pari de l'école publique, qu'on peut arriver à faire en sorte que cette société soit vivable et qu'on ne soit pas dans le chacun pour soi ; je ne suis pas sûr que les enfants grandissent heureux quand on est dans le chacun pour soi ; peut-être une toute petite partie de la société tout là-haut, mais la plupart la plupart des gens le subissent. C'est dans ce contexte que j'insiste sur le devoir d'exemplarité de la Ville de Paris, quand on parle de carte scolaire, pour rassurer les parents, pour faire des allers-retours régulièrement et pas au dernier moment Je sais bien que tout n'a pas été mal fait ; je me tourne vers toi Anne BAUDONNE, je sais que tu as participé aux discussions et que tu étais là à chaque fois ; tu as fait cet effort, mais c'est arrivé trop tard. J'imagine que vous allez expliquer pourquoi, mais je pense qu'il y a un devoir de vigilance de la Ville de Paris par rapport à ça.

M. PLIEZ

Antoine ALIBERT.

M. ALIBERT

Une explication de vote pour le Groupe Écologiste ; je voudrais d'abord remercier Anne BAUDONNE pour le travail qui a été fait ; on sait que cela a été long, pas laborieux mais exigeant, et que vous avez essayé de faire le plus de concertations possibles. Merci pour travail et merci à toutes les personnes qui ont participé. Nous partageons d'ailleurs avec votre majorité l'ambition avec laquelle vous avez redessiné cette carte scolaire, qui était d'atteindre plus de mixité sociale dans nos écoles et dans nos établissements. Pour toutes les raisons que vient de rappeler Laurent SOREL, c'est un élément primordial ; c'est un élément primordial puisque par ailleurs un rapport de novembre 2023 de l'Institut des politiques publiques rappelait justement l'intérêt de la mixité sociale, qui permet de provoquer des progrès, certes modérés, mais importants sur le long terme. En soutien à ce propos étaient citées notamment des améliorations sur les résultats des moins bons, mais aussi des meilleurs élèves des établissements où l'indice de mixité sociale était plus élevé ; par ailleurs cela permettait d'améliorer la sociabilité des classes, de toute une classe, de leur donner collectivement confiance dans la différence, et on voyait que dans les classes où il y avait plus de mixité sociale, les élèves moins favorisés avaient plus tendance à accéder à des études supérieures. Je crois que c'est aussi l'un des éléments essentiels : permettre une progression scolaire quel que soit son milieu d'origine.

Cette délibération et ces deux réformes de sectorisation sont donc très importantes ; cependant, il faudra veiller dans le détail que l'IPS évolue positivement à l'usage et notamment au niveau de Lucie Faure.

Laurent SOREL a raison ; je pense qu'on ne peut pas parler de cet effort de mixité sociale, que nous faisons collectivement dans le 20^e et à Paris, sans parler de la politique nationale menée actuellement. En réalité, on est dans la droite ligne de ce qu'a fait Nicolas SARKOZY pendant sa présidence, où 80 000 postes d'enseignants ont été supprimés et où alors même que les élèves dans le privé pèsent seulement pour 20 %, la baisse de ces 80 000 postes n'a impacté le privé que de 5 %. Tout l'effort a été essentiellement mis sur l'école publique ; on voit bien la logique qu'il y a derrière. Il n'est pas étonnant d'ailleurs que le Gouvernement Attal, qui reprend des Sarkozistes en son sein, continue ce casse du service public de notre école (je vois Monsieur DIDIER sourire). Mais je sais que nous aurons l'occasion d'y revenir tout à l'heure avec Madame Anne BAUDONNE.

Je pense qu'il faut quand même se poser la question des lois Debré de 59 ; on est arrivé au bout de ce qu'on pouvait faire dans ce fonctionnement, où les écoles privées sont subventionnées par des fonds publics sans critères de mixité sociale derrière. On dit que c'est sous contrat, mais en fait ces contrats ne contractualisent pas grand-chose si ce n'est d'organiser une concurrence entre les établissements. C'est assez étonnant parce qu'aujourd'hui, avec les stratégies d'évitement scolaire, les stratégies d'évitement de l'impôt, on peut quand même se dire que les impôts des plus pauvres financent les écoles des plus riches ; on marche un peu sur la tête dans ce pays quand on se dit que par ailleurs il y a aucune contrainte pour les établissements privés pour atteindre des critères de mixité sociale ; même pire (c'était rappelé dans les polémiques liées à la ministre), je ne suis pas de ceux qui jugeront les choix personnels, mais on peut quand même s'interroger que des établissements privés permettent le choix de classes où les garçons et les filles ne sont pas ensemble, et organisent par ailleurs l'évitement scolaire.

Merci pour ce travail, Anne BAUDONNE ; nous avons encore beaucoup de luttes à mener ensemble pour revoir ce système qui commence vraiment à marcher sur la tête, et cela se voit.

M. PLIEZ

Merci. La parole est à Anne BAUDONNE, qu'à mon tour je remercie pour le travail qui a été fait sur cette sectorisation. Monsieur DIDIER voulait la parole.

M. DIDIER

Je ne m'étais pas inscrit, mais ce n'est pas du tout pour répondre à Antoine ALIBERT, qui cherche la polémique (on règlera ça au Conseil de Paris), mais tout simplement pour dire qu'effectivement il y a dû avoir un travail très long. Je n'ai pas eu le temps en tout cas de consulter des parents d'élèves en

trois jours, pour pouvoir m'exprimer ; je me réserverai donc le droit de discuter et d'affirmer ma position lors du prochain Conseil de Paris.

Effectivement, Antoine ALIBERT, l'école va mal, mais vous devriez aller davantage sur terrain parce qu'il n'y a pas non plus que des enfants de riches qui vont dans le privé, et notamment dans le 20^e arrondissement. Je vous invite à rencontrer des parents d'élèves, qui justement parce que l'école publique va mal, se serrent la ceinture alors qu'ils n'ont pas forcément les moyens, et envoient leurs enfants dans des écoles privées.

J'interviendrai très certainement au Conseil de Paris.

M. PLIEZ

Anne BAUDONNE.

Mme BAUDONNE

Merci Monsieur le Maire. Je ne ferai pas de remarque sur ce qui vient d'être dit quant au choix des parents. Je crois qu'il y a des choix politiques qui sont faits, et qui sont au-delà de des inquiétudes ; parce que j'ai envie de défendre l'école publique, qui a de très grandes qualités que n'a pas le privé, j'en suis persuadée.

Je vais présenter cette délibération et peut-être répondre aux inquiétudes de certains sur cette nouvelle sectorisation. Je présenterai en même temps les DASCOS 11 et 12 puisqu'elles concernent le maternel, l'élémentaire et le collège ; elles actent du changement de ces écoles.

Cette nouvelle sectorisation se fait conformément à la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales, que nous assumons, et qui a été faite un an après la plupart des autres arrondissements de Paris, pour pouvoir tenir compte justement de l'ouverture de cette nouvelle école Anne Sylvestre au 73 boulevard Davout, qui ouvrira ses portes en septembre 2024. Ce sera d'ailleurs la seule construction d'école de toute la mandature à Paris ; nous pouvons en être fiers. Cette ouverture entraîne la fermeture de l'école élémentaire Clos et la fermeture progressive de la maternelle Clos. Cette maternelle n'accueillera donc l'année prochaine plus de petite section mais restera ouverte pour permettre aux élèves de continuer de terminer ensemble leur scolarité de maternelle

Cette décision de resectorisation permettra non seulement de redynamiser les écoles alentours en baisse d'effectifs, mais surtout d'offrir de très bonnes conditions d'accueil aux équipes et aux élèves de l'école Clos.

Ces transformations de la sectorisation ont été faites dans le cadre du mandat pour lequel nous avons été élus en 2020 : faire correspondre au mieux les capacités d'accueil des établissements avec le potentiel d'élèves résidents et respecter l'esprit de la ville du quart d'heure, ce qui signifie une proximité des établissements et de la domiciliation des familles. J'ai voulu aussi, en accord avec Monsieur le Maire, porter des objectifs politiques forts, qui sont venus s'ajouter à ces critères globaux de la Ville. Ces objectifs sont au nombre de trois :

- Le premier est le critère de la mixité sociale ; il a toujours été porté mais néanmoins les années passant, il y avait une volonté de désenclaver certains quartiers des portes du 20^e qui subissaient une sectorisation très verticale, les isolant, avec le boulevard Mortier, du reste de l'arrondissement. Le présent projet propose des mouvements de part et d'autre des Maréchaux, pour travailler sur cette mixité ; le bureau de la prévision scolaire de la DASCOS, que je tiens encore une fois à remercier pour le travail qu'ils ont bien voulu adapter à nos exigences politiques, s'est appuyé sur évidemment l'IPS mais surtout sur la typologie des logements et la localisation précise des logements sociaux, aidé également par les parents d'élèves qui sont intervenus à plusieurs reprises ;

- Le deuxième objectif est celui de la lutte contre l'évitement scolaire et la fuite vers le privé, en veillant à créer des cohortes d'élèves, à assurer la continuité pédagogique de la maternelle vers l'élémentaire puis de l'élémentaire vers le collège, et également en veillant à ce que des cohortes d'élèves nombreux se suivent, et ainsi rassurent les parents lors du passage dans un établissement supérieur, ce qui est toujours source d'inquiétude. Nous avons travaillé pour qu'une maternelle soit répartie sur deux élémentaires, une élémentaire sur deux collèges, ce qui n'était pas le cas précédemment ; ainsi nous avons amélioré cette carte ;

- Le dernier objectif est la lutte contre la fermeture des classes par le rééquilibrage des effectifs des écoles, permettant ainsi d'améliorer les conditions de travail des enseignants, d'accueil des élèves, y compris les élèves porteurs de handicap qui nécessitent un accompagnement plus spécifique, et que nous avons plus de plus en plus fréquemment dans les classes.

Ce très gros travail de sectorisation n'avait pas été effectué depuis 2016. Je tiens ici à remercier toutes celles et ceux qui ont participé. Ils ont été nombreux : les inspecteurs de l'Éducation nationale, toutes les directions d'école en lien avec leur équipe, et tous les parents qui ont été reçus en mairie ; une présentation détaillée leur a été faite, ainsi que des remarques. Un temps d'un mois de demandes a été donné, formulé par les professionnels de l'Éducation nationale et par les parents ; des remarques et des demandes ont été remontées par écrit ; nous les avons étudiées, prises en compte quand elles le permettaient, ainsi que des alertes suivant les logements sociaux qui n'avaient pas été très précisément identifiés.

Ces grandes réunions ont rassemblé plus de 80 personnes, notamment celle des parents, et ont été complétées sur quelques points par des audiences plus restreintes d'équipes de direction ou de représentant de parents en mairie.

Contrairement à ce qui a été dit, je crois qu'il y a eu une réelle écoute des parents, pour résoudre leurs inquiétudes.

Si je peux me permettre un petit rajout pour l'école Clos. Sur le secteur Clos, une réunion publique spécifique a été organisée sur place en décembre, à laquelle tu étais présent. J'ai également rencontré la direction, les enseignants et les enseignantes de la maternelle et de l'élémentaire à plusieurs reprises. Enfin nous rencontrons régulièrement les parents lors des cafés des parents, et encore ce matin. Des visites de l'école Anne Sylvestre sont déjà programmées avec les enseignants mais aussi avec les parents. Cet accompagnement sera assuré en transition, en douceur, vers la nouvelle école jusqu'à la rentrée 2024. Je pense que nous pourrons rassurer les parents.

Je terminerai juste en faisant remarquer à l'assemblée que cette nouvelle sectorisation a été le fruit d'un véritable travail collectif entre l'Éducation nationale, la municipalité et les parents, tous ayant à cœur de défendre les valeurs de l'école publique, ce dont je me félicite. Merci.

M. PLIEZ

Merci Anne. Excusez-moi, je n'ai pas entendu la sonnerie, donc tu as dépassé ton temps.

Je voudrais dire deux choses ; aujourd'hui la Ville de Paris ne veut pas raviver une guerre scolaire comme on a connu il y a 40 ans avec la loi Savary. La Ville de Paris dit simplement aux écoles privées qu'elles doivent respecter leurs obligations ; aujourd'hui elles ne respectent pas leurs obligations.

Deuxième chose, et nous y reviendrons sans doute à travers un vœu tout à l'heure, c'est que la baisse démographique est l'occasion de faire mieux dans nos écoles, plus d'inclusion, pour plus de mixité, et de faire mieux dans l'accompagnement des élèves ; c'est pour cela que nous nous sommes battus l'an dernier contre les fermetures de classe, c'est pour cela que nous continuerons à nous battre contre les fermetures de classe.

Merci. Je vous invite à voter.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2024 DASCO 13 : Dénomination de l'école Cécile Rol-Tanguy.
Mme Anne BAUDONNE rapporteure

M. PLIEZ

La parole est à Raphaëlle PRIMET, pour la DASCO 13. Une réponse sera apportée par Anne BAUDONNE si besoin était.

Mme PRIMET

Mes chers collègues, je suis très heureuse de voter cette délibération qui rend hommage à la résistante communiste Cécile ROL-TANGUY, qui nous a quittés le 8 mai 2020. C'est un bel hommage pour elle et pour la reconnaissance du rôle et de l'engagement des femmes dans la Résistance française, qui fut longtemps occulté et parfois seulement reconnu lorsque leur époux décédait.

Très humble, Cécile ROL-TANGUY disait elle-même, comme lors de sa nomination pour la Légion d'Honneur : je représente toutes les résistances qui n'ont rien eu.

Une école pour Cécile, cela a vraiment du sens, parce qu'elle n'a jamais cessé de faire vivre la mémoire de la guerre et la Résistance en allant justement d'école en école de cérémonie en cérémonie. Je voulais retracer son parcours mais en trois, minutes c'est un petit peu dur. Je vais quand même dire quelques mots. Ses parents sont membres du Parti Communiste et militants du Secours Rouge ; ils aident les réfugiés politiques des pays d'Europe centrale menacés par le nazisme

et les Italiens antifascistes. En novembre 1936 elle est engagée dans ses premiers emplois professionnels par le Syndicat des Métaux d'Île-de-France dont le secrétaire est Henri TANGUY.

Elle milite à l'Union des Jeunes Filles de France et participe à des réunions du comité d'aide à l'Espagne républicaine, puis elle adhère au Parti communiste en 1938. Elle est la marraine de guerre d'Henri, engagé dans les Brigades internationales, et ils se marient à son retour le 19 avril 1939. Le père de Cécile ROL-TANGUY, François LE BIHAN, est arrêté en avril 1940 ; il est accusé d'avoir tenté de reconstituer le PCF alors dissous ; il est écroué à la prison de la Santé à Paris et il sera déporté à Auschwitz, où il mourra en 1942.

En juin 40, sous le pseudonyme de ROL, du nom d'un de ses camarades tués durant la guerre d'Espagne, ils entrent tous les deux dans la clandestinité (Henri et Cécile). Henri devient agent de liaison dans la Résistance ; Cécile transmet des documents et des armes au FTP en servant de la poussette de ses enfants. Pendant 4 ans, de planque en planque, la jeune femme transporte des messages mais aussi des armes ; elle n'hésite pas à remplir ses missions avec les enfants et ses bébés dans la poussette. C'est elle qui rédige avec son mari le 19 août 44 l'appel à insurrection des Parisiens : « Aux patriotes aptes à porter des armes, la France vous appelle ; aux armes, citoyens. »

Le 26 août elle assiste au défilé du Général de Gaulle sur les Champs-Élysées ; elle est la seule femme invitée à une rencontre pour remercier les membres de la Résistance à l'Hôtel de Ville de Paris.

Elle était donc adhérente du Parti Communiste ; elle était abonnée au journal l'Humanité, et cela jusqu'à sa mort. J'ai eu la chance de de la rencontrer, et je dois dire que je suis heureuse et fière, comme je crois tous les camarades de mon groupe, de cette dénomination.

Je vous remercie.

Mme BAUDONNE

Je suis très fière de ce choix, surtout d'une école ; c'est de la compétence de la Ville. Cela nous permet d'insister sur le devoir de mémoire que nous avons et la valorisation des femmes héroïques, qui sont encore trop peu présentes dans l'espace public. C'est donc une grande fierté que ce soit une école qui soit choisie.

A l'approche du 80^e anniversaire de la Libération de Paris, les figures marquantes de la Résistance doivent être plus que jamais mises à l'honneur. Je sais que l'équipe pédagogique fera un travail pour sensibiliser les enfants de cette nouvelle école Cécile Rol-Tanguy.

M. PLIEZ

Merci Anne. C'est vrai que c'est important de pouvoir aujourd'hui nommer des écoles du nom de personnalités, et d'abord de femmes, puisque nous avons un gros retard à combler.

Il faut continuer à réfléchir ; j'invite d'ailleurs l'ensemble des élus à ne pas hésiter à nous faire remonter des propositions.

Je vous invite à voter.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

**2024 DPE 03 : Subventions (46.000 euros) et conventions avec trois structures œuvrant pour la prévention des déchets et la sensibilisation des Parisiennes et Parisiens.
M. Martin BUSSY rapporteur**

M. PLIEZ

Martin BUSSY a demandé la parole pour nous parler de trois structures dans le cadre de la DPE 3.

M. BUSSY

Merci Monsieur le Maire. Je vais essayer d'être très rapide, mais cette délibération a quelques points d'intérêt, je trouve. Il s'agit de trois structures, certes, mais une seule est réellement dans le 20^e, les autres étant dans d'autres arrondissements de Paris. Il s'agit d'un projet porté par Paris Habitat, qui alloue un de ses locaux en pied d'immeuble pour ce qu'on appelle un local multi-flux, pour proposer un endroit de réemploi et des actions de sensibilisation à l'endroit des résidents et des habitants du quartier afin de réemployer leurs déchets et les valoriser. Ce qui est intéressant est le degré de

sensibilisation mis en en avant ; souvent, en matière de propreté on parle d'organisation, d'engins, d'agents, de toute une logistique extrêmement lourde ; il ne faut pas oublier qu'un des points clés est la prévention et la sensibilisation, parce que non seulement le meilleur déchet, c'est celui qu'on ne produit pas mais le deuxième meilleur déchet c'est celui qui va dans le bon tuyau et le bon circuit de valorisation.

Merci à Paris Habitat de participer à nos côtés à cet effort pour que les déchets soient le mieux possible traités. Par ailleurs Paris Habitat, ainsi que les autres bailleurs, RIVP, Elogie-Siemp, et cetera, sont également impliqués à d'autres niveaux pour faciliter la propreté de l'arrondissement. Merci à eux. Nous comptons sur l'ensemble des acteurs publics et privés pour mener ce genre de projets qui sont très utiles sur le terrain.

M. PLIEZ

Merci. Je vous invite à vous prononcer.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

**2024 DAE 10 : Budget Participatif – Conventions, subventions de fonctionnement et d'investissement (257.000 euros) en faveur de l'économie circulaire.
Mme Lila DJELLALI rapporteure**

M. PLIEZ

Je vous invite maintenant à examiner la DAE 10 ; la parole est à Martin BUSSY et pour lui répondre, Lila DJELLALI.

M. BUSSY

Merci Monsieur le Maire. Là aussi je vais essayer de faire très court, mais c'est en gros à peu près sur la même thématique, le réemploi. La ressourcerie de Belleville que je pense beaucoup d'entre vous connaissent et peut-être même fréquentent, est un peu victime de son succès puisqu'elle manque de place. Il y a un très beau projet d'extension de ces mètres carrés, qui va permettre de recevoir encore plus de matériel au sens très large du terme, et également de pouvoir développer de nouvelles activités. Tout cela participe également à cet effort de sensibilisation, de dispositif au plus près des gens, afin de réduire réellement à la fois nos déchets mais aussi l'abandon des objets que nous pouvons toutes et tous faire au quotidien. C'est vraiment le type d'initiatives qui non seulement éclairent nos esprits mais permettent aussi des actions très concrètes.

Je vais laisser Lila voilà nous en dire plus mais en tout cas je suis très heureux que cette délibération puisse passer.

Mme DJELLALI

Merci Martin de nous rappeler l'importance et le dynamisme du 20^e arrondissement autour de certaines structures qui travaillent sur le réemploi ; c'est le cas en particulier des acteurs de l'économie sociale et solidaire, et je vais essayer de donner le champ de tout ce peut être mis en place par la suite, et revenir sur cette délibération. Effectivement ces structures développent des modèles économiques souvent innovants et créateurs d'emplois non délocalisables, avec le soutien de la Ville et de la DPE sur pas mal de ces projets ; parmi les dispositifs favorisant le retour à l'emploi des personnes qui sont les plus éloignées, l'insertion par l'activité économique est souvent un des outils qui permettent de continuer à travailler dans le secteur de l'économie sociale et solidaire autour du réemploi. Pour souligner l'importance et le dynamisme de ces structures de l'ESS, il faut parcourir certaines délibérations comme celle que tu viens de citer, la DPE 03 dont tu es le rapporteur, concernant le réemploi et l'insertion, avec Territoire zéro chômeur de longue durée ; il y a aussi la DEVE 11 et la DEVE 12 qui concernent l'insertion dans le domaine de l'entretien -où il y a aussi du réemploi- de nos parcs et de notre petite ceinture. Vous avez aussi la DAE en faveur de l'insertion des publics les plus éloignés ; le processus est souvent celui de des premières heures, et toutes les structures qui font appel à ces premières heures sont souvent du réemploi. Et bien évidemment la DAE 4, dont les créations de ces futures structures sont de l'économie sociale et solidaire autour du réemploi.

L'ESS est donc au service des habitants et des habitantes ; c'est le projet qui crée l'insertion. Nous sommes très heureux de pouvoir porter toutes ces délibérations.

Pour revenir à cette délibération, elle parle de la structure « Du bleu dans les yeux », une association créée depuis 2016 ; la Ressourcerie de Belleville, qui est la recyclerie généraliste. Cette ressourcerie va être agrandie, elle va accueillir le café social qui était déjà là, mais qui avait besoin d'espace. Par ailleurs, un travail a été fait avec Garage numérique sur le réemploi et également sur les associations de quartier.

Je vous invite bien évidemment à voter favorablement pour cette libération. Merci à vous.

M. PLIEZ

Merci. Je vous invite à voter.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2024 DAE 04 : Budget participatif parisien : subventions (535.000 euros) et conventions avec deux entreprises à but d'emploi (18^e et 20^e). Mme Carine EKON rapporteure.

M. PLIEZ

Nous allons maintenant examiner la DAE 2. Deux demandes de prises de parole : Laurent SOREL et Claire GOFFO-ESPEJO. C'est Maxime SAUVAGE qui leur répondra.

M. SOREL

Merci Monsieur le Maire. Les projets concernés par cette délibération sont des projets lauréats du budget participatif 2023 ; l'un dans le 18^e, porte sur une alimentation solidaire et pour ce qui est du 20^e, il s'agit d'équipements pour un Territoire zéro chômeur ; ils sont portés par les Entreprises à but d'emploi qui comme vous le savez portent la démarche d'expérimentation Territoire zéro chômeur de longue durée à Paris et ailleurs. Pour le 20^e, il s'agit d'aménager et d'équiper les locaux de l'association La Compagnie du 20^e pour répondre à la fois aux besoins du territoire et pour créer des emplois pour des habitants durablement éloignés de l'emploi : espace de lien social, espace de rencontre pour les familles.

Je voulais juste porter une petite inquiétude sur le fait qu'actuellement ces expérimentations sont mises en péril par un Gouvernement qui réduit la voilure, et met en péril, à terme, les EBE, avec sa décision de réduire le financement alloué par l'État aux postes recrutés par les EBE. Un autre petit point de vigilance, par rapport à l'expérimentation dans le 20^e, pour que nous arrivions à bien mettre autour de la table tous les acteurs locaux ; je sais que c'est fait, mais de faire en sorte qu'il n'y ait pas de mise en concurrence, justement, avec les acteurs de l'insertion par l'activité économique et que, dans la mesure du possible, les acteurs des entreprises privées soient également consultés, puisque l'objectif est que les personnes embauchés par les EBE aillent à terme vers un emploi classique.

Mme GOFFAUX-ESPEJO

Je voulais revenir sur un point particulier ; une importante mobilisation sur ce sujet a permis d'aboutir à la création de la première Entreprise à but d'emploi (EBE) dans notre arrondissement. Pour y avoir participé, je trouve que c'est une réussite. Je m'arrêterai sur une des activités qui nous tiennent particulièrement à cœur dans ma délégation, c'est-à-dire le tourisme : le lien que nous avons pu créer avec ces gens, avec le Père Lachaise, et notre ambition, qui est la création d'une Maison du 20^e arrondissement. Je tiens d'ailleurs à remercier chaleureusement Frédéric HOCQUARD, qui nous a confortés dans cette ambition de créer cette Maison du 20^e. Cette Maison du 20^e sera l'occasion d'améliorer pour les Parisiens et les touristes l'accès au patrimoine du 20^e arrondissement, valoriser nos productions locales, améliorer l'accueil, l'animation et l'orientation des publics sur les lieux lors des événements touristiques. Je pense que c'est création importante, parce qu'au-delà de développer cela, ça va en plus rejaillir sur les commerces et sur les activités commerciales et artisanales du 20^e arrondissement. Sur ce point, une première expérimentation s'est concrétisée entre juillet et novembre 2023, avec une activité d'orientation et de distribution de plans auprès des touristes venant au cimetière du Père Lachaise, et qui a très bien marché ; cela a été porté par la Compagnie du 20^e et financé par la Ville de Paris. Durant ces mois on sait que la visite du Père Lachaise est très importante ; c'est sans doute le monument le plus visité à un niveau européen. Ce sont près de 7 500 personnes qui franchissent les portes du cimetière pendant les mois d'été, et les salariés de l'EBE ont

pu distribuer des plans d'accueil à l'une des portes les plus prisées par les touristes, celle des Amandiers ; près de 1 500 plans par jour ont été donnés, avec une orientation de qualité et aussi la faculté d'alléger le travail des agents du cimetière qui ne sont pas là pour donner des renseignements touristiques. On a pu redonner de l'ordre là-dedans.

Cette expérience est un réel atout en vue des Jeux Olympiques de Paris pour cet été. Nous sommes particulièrement contents de ce que nous avons pu développer et de ce que nous allons développer. Je trouve que c'est une belle porte qui s'ouvre pour le 20^e.

M. PLIEZ

Merci. Lila DJELLALI.

Mme DJELLALI

Merci Monsieur le Maire. Je terminais l'ancienne intervention sur une de mes délibérations en disant que c'étaient les projets qui créaient l'insertion ; c'était aussi pour montrer l'importance du modèle économique qui est celui de l'économie sociale et solidaire, et de la participation de ce modèle pour créer de l'insertion, que ce soit dans l'IAE ou pour des CDII (contrats à durée indéterminée d'insertion). Je me réjouis effectivement qu'on puisse aussi participer à des budgets participatifs et obtenir un montant conséquent qui permette à la fois l'investissement et à la fois de créer des projets qui nous tenaient à cœur dans le 20^e arrondissement.

Pour répondre à Laurent SOREL, même si je ne suis pas rapporteuse, il y a un peu moins d'inquiétude aujourd'hui ; un travail a été mené par les Écologistes à l'Assemblée Nationale, pour récupérer le maximum d'argent face à ce Gouvernement qui essayait de diminuer le budget. Autant au niveau parlementaire qu'au niveau local, les Écologistes sont favorables, bien évidemment, à Territoire zéro chômeur de longue durée, et souhaitent continuer à travailler et à coconstruire les projets.

M. PLIEZ

Merci. La parole est au rapporteur.

M. SAUVAGE

Merci Monsieur le Maire et merci aux précédents intervenants. Je tiens à excuser ma collègue Carine EKON qui aurait dû la rapporter et qui est absente.

Nous allons arriver au 1 an de l'habilitation de notre Territoire zéro chômeur de longue durée à Fougères Le Vau. Je voudrais rappeler quels étaient les objectifs : installer un Territoire zéro chômeur dans un des quartiers du 20^e arrondissement en politique de la ville qui connaît le plus fort taux de chômage ; fixer l'objectif, sur la base des données statistiques publiques, notamment de Pôle Emploi, de cibler 750 personnes potentiellement concernées par un chômage d'au moins 1 an, avec une anticipation d'au moins 400 personnes volontaires dans les prochaines années pour participer à l'aventure de cette expérimentation ; sur ces 400 volontaires, en orienter 220 vers les formations et les emplois de droit commun, et avoir l'objectif que via une Entreprise à but d'emploi ou plusieurs Entreprises à but d'emploi, nous puissions créer 180 emplois supplémentaires sur le territoire en CDI.

2023 est donc la première année de notre Territoire zéro chômeur de longue durée, avec la création d'une Entreprise à but d'emploi, la Compagnie du 20^e. Je salue d'ailleurs sa présidente et sa directrice. En un an, 69 volontaires ont participé à l'aventure ; en moyenne ce sont trois ans de chômage pour ces personnes ; on parle de 62 % de femmes ; 20 personnes n'avaient absolument aucun revenu et 20 personnes étaient reconnues comme travailleurs en situation de handicap. Sur ces 69 volontaires, 20 chômeurs de longue durée ont été embauchés en CDI depuis un an et 9 personnes ont été orientées vers des dispositifs de droit commun, dont un tiers a trouvé un CDI hors de l'EBE.

En 2023, nous avons décidé de poursuivre ce développement, avec un budget octroyé à l'EBE, malgré les baisses soulignées par Laurent SOREL, que nous avons combattues et que nous avons réussi à atténuer grâce à plusieurs amendements de différents groupes politiques à l'Assemblée Nationale et au Sénat. C'est un objectif d'1,2 million d'euros de budget en 2024 pour l'Entreprise à but d'emploi, et un objectif de création d'emploi pour des chômeurs de longue durée au sein de cette EBE, compris entre 20 et 23 CDI.

Un espace (un Café des liens) vient d'être inauguré au 72 boulevard Mortier à destination des seniors, avec Monsieur le Maire et mon collègue Hamidou la semaine dernière ; ce sera un vrai espace de ressources et de convivialité, et de lutte contre l'isolement pour les personnes âgées du quartier, qui sont nombreuses. D'autres projets sont concernés directement par cette délibération et le budget participatif : l'ouverture d'un local autour d'ateliers coutures boulevard Mortier, et également boulevard Mortier, l'ouverture d'un espace famille, créé sur la base des besoins non pourvus sur le territoire et que nous avons identifiés. Il bénéficie dès maintenant d'un soutien de la CAF dans un quartier qui compte 44 % de familles monoparentales ; ce sera un espace ouvert à destination notamment des mamans solos, comme lieu de répit, qui servira également de lieu d'accès au droit, de lieu d'accès au numérique et d'accompagnement individualisé. On sait en effet que c'est en travaillant dans la dentelle qu'on arrive à résoudre beaucoup de problèmes.

La délibération parle de camion mais je précise que c'est une camionnette électrique, qui permettra de sillonner le territoire dans l'ultra proximité, pour faire connaître les activités mises en place et continuer à faire connaître l'expérimentation, et trouver des volontaires.

Il s'agira également de s'équiper d'un triporteur, notamment pour les actions menées au Père Lachaise et qui ont été brillamment rappelées par ma collègue Claire, qui a vraiment été partie prenante dans l'élaboration de ce projet, avec également Frédéric HOCQUARD, et que je remercie pour leur soutien et leur engagement sur le sujet.

Il y a beaucoup de bonnes nouvelles à annoncer, qui ne sont pas dans cette délibération mais qui concernent l'Entreprise à but d'emploi et Territoire zéro chômeur de longue durée ; nul doute que dans un prochain Conseil d'arrondissement nous y reviendrons.

Je vous invite à voter cette délibération.

M. PLIEZ

C'est à vous.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2024 DEVE 15 : Dénomination Jardin Mélinée Manouchian attribuée au jardin situé 124 rue de Lagny dans le 20^e arrondissement de Paris. M. Hamidou SAMAKE rapporteur

M. PLIEZ

La parole est à Michel ROGER, puis à Claire GOFFAUX. C'est Hamidou SAMAKE qui vous répondra.

M. ROGER

Au nom des élus du Groupe communiste et citoyen, nous voulions mettre en valeur cette délibération qui rend hommage à Mélinée MANOUCHIAN, femme émigrée et communistes, et cela à trois titres :

- Dénommer le square situé au 124 de Lagny « Mélinée MANOUCHIAN » participe à la féminisation de l'espace public, et c'est une très bonne chose ;

- Rendre hommage à une vie d'engagement menée par une personne arrivée jeune adulte en France, qui va défendre les valeurs de la République et qui s'engage dans la Résistance via les MOI, organisation qui regroupe les étrangers résistants. Oubliée de l'histoire, c'est un très bel hommage qui lui est rendu. C'est aussi l'illustration de la diversité de notre société et de l'apport des immigrés ; chassée de son pays et orpheline (ses parents sont victimes du génocide arménien), elle trouve refuge dans un orphelinat et connaîtra la faim avant d'arriver en France. Tout cela nous rappelle des parcours bien contemporains d'immigrés arrivant en France ;

- Nommer un square Mélinée MANOUCHIAN est un double message dans notre actualité ; c'est rappeler les messages de paix associés à l'engagement de Mélinée MANOUCHIAN et des résistants du groupe Manouchian, paix dont nous avons grandement besoin alors que se développent des conflits armés. Je pense à la guerre en Ukraine et aux peuples palestiniens et israéliens qui subissent un conflit. C'est rappeler aussi que la France est issue de migrations, et cette délibération est à considérer également comme un acte contre la loi Migration qui vient d'être adoptée par le Parlement. C'est un acte contre tous ceux qui avec l'extrême droite veulent instaurer entre autres la préférence nationale. C'est un acte pour rappeler à tous notre histoire et particulièrement à ceux qui franchissent le barrage républicain dressé contre l'extrême droite.

Pour ces trois raisons, nous allons voter cette délibération. Merci de votre attention.

Mme GOFFAUX-ESPEJO

Je rajouterai juste quelques points parce que mon collègue Michel ROGER a dit vraiment l'essentiel de ce pourquoi nous avons porté ce vœu : la féminisation de l'espace public et la figure de Mélinée MANOUCHIAN, une combattante, une immigrée. Cela rappelle effectivement ce sur quoi nous allons travailler, notamment au niveau du patrimoine, à savoir l'apport des émigrés dans notre culture, la défense du territoire, les apports culturels. Notre histoire de France est faite d'apport successifs, qui ont permis une transformation de la culture française, petit à petit comme c'est dans beaucoup de pays. Nous sommes donc particulièrement heureux d'avoir porté ce vœu de la dénomination du square, et il va y avoir plusieurs célébrations à l'occasion de l'entrée au Panthéon du couple MANOUCHIAN.

M. SAMAKE

Je partage bien entendu ce qui a été dit par Michel et Claire. Je voudrais quand même ajouter quelques mots. A travers cette délibération nous souhaitons à rendre hommage à une figure exceptionnelle Mélinée MANOUCHIAN, dont la vie a été marquée par le courage, la résilience et l'engagement indéfectible envers la liberté.

Née à Constantinople en 1913, Mélinée a survécu avec sa sœur au génocide arménien, un sombre chapitre de l'histoire qui n'a fait que renforcer sa détermination à lutter contre l'oppression. Diplômée en comptabilité et en sténodactylographie, elle s'est installée à Paris, tissant des liens avec les parents de Charles AZNAVOUR qui l'ont cachée des nazis lorsqu'elle a été poursuivie. Sa rencontre avec Missak MANOUCHIAN en 1934 a donné naissance à un partenariat et à un destin exceptionnel. Tous les deux militants infatigables du Parti communiste et du comité de secours pour l'Arménie, ils ont choisi la clandestinité face à la menace nazie et à la répression contre les communistes et les étrangers juifs. Dans l'ombre, Mélinée et Missak ont mené des actions héroïques au sein des sections Main d'œuvre immigré de la CGT. Malheureusement leur engagement a un prix, et Missak est arrêté en novembre 1943 ; exécuté en février 44 (nous en fêtons cette année les 80 ans), mais Mélinée, malgré l'immense chagrin, poursuit inlassablement la lutte. Toute sa vie Mélinée œuvre en tant que gardienne de la mémoire, faisant publier les poèmes de son mari et écrivant un livre dédié à lui en Arménie et en France. Elle a contribué ainsi à la reconnaissance de l'histoire de l'Affiche rouge, révélant la vérité sur le Groupe Manouchian. En 1986, elle est faite chevalier de la Légion d'honneur ; en 2024 elle est proposée pour l'entrée au Panthéon avec son mari Missak le mois prochain. Aujourd'hui nous souhaitons nommer un jardin à l'honneur de Mélinée MANOUCHIAN, femme qui a résisté à l'oppression, a honoré la mémoire de son mari et a contribué à éclairer les pages sombres de notre histoire. Puisse-nous en foulant ce jardin nous rappeler toujours de son sacrifice et de celui de tous ceux qui ont donné leur vie pour la liberté en France.

M. PLIEZ

Merci. Je vous invite à voter.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2024 DDCT 12 : Subventions de fonctionnement (44.000 euros) à 16 associations pour le financement de 18 projets dans les quartiers populaires du 20^e arrondissement (1^{ère} enveloppe). M. Maxime SAUVAGE rapporteur

M. SOREL

Merci Monsieur le Maire. Je voulais m'inscrire sur cette délibération pour parler du nouveau contrat de ville en cours de d'élaboration et de la nouvelle géographie de la politique de la Ville à Paris à partir du 1^{er} janvier 2024. La bonne nouvelle c'est que le 20^e a gardé ses deux quartiers politiques de la ville. Je ne sais pas si c'est une bonne nouvelle mais on peut dire qu'il y a 21 quartiers contre 20 auparavant à Paris, mais avec une évolution de la géographie : deux de plus dans le 15^e, une réduction du périmètre sur le 10^e et un en moins dans le 19^e et dans le 13^e.

Cela concerne bien moins d'habitants : 121 000 contre 139 000 auparavant.

L'Etat a une logique comptable plutôt qu'une logique sociale, mais on peut on peut dire bravo à la Ville de Paris pour avoir réussi à limiter les dégâts puisque à l'origine il me semble que l'État voulait diviser par deux le nombre de bénéficiaires sur la Ville de Paris.

J'ai discuté l'autre jour avec des copains du 10^e qui sont complètement catastrophés de voir l'évolution dans le 10^e parce que la façon dont le périmètre est déterminé ne correspond pas à la réalité parisienne. Vous savez que le quadrillage du périmètre est fait par tranche de 200 mètres sur 200 mètres, et qu'avec la densité parisienne, entre les lofts, les hôtels sociaux et les poches de pauvreté, ce n'est pas suffisamment fin pour pouvoir identifier les problèmes. Autre problème, par exemple sur la porte de Vincennes, c'est, me semble-t-il, basé sur des données antérieures au Covid, qui sont donc caducs et ne permettent pas de prendre en compte la détérioration de la situation des habitants sur le secteur. Autre élément important, ce sont les critères choisis par l'État ; dans un souci de simplification, le seul critère du revenu médian est pris alors que bien d'autres critères pourraient être pris en compte et permettraient d'intégrer davantage de quartiers politiques de la ville.

Deux petites remarques sur deux quartiers, les portes Saint-Blaise et de Montreuil, et le grand Belleville (Amandiers, Belleville, Ménilmontant) ; ce sont deux quartiers un peu différents, puisque l'un connaît un appauvrissement alors que sur l'autre des poches de pauvreté se maintiennent au milieu de poches de gentrification ; les ateliers participatifs, par exemple santé et consommation responsable sur les portes sont d'autant plus importants dans le contexte actuel qu'il y a une petite musique dans les médias qui consiste à opposer les mobilisations des agriculteurs aux exigences écologiques et du bio et du bien manger. Je pense qu'il y a aussi la nécessité justement de montrer que les vrais responsables dans cette dans cette situation ne sont pas les écolos mais plutôt l'agrobusiness ; on a d'un côté des agriculteurs qui n'ont pas de quoi vivre et de l'autre 20 % d'augmentation des produits alimentaires sur deux ans. Entre les deux, évidemment, ce sont l'agrobusiness et la grande distribution qui font des profits. Il a effectivement une nécessité d'éducation populaire à faire, pour montrer que ce sont des choses qui ne s'opposent pas contrairement à ce que vous voudrait faire croire parfois la FNSEA.

Dernière chose : pour avoir habité à une époque la porte de Vincennes, c'est dommage que nous soyons obligés de défendre l'existant. Je me réjouis en tout cas que la Ville n'ait pas abandonné la nécessité de batailler pour inclure la porte de Vincennes dans les dispositifs politiques de la ville.

M. SAUVAGE

Je vous confirme : depuis le 1^{er} janvier, la géographie de la politique de la ville a été renouvelée, avec partout en France des nouveaux quartiers et des quartiers qui ont quitté ce périmètre et les dispositifs qui allaient avec pour réduire les inégalités territoriales.

Vous l'avez dit, je vous cite « Bravo à la Ville de Paris » ; c'est vrai qu'une très forte mobilisation a été menée par la Maire de Paris Anne HIDALGO et par ses deux adjointes successives en matière de politique de la ville, à la fois Anne-Claire BOUX, puis Mélody TONOLLI, pour essayer de revenir petit à petit, bloc d'immeuble par immeuble, sur la carte initiale proposée par l'État qui faisait absolument fi des règles de zonage définies dans la loi, pour des vues comptables et faire des économies, notamment sur des territoires comme les quartiers populaires parisiens. Pied à pied, des blocs d'immeubles ont été récupérés, en particulier dans le 20^e, que ce soit du côté de Belleville, que ce soit du côté des Amandiers, que ce soit également du côté de Fougères Le Vau, quartier que j'évoquais précédemment sur la délibération relative à Territoire zéro chômeur. On peut dire aujourd'hui que dans le 20^e arrondissement et contrairement malheureusement à d'autres arrondissements à Paris, on s'en sort plutôt très bien, avec une carte quasiment inchangée qui nous permettra de garder des moyens importants pour essayer de réduire autant que possible les inégalités structurelles socioéconomiques.

Vous l'avez dit également, Monsieur SOREL, deux nouveaux quartiers entrent en politique de la ville à Paris ; ce sont deux quartiers du 15^e arrondissement et c'était une demande très ancienne du maire du 15^e arrondissement, Philippe GOUJN ; comme quoi la droite parfois peut soutenir la politique de la ville. Comme dans le 20^e arrondissement, je n'ai jamais vu une délibération comme celle-ci, que j'aborde ce soir, votée par le groupe Changer Paris en matière d'appel à projets de subventions aux associations de la politique de la ville, je suis curieux de voir ce que fera la majorité de droite dans le 15^e arrondissement sur les futures délibérations de l'appel à projets politique de la ville comme celle de ce soir. Ce soir, nous sommes sur la première enveloppe de l'appel à projets politique de la ville, qui permet d'accompagner les associations qui interviennent dans les quartiers populaires. Je vous le dis chaque année et je vais le redire : cet appel à projets se décompose en trois enveloppes : une en début d'année une à l'été, une en fin d'année. Cette première enveloppe est plus importante que d'habitude parce que de nombreuses associations ont besoin d'un versement de subventions plus tôt dans l'année, ce qui dit aussi beaucoup de l'état financier de bon nombre d'associations, du fait du contexte que l'on connaît, très difficile, à la fois avec des publics de plus en plus importants et des charges fixes de plus en plus lourdes. Ce sont 16 associations qui sont accompagnées avec cette

délibération, pour 18 projets sur des thématiques extrêmement différentes, que vous pourrez lire dans la délibération, qui montre à quel point la politique de la ville est transversale dans son action, et indispensable dans son objectif.

J'aimerais pour la première fois de cette mandature avoir un vote unanime et positif pour cette première enveloppe de l'appel à projets politique de la ville. Merci beaucoup.

M. PLIEZ

Monsieur DIDIER.

M. DIDIER

Merci Monsieur le Maire. Ce sera une explication de vote. Monsieur SAUVAGE, vous parlez de majorité droite dans l'arrondissement ; c'est en tout cas mon souhait pour 2026 et nous allons tout faire pour qu'effectivement la droite et le centre soient majoritaires dans cet arrondissement. C'est tout mon engagement depuis 2020.

Quand il y a de de bonnes délibérations, j'ai toujours voté pour ; je ne suis pas dogmatique, c'est bien tout le contraire de beaucoup d'élus, quelque bord qu'ils soient, mais en tout cas je ne me suis pas engagé en politique pour être dogmatique, je me suis engagé en politique pour être dans l'action. Nous suivons cette délibération et nous la voterons favorablement.

M. PLIEZ

Madame DASPET, qui n'est pas dogmatique.

Mme DASPET

Je ne suis pas dogmatique, je suis comme Rachida DATI, j'ai l'esprit très ouvert. C'était trop tentant, pardonnez-moi.

Je voulais simplement saisir comme l'ont fait les orateurs précédents, l'excuse de cette délibération pour remercier chaleureusement notre premier adjoint Maxime SAUVAGE, qui a vécu la galère que j'ai connue il y a quelques années, à négocier cette géographie prioritaire ; je sais comme c'est difficile, exigeant, stressant. Par son intermédiaire je pense qu'on peut tous se féliciter du résultat obtenu, remercier aussi les associations, évidemment les équipes de développement local, les habitants qui se sont mobilisés autour des différents événements qui ont été imaginés et conduits dans ce cadre. Je pense que l'on arrive à un beau résultat ; c'est extrêmement important, parce qu'au-delà d'une géographie qui peut paraître pour beaucoup abstraite, ce sont des questions de financement très importantes qui se posent. Ce n'est pas forcément la chose la plus simple à appréhender pour le citoyen du 20^e, mais croyez-moi c'est quelque chose de très important et qui est notamment un vecteur de lien social, de tranquillité publique, de possibilité de faire évoluer des individus dans leur santé, leur éducation, leur accès à l'emploi, leur accès aux droits, et cetera. Cela touche vraiment tous les domaines.

Voilà ; je voulais juste saluer ce travail collectif, et je pense que nous pouvons tous en être très heureux.

M. PLIEZ

Je vous propose de voter et j'attends avec curiosité le résultat du vote.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

M. PLIEZ

Nous pouvons effectivement saluer le travail qui a été mené, même si nous espérons toujours plus.

2024 DDCT 13 : Soutenir la rénovation des locaux des associations des quartiers populaires et améliorer l'accueil des publics (subventions d'investissement de 315.388 euros pour 18 projets). M. Maxime SAUVAGE rapporteur

M. PLIEZ

La parole est à Maxime SAUVAGE.

M. SAUVAGE

Je m'autosaisis parce que je la trouve particulièrement importante ; je ne le fais pas souvent. Je tiens aussi à dire que Monsieur le Maire faisait la remarque que nous n'avons plus de ministre du Logement ; je rappelle aussi qu'alors que nous sommes en pleine rédaction avec l'État du futur contrat de ville et des futurs projets de territoire, nous n'avons plus de ministre de la Politique de la ville non plus.

C'est une délibération importante parce que les deux précédentes portaient sur des subventions de fonctionnement ; là il s'agit de subventions d'investissement. Je rapporte ce type de délibération deux à trois fois dans l'année. Les enveloppes sont autour de 10- 15- 20 000 € ; là elle s'élève à 75 000 €. Nous nous sommes vraiment battus pour financer des projets d'investissement d'ampleur pour des associations du 20^e arrondissement. Je vais vous les citer très rapidement :

- L'association Chinois de France et Français de Chine, qui depuis longtemps cherchait un autre local que celui qui se trouve au 45 rue de Tourtille, pour pouvoir élargir ses activités d'accompagnement scolaire, d'accès au droit, de cours d'apprentissage du français à destination de la population asiatique de l'arrondissement, qui est nombreuse. Nous avons réussi à trouver un nouveau local qui se trouve également au 45 rue de Tourtille. Il était important de pouvoir accompagner l'association pour l'équiper en matière de mobilier, de matériel de bureau ;

- L'association Le droit de rêver, qui a fait un film formidable avec beaucoup d'habitants des Amandiers (près de 200). Ils sont au stade de la post-production et ils connaissent des petits soucis budgétaires ; c'est pour ça que leur est octroyée cette subvention d'investissement pour leur permettre de terminer ce film et de pouvoir le monter ;

- En écho à l'intervention de mon collègue Martin BUSSY sur la délibération DPE 3, une subvention d'investissement à destination de Paris Habitat pour la mise en place de cette expérimentation d'un an d'un local multi-flux rénové de Paris Habitat, situé rue Schubert ; à destination de 630 ménages pour y stocker des encombrants, et notamment des meubles, dans le cadre d'une opération de rénovation massive du bloc porte de Montreuil Nord et porte de Montreuil Sud, qui relève de Paris Habitat ;

- Une subvention d'investissement pour une association que nous avons l'habitude de suivre avec ma collègue Marthe NAGELS, le CRT, basé square des quarts d'heures à Saint-Blaise, pour permettre à l'association qui mène des activités théâtrales d'achever enfin la rénovation de son très beau local, avec notamment une isolation thermique et acoustique au niveau du plafond, sachant que des habitants habitent juste au-dessus, retravailler aussi les questions d'éclairage et de point d'eau ;

- Une subvention très importante pour la Maison des Fougères ; il y a peu de temps nous avons voté une délibération pour labelliser la Maison des Fougères comme espace de proximité de la Ville de Paris. Il y a un gros besoin de réaménagement complet du local pour mieux optimiser l'espace qui n'est malheureusement pas très grand. Avec cette subvention d'investissement, on va enfin pouvoir aménager ce local, qui est un peu une des capitales du quartier Fougères-le Vau ;

- Une subvention d'investissement pour la Comédie des anges, l'une des quatre associations qui occupent aujourd'hui le local mutualisé rue Chappuis, également occupé par VRAC, par l'UNRPA et par le Centre Social Soleil Blaise qui à elles quatre mènent de multiples activités à destination des habitants de la Porte de Montreuil. Il fallait permettre à ces associations de pouvoir équiper correctement ce local. C'est pour ça que cette subvention d'investissement vient les aider à hauteur de 3 000 €.

Ce sont donc six projets très importants pour notre territoire et nos quartiers politiques de la ville ; cette subvention d'investissement va vraiment leur donner de l'oxygène pour pouvoir mener à bien ces activités, avec une finalité : le bien-être des habitants du 20^e arrondissement, notamment celles et ceux qui vivent en QPV. Merci beaucoup.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2024 DDCT 16 : Subventions (37.000 euros) à 1 association pour le financement de cinq actions au titre de l'intégration. M. Maxime SAUVAGE rapporteur

M. PLIEZ

Antoine ALIBERT a la parole. Maxime SAUVAGE est le rapporteur.

M. ALIBERT

Merci Monsieur le Maire. Je vais être très rapide ; c'était pour souligner en avance du débat que nous aurons tout à l'heure sur le vœu déposé par le Groupe écologiste sur l'apport des étrangers à la vie de notre arrondissement et à notre culture, l'augmentation des crédits de la FASTI. On en parle souvent dans notre arrondissement. Cette année les crédits alloués grâce à cette délibération vont augmenter et nous nous en réjouissons particulièrement, puisqu'après le contexte terrible des débats horribles sur la question de l'immigration et de l'asile à la fin de l'année, nous trouvons que c'est une parfaite réponse de notre arrondissement et de notre ville, en augmentant les crédits pour cette association essentielle qui par ailleurs prête son local régulièrement à de nombreux collectifs qui interviennent en aide aux étrangers pour favoriser leur intégration.

M. SAUVAGE

Merci Antoine ALIBERT, pour votre intervention. Oui, délibération importante. C'est une subvention dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs avec la FASTI pour l'accompagner sur ses projets. On connaît l'importance de la FASTI et des ASTI partout en France, particulièrement dans la période actuelle. Demain sera un jour important puisque ce sera le jour de rendu de la décision du Conseil constitutionnel sur le projet de loi immigration ; il y aura vraisemblablement des bonnes nouvelles mais malheureusement quelques horreurs resteront dans ce texte et continueront à dégrader la vie des personnes étrangères sur notre sol. On aura donc plus que jamais besoin des actions des ASTI et de la FASTI, notamment dans notre arrondissement. Cette convention pluriannuelle d'objectifs permet de financer plusieurs actions de la FASTI, dont une nouvelle dans le 20^e arrondissement. Il y a évidemment les actions que vous connaissez déjà, j'ai eu l'occasion d'en parler lors de précédents Conseils d'arrondissement ; il y a les permanences physiques d'accès au droit mené par la FASTI, à la fois par dans son local rue des Amandiers, il y également la bibliothèque Assia Djebar du côté des portes du 20^e avec un accompagnement en matière de droits des étrangers ; droit d'asile, droit au séjour, droit à la santé, droit au logement, droit au travail. Il y a également les questions d'atelier cuisine qui se tiennent dans le local de la FASTI rue des Amandiers en présence d'une diététicienne, ainsi que des cours de français, qui sont essentiel. Le nouveau projet est un nouvel accompagnement proposé aux personnes qui sont en France depuis plus de 10 ans et qui sont en rupture de droits, et qui parfois sont dans une précarité, un dénuement et un isolement terribles ; il y a ce travail proposé par la FASTI, qui extrêmement précieux. Nous avons plus que jamais besoin de l'action de la FASTI.

Nous attendons demain avec gravité et impatience la décision du Conseil constitutionnel. La lutte pour remettre en cause tout ce qui aura été voté dans ce texte n'est pas terminée ; je crois que nous y reviendrons dans un prochain vœu en fin du Conseil d'arrondissement. Merci beaucoup.

M. PLIEZ

Merci. Je vous invite à vous prononcer sur cette délibération.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2024 DAJ 03 : Subvention (296.750 euros) et avenant n° 1 à la convention pluriannuelle pour l'organisation de consultations gratuites d'avocats en mairies d'arrondissement avec l'Ordre des Avocats au Barreau de Paris. Mme Hélène TRACHEZ rapporteure

M. PLIEZ

La parole est à Hélène TRACHEZ.

Mme TRACHEZ

Merci Monsieur le Maire. Comme mon collègue Maxime SAUVAGE, je m'autosaisis ; à la différence c'est que je le fais assez régulièrement parce que personne d'autre ne me saisit. Comme on n'est jamais mieux servi que par soi-même même, je le fais.

L'idée est ici de surtout de faire une petite page de publicité pour les permanences d'avocats que nous avons en mairie, puisque cette délibération a pour objectif de renouveler la convention pluriannuelle que la Ville a avec le Barreau de Paris pour l'organisation de consultations gratuites d'avocats en mairie d'arrondissement.

Je voulais remercier en premier lieu les avocats qui se mobilisent durant ces consultations, qui durent 20 minutes par personne ; pour l'avoir fait, ce n'est pas un exercice facile parce que cela peut concerner tout et n'importe quoi, et il faut en 20 minutes réussir à donner un Conseil juridique qui soit suffisamment pointu et en même temps compréhensible pour quelqu'un qui ne connaît pas le droit, et qu'il ressorte de cet entretien en ayant l'impression d'avoir la réponse avec lui. Ce n'est donc vraiment pas simple. Je renouvelle tous mes remerciements aux avocats qui se mobilisent dans la mairie du 20^e. d'autant que 1 073 personnes ont pu bénéficier en 2023 de ces permanences ; cela représente 200 permanences d'avocats en droit général, droit du travail, droit de la famille, droit du logement, ainsi que des spécialistes sur les TPE-PME.

Encore une fois je remercie le Barreau de Paris et je vous invite évidemment à voter cette délibération.

M. PLIEZ

Merci. J'ai une explication de vote de Martin BUSSY.

M. BUSSY

Tu as quelque part, par ton introduction, incité les uns les autres à prendre la parole, notamment sur ce sujet, parce que l'inégalité d'accès au droit n'est pas seulement un sujet parmi d'autres, c'est un sujet majeur. L'État de droit peut-il fonctionner alors qu'une grande partie de nos concitoyens n'a pas accès à la justice, soit parce qu'ils ne savent pas et ne connaissent pas leurs droits, soit parce qu'ils n'ont pas les moyens financiers ou organisationnels pour consulter des spécialistes ? Je pense qu'il faut rappeler le rôle absolument décisif de l'avocat dans l'ensemble du fonctionnement de la justice ; quelqu'un qui n'a pas d'avocat a très peu de chance de faire valoir ses droits. Le rôle des avocats est donc très important. L'Ordre des avocats (j'ai envie de dire « pour une fois », parce qu'ils ne sont pas toujours aussi souples dans toutes les actions qu'ils peuvent entreprendre) est à la manœuvre. Il faut remercier les avocats qui se portent volontaires ou qui se mobilisent ; ce n'est pas pour la rémunération qu'ils le font parce que ce n'est pas très bien payé. C'est extrêmement utile.

Soulignons que c'est aussi grâce à l'action des municipalités et des collectivités, plus largement de la sphère publique et politique, que ce genre de chose peut advenir. Réjouissons-nous de cela.

M. PLIEZ

Je vous propose de vous prononcer sur cette délibération.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2024 DU 21 : Opération Porte de Montreuil (20^e) - Avenant au traité de concession conclu avec la SEMAPA - Rétrocession du volume E3. Mme Virginie DASPET rapporteure

M. PLIEZ

Avant de passer au dernier point des délibérations, à savoir la refonte du plan de propreté, nous allons revenir en arrière pour examiner, puisque je ne l'avais pas sur ma feuille, la DU 21, avec une prise de parole de Jérôme GLEIZES et de Jacques BAUDRIER ; la rapporteuse est Virginie DASPET. Nous examinerons ensuite la DAE 32.

M. GLEIZES

Merci Monsieur le Maire. Nous aurions pu même présenter les deux en simultané, même si ce ne sont pas les mêmes rapporteurs.

Je commence par la délibération sur l'urbanisme, la DU 21 ; cette délibération est la conséquence des discussions sur la porte de Montreuil, notamment l'accord d'aménagement avec la SEMAPA.

Conformément aux discussions et aux avancées, notamment le fait que le bâtiment-pont a disparu, que l'on ne va pas construire là où sont actuellement les puces de Montreuil, il était normal de revoir l'avenant.

L'autre élément important est le fait que l'on en profite pour intégrer toute la zone ; au départ, il y avait deux projets différents, maintenant tout est dans une même opération.

Bien sûr les Écologistes vont voter cette délibération, mais je rappelle que l'engagement financier de la Ville était bien plus important que celui de Nexity, puisque la Ville reversait plus que ce que Nexity allait payer de parcelle. Nous n'avons pas pu refaire le détail sur les calculs mais il semblerait que ce que va payer Nexity va être encore plus faible. Le prix du M2 était de 1 300 €, ce qui est pas mal pour une opération financière. Il faudrait reprendre les annexes financières mais il semblerait que nous soyons encore plus bas que précédemment.

Depuis le début, nous avons dénoncé le cadeau financier que nous faisons à NEXITY ; il semblerait qu'à travers cet avenant, le cadeau à Nexity s'agrandisse encore. C'est une petite remarque en passant mais peut-être que nous reviendrons plus en détail au Conseil de Paris là-dessus.

Cependant, le plus intéressant est l'autre délibération, pour laquelle je me réserve.

M. PLIEZ

Merci. La parole est à Jacques BAUDRIER.

M. BAUDRIER

Merci Monsieur le Maire. C'est bien évidemment une délibération importante parce que c'est une délibération qui fixe un accord sur un projet qui a fait débat entre nous depuis plusieurs années et qui a été lancé, rappelons-le en 2001 ; cela fait bientôt 23 ans que ce projet a été engagé. Au moment de ce vote, j'ai une pensée au moment pour tous les habitants de la porte de Montreuil qui l'attendent depuis très longtemps, pour ceux qui ont participé aux centaines de réunions de concertation ; c'est une très bonne chose que nous ayons pu aboutir à un accord.

J'évoquerai tous les gens qui se sont mobilisés, dont certains tout au long de ces 23 ans ; je pense en particulier à Martine BIRLING, qui a dû participer à la quasi-totalité des réunions de concertation depuis 23 ans ce sujet, puis plus récemment au collectif des habitants de la porte de Montreuil qui s'est mobilisé, à Laurence DESPERINI, à Marion LEFER, et d'autres.

C'est le résultat d'une attente très forte, d'un accord qui a été compliqué. Du point de vue des élus communistes, le projet précédent (peut-être pas avec l'immeuble-pont) nous donnait toute satisfaction. Il y a de notre point de vue un certain recul avec le projet actuel, en particulier sur l'aménagement du plateau des puciers, mais un accord implique évidemment de faire des concessions les uns vers les autres, donc nous le voterons sans aucune ambiguïté. Nous tenons à relever que les discussions qui ont eu lieu nous ont permis néanmoins de faire rentrer des éléments beaucoup plus positifs de notre point de vue dans ce projet que nous allons approuver ; en particulier le centre de santé et l'équipement culturel dédié à la BD, qui nous permettra d'apporter quelque chose du service public et une attractivité renouvelée à la Porte de Montreuil renouvelée. Et tant mieux.

Bien entendu il y a eu un certain nombre d'évolutions du projet, très consensuelles ; certains arbres vont pouvoir être préservés, ce dont chacun ne peut que se féliciter.

Pour m'être beaucoup impliqué dans ce sujet, je suis très content que nous arrivions à cet accord ; nous souhaitons, en tant qu'élus communistes, que surtout les travaux démarrent au plus vite, et que toutes les informations puissent être données aux habitants qui sont impatients : une ouverture de la Maison du projet, une inauguration, et toute information dans le suivi de ce projet. Nous serons évidemment plus qu'attentifs à la concrétisation des engagements pour le centre de santé municipal et pour l'équipement culturel lié à la BD, qui sont des éléments d'activité très fortement appréciés.

Un dernier point pour soulever quelque chose qui n'a pas été inscrit parce que cela peut sembler mineur, la question d'avoir un distributeur de billets dans le quartier, qui est quelque chose d'extrêmement demandé par les habitants et qu'il ne faudra pas oublier. Je vous remercie.

M. PLIEZ

J'attends le jour où on en sera à la mise en place du distributeur de billets. Virginie DASPET.

Mme DASPET

C'est vrai que l'on parle du distributeur de billets depuis des années ; c'est un peu comme les boîtes aux lettres ou d'autres petits sujets comme ça, mais qui représentent dans le quotidien des habitants quelque chose d'assez important.

Je ne vais certainement pas rentrer dans la polémique de ce que doit Nexity ; la seule chose dont je suis à peu près certaine sur ce sujet, c'est qu'en annihilant certains projets immobiliers qui n'auraient peut-être plus beaucoup de sens du point de vue de l'investissement d'un promoteur immobilier, on leur fait gagner beaucoup d'argent, c'est certain. En tous les cas ils vont en perdre beaucoup moins qu'ils n'en auraient perdu avec le projet précédent ; mais ce n'est pas notre histoire. Je préfère garder le côté positif des choses ; on arrive à un projet qui est plus qu'attendu. Nous avons tous réussi à faire des pas en avant, des pas en arrière dans certains cas ; nous avons tous nos frustrations. Jacques boudrier en a énoncées ; je pense que Jérôme en a aussi énoncé quelques-unes. Nous aussi, nous en avons ; moi, en tant qu'adjointe à l'urbanisme et le groupe Génération, nous n'étions pas d'accord sur certaines choses. C'est aussi ça la vie d'une majorité, et je pense que nous arrivons à quelque chose qui va maintenir l'essentiel de l'intérêt de ce projet, c'est-à-dire qui va apporter une tranquillité publique, qui va apporter une qualité de vie bien supérieure aux habitants et habitantes de la Porte de Montreuil, et c'est bien là l'essentiel. Je suis sûre que Monsieur HOCQUARD sera tout à fait dans les mêmes objectifs pour la célèbre ville dont il va s'occuper dans les prochains mois ou années. Cela doit toujours rester notre ligne de conduite. Merci beaucoup.

M. PLIEZ

Merci Virginie. Comme je ne veux pas surtout pas rajouter de la polémique dans la discussion, je voudrais rappeler mon attachement au respect des accords de majorité. Je crois que ces accords nous obligent maintenant vis-à-vis des habitants, nous obligent à avancer. Je pense que c'est l'essentiel ; je rappelle aussi pour les gens qui nous écoutent ici ou en différé, les nombreuses réunions qui se poursuivent d'ailleurs avec l'ensemble des acteurs de la majorité, avec les puciers, avec les habitants. Je rappelle aussi parce que peut-être ces habitants nous écoutent, que nous nous sommes engagés à travailler ensemble avec eux, non seulement sur l'intercalaire mais aussi sur ce qui se passe dans l'avenir quand les puces seront fermées. Nous allons le faire ; cela ne va pas aussi vite que je le souhaitais, mais cela va se mettre en place. Nous avons un peu de temps parce que de toute façon les travaux ne vont pas démarrer tout de suite. Encore une fois je crois que l'essentiel maintenant ce n'est surtout pas de relancer la polémique ; je pourrais moi aussi exprimer des déceptions, des doutes des frustrations mais je crois que nous n'en sommes plus là aujourd'hui. L'essentiel est de travailler dans le cadre de ces accords et d'avancer. Merci je vous prie de voter sur cette délibération.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2024 DAE 32 : Marché aux puces de la porte de Montreuil (20^e) - principe de renouvellement de la délégation de service public. Mme Carine EKON rapporteure

M. PLIEZ

La parole est à Jérôme GLEIZES.

M. GLEIZES

Qui va me répondre ?

M. PLIEZ

C'est moi.

M. GLEIZES

Cette délibération est toujours un grand bonheur, depuis que j'interviens sur les puces de Montreuil bien avant le projet d'aménagement de Reinventing cities de 2015. J'avais la première fois fait une intervention sur le fait que l'on pouvait avoir un doute sur les redevances déclarées par le concessionnaire. Et là, ô surprise, entre l'année dernière et cette année, les recettes des volants ont augmenté de 104 000 €. Ce n'est pas une petite somme, c'est beaucoup. Il y aurait donc une suractivité sur une année, avec 104 000 € de plus de recettes au niveau des volants. Cela fait longtemps que je dis qu'il y a un petit problème sur la déclaration du chiffre d'affaires, qui est assez mécanique ; comment est calculée la recette, ce n'est pas au chiffre d'affaires des commerçants, c'est uniquement au mètre carré occupé pour faire du commerce. Et au travers d'un exercice, le chiffre d'affaires est donc supérieur à celui de 2019, avant le Covid. Pourquoi cette situation ? Un élément explicatif, c'est que la DAE, suite à mes alertes, a fait un contrôle un peu plus serré du nombre de commerçants volants ; on peut donc penser que la pression a été faite sur le concessionnaire. Le concessionnaire a dû déclarer le chiffre exact. Tout cela pose un problème, parce que depuis 2007, depuis que l'on veut tuer le Marché des puces, beaucoup de personnes parties à la retraite n'ont pas été renouvelées ; certaines places de brocanteurs demandées n'ont pas été données ; on n'a pas donné de licences de brocanteur à ceux qui voulaient des licences de brocanteur. On a plutôt donné des articles nouveaux, et cela fait aussi partie de la gestion du marché. Pendant beaucoup de temps on a attaqué les puciers en disant que c'était de leur faute, qu'ils vendaient des produits chinois, qu'ils sous-déclaraient. Or, il semblerait que le problème soit ailleurs. C'est pour cela que j'ai posé des questions en amont. Cette délibération va porter sur le principe de faire la DSP, le renouvellement de la Délégation de service public ; cela fait pas mal de temps que le même concessionnaire est reconduit. Une pression a été faite et on se rapproche du vrai chiffre d'affaires de ce marché. Les questions qui se posent maintenant concernent le contenu de la DCE ; l'appel d'offres va être lancé, et ce qui a été demandé par nous, par les puciers et par les habitants, c'est de respecter la parole des puciers et notamment de les associer à la communication sur ce marché. Un autre élément, qui n'est pas dans cette délibération, et qui va être la grande découverte, c'est la répartition des places sur ce marché. Quel va être le plan des places ? Quelle va être la superficie ? Le grand changement par rapport à la dernière délibération sur ce marché est que l'on va passer de 406 places à 233 ; or, la taille du marché n'a pas bougé. Il y a un accord implicite, c'est que la taille des places par commerçant va augmenter. Il faudra s'assurer que ce soit vraiment dans la DCE qui va être mise en place. Bien sûr je rappelle ce que je disais en amont, c'est que l'on est payé au mètre carré occupé ; si un commerçant a une place plus grande, il paiera plus de redevances au concessionnaire et le concessionnaire reversera plus d'argent à la Ville de Paris. C'est le principe de Délégation de service public ; cela fait très longtemps que nous défendons un autre mode de gestion par rapport à ça, notamment ce qui est fait à Bordeaux où c'est une SCIC, une Société Coopérative d'Intérêt Collectif, qui permet d'associer à la fois des commerces, à la fois des usagers, à la fois la Ville ; nous pensons que ce type de gestion est beaucoup plus adaptée que la concession au privé pour gérer le marché parce qu'une bonne partie de ce que fait le concessionnaire, la Ville peut très bien le faire ; on n'est pas obligé de passer par des concessionnaires privés, ce qui serait à mon avis gagnant-gagnant pour tout le monde.

Bien sûr nous allons voter le principe de cette DSP, et nous allons continuer notre débat au Conseil de Paris parce que je ne pense pas qu'il y ait des réponses sur les 104 000 € nouveaux de chiffre d'affaires.

M. PLIEZ

Merci. Je ne suis pas sûr qu'on soit totalement dans le sujet mais cela pointe un défaut. Cela pointe des questions, cela pointe aussi des choix de gestion qui pourraient être différents. Il me semble que plusieurs de ces questions ont été abordées lors des réunions.

Ici il s'agit surtout de traiter le sujet du renouvellement de la DSP ; je pense que des services à la Ville sont en charge du contrôle du bon fonctionnement de cette DSP. Sur ce plan là ce ne sont ni les élus locaux ou centraux qui ont la charge de vérifier le nombre de mètres carrés des puces et la véracité du chiffre d'affaires des puciers.

On peut faire d'autres choix de gestion, je l'entends bien. Ce n'est pas le choix qui a été fait à Paris. Nous sommes bien là pour examiner le renouvellement d'une DSP ; c'est là-dessus je vous demande de vous prononcer. Merci.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

M. PLIEZ

J'en profite pour vous transmettre les bons vœux du président du Syndicat des commerçants des puces, qui nous remercie de notre engagement, de notre dévouement envers leur communauté de commerçants, et qui nous signale que notre travail a un impact positif sur leur vie ; ils nous en sont reconnaissants. C'est une occasion de dire à quel point tout le monde ici se réjouit que les puces durent.

Nous arrivons au bout de cette partie de nos débats ; il nous reste à nous prononcer sur les délibérations qui n'ont pas fait l'objet d'un examen. Ensuite je laisserai Martin BUSSY nous faire une communication sur la propreté.

2024 DSOL 11 : Subventions (122.000 euros) et conventions pluriannuelles d'objectifs avec sept associations pour leurs actions d'accès aux droits et d'insertion sociale. M. Antoine ALIBERT rapporteur

2024 DASCO 01 : Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (118.209 euros), subventions d'équipement (2.772.875 euros) et subventions pour travaux (223.900 euros). Mme Anne BAUDONNE rapporteure

2024 DASCO 03 : Avenant à la convention signée avec l'association Globe Painter pour la réalisation d'une œuvre peinte sur le mur de l'école élémentaire 236 rue de Belleville Paris 20^e. Mme Anne BAUDONNE rapporteure

2024 DASCO 05 : Convention de répartition des charges d'entretien d'un mur mitoyen avec le syndicat des copropriétaires du 48 rue de la Réunion (20^e) représenté par son syndic, le Cabinet DM GESTION. Mme Anne BAUDONNE rapporteure

2024 DASCO 12 : Révision de la sectorisation des collèges publics de Paris pour l'année scolaire 2024-2025. Mme Anne BAUDONNE rapporteure

MA20.2024.013 : Choix de la gestion par marché public de l'établissement d'accueil collectif du jeune enfant situé 14-16, rue du Capitaine Marchal à Paris 20^{ème} et autorisation au Maire du 20^{ème} arrondissement de demander à la Maire de Paris de mettre en œuvre une procédure de marché public, en application de l'article R.2123-1-3^o du code de la commande publique, pour la gestion de cet équipement. M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur

MA20.2024.014 : Choix de la gestion par marché public de l'établissement d'accueil collectif du jeune enfant situé 20, rue Paul Meurice à Paris 20^{ème} et autorisation au Maire du 20^{ème} arrondissement de demander à la Maire de Paris de mettre en œuvre une procédure de marché public, en application de l'article R.2123-1-3^o du code de la commande publique, pour la gestion de cet équipement. M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur

2024 DFPE 02 : Subvention (5.251.300 euros) et avenant n° 4 avec l'association CRESCENDO (11^e) pour ses 21 établissements d'accueil de la petite enfance. M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur

2024 DFPE 11 : Subventions (7.635.022 euros) et avenants n° 1, 3 et 4 avec l'association ABC PUÉRICULTURE (16^e) pour ses 25 établissements d'accueil de la petite enfance et son Service de garde à domicile. M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur

2024 DJS 54 : Renforcement et évolution du dispositif Paris Jeunes Vacances pour l'année 2024. M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur

2024 DJS 55 : Renforcement et territorialisation du dispositif Quartiers Libres pour l'année 2024. M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur

2024 DLH 61 : Location de 19 lots de copropriété dépendant de l'immeuble 10 rue de la Bidassoa (20^e) - bail emphytéotique. M. Thomas CHEVANDIER rapporteur

2024 DAE 13 : Subventions (1.581.000 euros) et conventions avec 18 structures agissant en faveur de l'insertion des publics en grande exclusion. Mme Lila DJELLALI rapporteure

2024 DLH 23 : Mise à disposition d'un local 8-10 voie Alphonse Loubat (20^{ème}) à la RATP – convention d'occupation temporaire du domaine public. M. Vincent GOULIN rapporteur

2024 DEVE 11 : Subventions (410.676 euros) versées à 5 associations pour des projets d'insertion professionnelle par l'entretien de la Petite Ceinture ferroviaire (12^e, 13^e, 14^e, 15^e, 16^e, 17^e, 18^e, 19^e et 20^e) ainsi que d'équipements sportifs dans le 13^e. M. Sylvain INDJIC rapporteur

2024 DEVE 12 : Subventions (161.000 euros) à quatre associations pour des projets d'insertion professionnelle par l'entretien horticole d'espaces verts dans les 12^e, 16^e, 18^e et 20^e arrondissements. M. Sylvain INDJIC rapporteur

2024 DDCT 17 : Attribution d'une subvention (145.000 euros) à l'association PIMMS de Paris au titre de l'année 2024. M. Michel JALLAMION rapporteur

2024 DAC 01 : Subventions (328.500 euros), convention et avenants, pour sept structures relevant du secteur des arts de la rue, de l'espace public et du cirque. Mme Marthe NAGELS rapporteure

2024 DAC 116 : Subventions (31.000 euros) aux associations le M.U.R. (11^e), AGETA/Collectif Curry Vavart (18^e) et l'Entre Prise (20^e). Mme Marthe NAGELS rapporteure

2024 DAC 191 : Subventions (97.500 euros) à quatre écoles de musique associatives, une convention et deux avenants à conventions. Mme Marthe NAGELS rapporteure

2024 DDCT 14 : Subventions (284.483 euros) à 3 associations pour le projet Réseau EIF-FEL 3 au titre de l'intégration. M. Hamidou SAMAKE rapporteur

2024 DSOL 04 : Subventions (16.000 euros) à trois associations pour leurs actions facilitant l'accès à l'information et aux droits des seniors parisiens. M. Hamidou SAMAKE rapporteur

2024 DDCT 01 : Soutenir et sécuriser les associations des quartiers populaires dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs (750.086 euros pour 64 associations et la réalisation de 122 actions). M. Maxime SAUVAGE rapporteur

2024 DSOL 06 : Avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs avec les associations gestionnaires de 30 centres sociaux et socioculturels de Paris et convention annuelle tripartite entre Ville, la Caisse des Allocations Familiales de Paris et la Fédération des Centres Sociaux et Socioculturels de Paris au titre de l'année 2024. M. Maxime SAUVAGE rapporteur

Après consultation des membres, les délibérations sont adoptées.

Refonte du Plan de propreté du 20^e arrondissement. (Communication sans vote)

M. PLIEZ

Je laisse maintenant la parole à Martin BUSSY pour une communication sur le plan de propreté.

M. BUSSY

Merci Monsieur le Maire. Le plan de propreté, c'est la feuille de route qui définit la fréquence des traitements, aussi bien manuels que mécaniques, prévus pour l'ensemble des rues de l'arrondissement, quartier par quartier, rue par rue, en fonction à la fois des priorités et des objectifs de nettoyage de l'espace public, que nous fixons dans le cadre des moyens dont nous disposons (et c'est un point important).

Ce plan de propreté datait de 2014. Nous avons envisagé de le mettre à jour pendant le Covid, mais forcément, pour les raisons que l'on sait, cela a été un peu compliqué. Nous avons donc décidé de le mettre à jour cette année ; il a donc pris effet pour 2024. La nouveauté de ce plan de propreté est à plusieurs niveaux ; d'abord les usages, les modes de consommation, l'utilisation de l'espace public, depuis 2014, a énormément évolué. On peut citer d'abord le fait que les habitants vivent de plus en plus dehors ; c'est aussi grâce à notre politique de végétalisation et d'aménagement de l'espace public, pour que les piétons puissent se sentir plus à l'aise. Forcément ce sont aussi des usages en termes de propreté et de déchets qui sont différents. Ensuite il y a un essor énorme de l'e-commerce, qui génère des quantités énormes de déchets, cartons, plastiques, papiers, ce qui a là aussi des

impacts très importants en termes de propreté et de gestion des déchets. On peut citer également les politiques d'aménagement de voirie, aussi bien les pistes cyclables, aussi bien les arbres, aussi bien la végétalisation, qui là aussi modifient et changent la façon que l'on peut avoir de tenir à jour et propre l'espace public. Pour toutes ces raisons, il fallait sur le plan organisationnel mettre à jour ce plan de propreté.

La deuxième nouveauté, cela a été la méthode employée. J'ai proposé, et Monsieur le Maire était d'accord avec cette approche, de consulter les Conseils de quartier afin d'élaborer ce plan de propreté. Les consulter, cela voulait dire quoi ? Cela voulait dire les informer de cette démarche et leur présenter les cartes qui envisagées, avec des fréquences de nettoyage rue par rue ; et deuxièmement leur permettre, à moyens constants, de faire des contrepropositions, en estimant peut-être que telle rue n'était pas assez faite, que telle autre par contre pouvait peut-être être diminuée.

Au-delà du plan, cela a été l'occasion de balayer -c'est le cas de le dire- l'ensemble des sujets : le nombre de corbeilles, le nombre de points d'apport volontaire, tel ou tel point noir, et cetera. Cela a été un échange extrêmement riche et je remercie vraiment chaleureusement les Conseils de quartier qui se sont énormément impliqués dans les échanges et les retours qui ont pu être faits. Par ailleurs nous avons complété ce travail par la présentation du plan de propreté en réunion publique ; c'est là aussi quelque chose de nouveau pour notre arrondissement, puisque cela signifie confronter notre vision des choses avec celle des habitants, et faire œuvre également de pédagogie, être capable d'expliquer comment fonctionne la propreté pourquoi elle fonctionne comme cela, et là aussi accepter de prendre les critiques, les débats, les contradictions, que les habitants peuvent soulever. Et là aussi je tiens à remercier sincèrement les habitants qui ont pris sur leur temps personnel, en fin de journée, en semaine ; ce n'est pas toujours évident de se libérer ce temps-là, pour parler propreté. Il y a plus sexy -comme on dit- en termes de sujet. C'est vraiment très appréciable qu'un sujet aussi ardu, aussi pénible, puisse focaliser l'intérêt de tous.

Ces réunions se sont tenues fin novembre début décembre sur l'ensemble des différents quartiers de la Ville. Cela a mobilisé, sachez-le, énormément d'énergie, énormément de temps, pour les équipes de propreté, notamment la chef de la division Madame SOPIN, et l'ensemble de ses chefs de secteur et de certains de ses chefs d'atelier. Je tiens réellement à les remercier, parce que là aussi c'est sur leur temps le soir, leur temps familial ; ils habitent parfois très loin. Cela a été pour eux un vrai défi. Par ailleurs leur crainte légitime était évidemment de recevoir des critiques de la part des habitants ; cela n'a pas été le cas. Les critiques ont été « l'esprit critique », c'est-à-dire l'analyse de ce qui n'allait pas, mais les remerciements ont été présents à chaque étape ; remerciements pour les agents, remerciements pour la pénibilité du travail. Cela a vraiment changé leur regard, je peux en témoigner puisqu'avec le maire maintenant nous faisons les vœux dans les différents ateliers, et nous portons cette parole que les habitants ont un regard bienveillant et positif sur le travail qui est fait par les agents ; cela ne veut pas dire que tout est bien fait, mais ce n'est absolument pas la faute des agents et ce n'est absolument pas une remise en question de leur travail. J'insiste là-dessus pour une dernière raison qui est cette fois-ci peut-être un peu plus politique ; que ce soient des agents de la Ville ou des agents du privé, les agents font leur travail ; leur statut n'a rien à voir avec la qualité du travail qui est fait. Je tiens vraiment à insister là-dessus ; je suis fier que des agents de la Ville puissent à la fois collecter et nettoyer les rues du 20^e arrondissement. Mais en disant ça je ne jette absolument pas la pierre aux agents du privé, qui eux aussi contribuent à la propreté, aussi bien dans d'autres arrondissements que dans d'autres espaces de notre arrondissement.

Je me réjouis qu'à travers cette présentation du plan de propreté, on ait pu aussi faire vivre un terme qui me semble essentiel, c'est que la propreté est l'affaire de tous ; ce n'est pas que l'affaire des agents et des éboueurs, ce n'est pas que l'affaire des élus, ce n'est pas que l'affaire des uns ou des autres. Nous sommes tous concernés ; quand une rue est propre, c'est que chacun à son niveau a pris la mesure et la responsabilité qui lui incombe. Là-dessus nous avons encore beaucoup de travail à faire ; ne croyez pas qu'en disant ça je nous adresse un satisfecit général en disant « Formidable, les rues sont propres » ; ce n'est pas le cas, mais on va vers le mieux et la méthode est en place.

Je me réjouis que ce débat contradictoire, critique, mais aussi bienveillant, puisse continuer avec les habitants, les Conseils de quartier, la direction technique, et nous les élus, pour que nous allions toujours vers le mieux.

Merci à Monsieur le Maire pour cette démarche, et pour la confiance qu'il a eue, à la fois en son équipe et dans les Conseils de quartier et les habitants. S'il y a des questions ou des remarques, je serai ravi d'y répondre.

M. PLIEZ

Bravo, parce que c'est un gros travail ; bravo aux équipes. J'ai une demande de prise de parole de Michel ROGER.

M. ROGER

Très brièvement, quelques mots pour saluer la qualité du travail effectué avec la refonte du plan de propreté, et remercier Martin BUSSY pour cette révision du plan de propreté, et associer à ces remerciements tous les agents de la propreté qui ont contribué à ce travail, qui chaque jour prennent en charge la propreté des rues de notre arrondissement et effectuent le ramassage de nos déchets. Ce plan a fait l'objet d'une présentation dans chacun des 7 quartiers de l'arrondissement, démarche pédagogique et démocratique comme cela a été souligné par Martin ; ce sont des temps forts de partage de connaissance, j'insiste là-dessus, et de compréhension des mécanismes qui régissent l'organisation des circuits

Ce plan de propreté passe en revue toutes les activités liées à la collecte des déchets et à la propreté des voies publiques. Ce sont des missions d'intérêt général qui ne peuvent être confiées qu'au service public.

M. PLIEZ

Merci. Pas d'autres réactions ?

2. Vœux

M. PLIEZ

Je vous propose de passer à la deuxième partie de notre Conseil à savoir l'examen des vœux. Je vais vous rappeler comme à chaque Conseil que la présentation d'un vœu ne peut excéder 3 minutes, les interventions ne peuvent excéder 3 minutes. S'il y avait des amendements, on en reparlera.

Je vais en profiter pour dire quelque chose qui m'irrite un peu ; nous sommes des élus de la République, nous sommes minoritaires, nous sommes majoritaires. Je constate que depuis plusieurs Conseils la représentante de Renaissance Macron n'est pas présente ; je crois que cela fait 5 absences, et je constate au moment des vœux le mépris de Monsieur DIDIER, je le dis, pour le travail que nous pouvons faire. Vous ne vous prononcez pas sur les délibérations, vous dites « J'attendrai le Conseil de Paris ». C'est facile. Sur la FASTI, par exemple « Ici je m'abstiens et au Conseil de Paris je vote contre ». Je le note et je remarque depuis plusieurs Conseils qu'au moment des vœux vous partez. Eh bien j'appelle cela un mépris des habitants.

M. DIDIER

Monsieur le Maire !

M. PLIEZ

Laissez-moi finir !

M. DIDIER

Non, je ne vous laisse pas finir parce que vous m'insultez.

M. PLIEZ

Vous êtes méprisant vis-à-vis des habitants !

M. DIDIER

Je me lève comme beaucoup d'élus ; j'ai quand même le droit de sortir deux minutes. Les vœux n'ont pas commencé.

Vous n'avez pas le droit de m'insulter Monsieur le Maire. Je sais que vous aimez me couper la parole.

M. PLIEZ

C'est vous qui me l'avez coupée !

M. DIDIER

Excusez-moi, vous n'avez pas à pas m'insulter ; j'ai quand même le droit de me lever.

M. PLIEZ

Vous vous êtes rassis, c'est très bien. Vous allez rester avec nous pour les vœux, nous en sommes ravis, les habitants vous en remercient, et vous vous prononcerez sur les délibérations.

M. DIDIER

Attendez ; vous me mettez en cause devant les habitants. J'ai quand même le droit de me lever. Quand vos adjoints ou des élus de votre majorité se lèvent, vous ne dites rien. Moi je me lève, cela ça fait 2 heures et demie que je suis assis, et que j'interviens quand je dois le faire, et là vous me mettez en cause ! Mais c'est quoi, ça ? C'est quoi ce mépris, Monsieur le Maire ? Ce n'est pas la première fois que vous le faites. Pardonnez-moi mais vous n'avez pas le droit de me parler comme ça devant les élus, devant ce Conseil d'arrondissement et encore moins devant les habitants du 20^e. Je suis désolé. Certes je ne suis pas majoritaire mais moi j'ai un électeur sur 4 en 2020 qui a voté pour ma liste ; vous devez me respecter et vous devez les respecter. Je me lève deux minutes ; on n'a même pas commencé les vœux, et je vais intervenir sur tous ceux-là. Quand je pars pour les vœux, ce sont des vœux qui ne concernent pas l'arrondissement. Et pardonnez-moi, mais je n'ai pas à rester pendant 3 heures à écouter des arguments qui ne concernent pas l'arrondissement. Quand il y a des vœux qui concernent l'arrondissement, je reste et je m'exprime ; et j'en dépose quand il le faut. Je suis désolé mais vous ne pouvez pas me mettre en cause comme ça. Très franchement, Monsieur le Maire, vous n'avez pas le droit de le faire ; vous ne pouvez pas me parler comme ça, je suis désolé. Moi je ne méprise personne ici, je ne suis pas dogmatique, je respecte tout le monde, je discute avec tout le monde quel que soit sa couleur politique, même avec la France Insoumise, et pourtant je ne partage pas du tout ses idées. Mais vous ne pouvez pas me mettre en cause comme ça parce que je me lève avec Brigitte. Ce n'est pas bien de faire. Pardonnez-moi mais là c'est le cœur qui s'emballe.

M. PLIEZ

Je vais reprendre la parole. Je pense que dans les prochaines délibérations de nos prochains Conseils, vous ne nous direz plus : « J'attends le Conseil de Paris pour me déterminer » parce qu'effectivement le Conseil de Paris serait l'instance où vous pourriez vous exprimer et ici vous n'aurez rien à dire. Personnellement je prends ça pour du mépris pour les élus et pour l'arrondissement.

M. DIDIER

Je vais répondre puisque vous dites encore un mensonge.

M. PLIEZ

Non, cela ne peut pas marcher comme ça. Je vous redonnerai la parole... Bien sûr, bien sûr. Très bien. Monsieur DIDIER, cela fait quatre Conseils que vous partez au moment des vœux ; je vous ai vu vous lever j'ai pensé que vous partiez. Vous restez, j'en suis ravi. Vous êtes élu du 20^e, et bien restez donc et prenez part aux délibérations du 20^e, je vous remercie. Nous passons à l'examen des vœux mais je pense qu'il faut faire quelques rappels parfois.

V20-2024-042 : Vœu du Maire relatif à la dénomination du jardin du Pavillon Carré de Baudouin « Jean-Michel Rosenfeld » dans le 20^e arrondissement

M. PLIEZ

Le premier vœu nous est relatif à la dénomination du jardin du pavillon Carré de Baudouin Jean-Michel ROSENFELD. Il nous est présenté par Hamidou SAMAKE.

M. SAMAKE

Monsieur le Maire, en ce jour empreint d'émotion, nous avons une occasion de rendre hommage à Jean-Michel ROSENFELD, un homme exceptionnel. Sa vie, tissé de moments marquants et d'engagements passionnés, a laissé une empreinte indélébile sur chacune et chacun de nous. Jean-Michel, bien plus qu'un camarade, a été le pilier de nos idéaux et l'âme de notre lutte commune. Témoin de l'histoire tumultueuse de son temps, il a transformé son expérience de l'occupation en un engagement indéfectible pour la justice sociale, les valeurs universalistes et la lutte contre l'antisémitisme. Son parcours politique marqué par son adhésion au Parti socialiste, son implication dans la franc-maçonnerie et son dévouement au Conseil du 20^e témoigne de sa détermination à agir pour le bien commun. Jean-Michel, un homme politique mais surtout un militant infatigable et un passeur d'idéaux républicains. A travers ses souvenirs vivants, il a accompagné des figures marquantes de nos combats politique, tels que François MITTERRAND, Pierre MAUROY, avec qui il était très lié, Bertrand DELANOE, François HOLLANDE, Anne HIDALGO, et récemment George PAU-LANGEVIN.

Fidèle à ses convictions socialistes et à son idéal républicain, il était un homme qui incarnait la fraternité au quotidien. Sa contribution à l'animation culturelle au devoir de mémoire restera gravée dans nos mémoires. Président de la Maison des Arts et de la Culture de Créteil, Chevalier des Arts et des Lettres, il a célébré la richesse et la diversité de la culture, faisant de chaque moment une célébration de la vie et du savoir.

En honorant Jean-Michel ROSENFELD aujourd'hui, nous ne pleurons pas seulement la perte d'un camarade, mais nous célébrons la vie d'un homme qui a laissé une empreinte impérissable dans nos cœurs et dans l'histoire de notre communauté. Poursuivons donc son héritage en continuant sans relâche le combat pour la justice, l'égalité et l'humanité.

Cher Jean-Michel, ton souvenir restera gravé dans nos pensées et actions. Ce jardin du Carré de Baudouin, en ton nom, en sera un témoignage vivant.

Je vous invite donc à voter ce vœu.

M. PLIEZ

Merci. Je vois une prise de parole, Jacques BAUDRIER. Ce vœu concerne bien le 20^e ?

M. BAUDRIER

Merci beaucoup Monsieur le Maire. Je voudrais dire que les élus du Groupe communiste et citoyen vont apporter unanimement leur voix à ce vœu, qui propose un très bel hommage à Jean-Michel ROSENFELD. Je suis sûr qu'il aurait beaucoup apprécié en tant qu'ancien élu en charge de la culture et vraiment passionné de la culture et du 20^e arrondissement que le jardin du Pavillon Carré de Baudouin (de notre équipement culturel phare municipal du 20^e) porte son nom. Cela l'aurait profondément touché, je pense. C'est une très bonne suggestion, un très bon choix du groupe socialiste, je tiens à les en remercier. J'ai eu l'honneur de participer à la même équipe municipale que Jean-Michel ROSENFELD, et mon bureau était juste à côté du sien ; c'était un homme épris de culture, d'humanité, d'engagement, très attaché au militantisme, au Parti socialiste où il a exercé de grandes responsabilités auprès de Pierre MAUROY. Il avait un souvenir extrêmement fort de la période de 1980 à 1984, cette période forte de la gauche. C'était un passeur d'histoire, un homme épris d'humanité, amoureux du 20^e, amoureux de la culture, amoureux du militantisme et de l'engagement à gauche. Je me souviens encore de ses grandes diatribes quand il me voyait arriver au fond du couloir en me disant « Eh, le bolchevique ! » Je suis heureux de voter ce vœu en me rappelant ces moments partagés et ses grands éclats de rire dans le couloir du dernier étage de la Marie du 20^e. Bravo au groupe socialiste.

M. PLIEZ

Frédéric HOCQUARD.

M. HOCQUARD

Quelques mots pour dire que nous voterons évidemment ce vœu en hommage à Jean-Michel ROSENFELD. Moi aussi j'ai siégé avec Jean-Michel, je l'ai bien connu.

Par rapport à tout ce qui a été dit, je voudrais ajouter deux choses ; pour le coup ce n'est pas simplement une délibération de l'arrondissement ; Jean-Michel était de l'arrondissement, il est né là, il a vécu là, il a passé toute sa vie là. On a parlé mémoire, on a parlé histoire, on a parlé de la période sombre qu'a été la Seconde Guerre mondiale ; quand il le racontait à chaque cérémonie que nous avions devant la plaque de l'ancien commissariat, il expliquait comment il avait réussi à échapper à la déportation, après son arrestation ; il avait réussi à être caché par une famille dans l'arrondissement, contrairement à une partie de sa famille qui avait été déportée, et qui était morte en camp d'extermination pendant la Seconde Guerre mondiale. Je voudrais également rappeler que c'était un homme de gauche, mais aussi un homme de dialogue, de discours, d'ouverture ; malgré les débats parfois vifs que nous avons, que nous avons toujours eu au sein de la gauche, il a toujours été un point de ralliement, de discussions, avec les uns et les autres. Que ce soit entre les partis de la gauche ou à l'intérieur même des partis de la gauche, il a toujours été un homme de dialogue avec tout le monde, y compris avec Daniel SIMONET, qu'il avait mariée, alors que déjà à l'époque elle était en rupture avec son parti d'origine.

Je voulais aussi signaler cela parce que c'est important de rappeler ça aujourd'hui ; comme un lieu va être à son nom, on se rappellera de son histoire, de ce qu'il était et de ce qu'il a porté sur le fond. En effet, on se souvient des gens pas simplement par rapport à leur nom mais aussi par rapport à ce qu'ils ont incarné. Je crois que c'est comme cela que l'on « survit » sur le plan moral ou intellectuel. Je ne crois pas ni à la survie spirituelle ni à la survie au ciel ; on peut y croire, mais ça n'est pas mon cas.

M. PLIEZ

Monsieur DIDIER.

M. DIDIER

Nous soutiendrons évidemment ce vœu. Jean-Michel ROSENFELD nous manque à tous, à moi y compris. Vous avez eu la chance de siéger avec lui mais moi je le rencontrais régulièrement lors des cérémonies puisqu'il était toujours présent, et il était très respectueux de toutes les sensibilités politiques, ce qui manque malheureusement aujourd'hui dans cet arrondissement. Il nous manque tous et évidemment nous voterons pour ce vœu, qui est une très bonne idée, comme l'a dit Jacques BAUDRIER.

M. PLIEZ

Monsieur SOREL.

M. SOREL

Merci Monsieur le Maire. Je croyais Frédéric HOCQUARD que tu aurais dit que toi aussi tu croyais aux forces de l'esprit.

Je tenais à intervenir parce que je l'ai connu sur le tard ; pour moi il a toujours été un vieux monsieur, très digne et en même temps malicieux, et qui portait en lui une forme de profondeur historique. Je n'ai pas suffisamment discuté avec lui, malheureusement. Il m'a raconté effectivement comment il a réussi à échapper à la déportation, et en même temps il portait cette histoire de la social-démocratie française, une histoire qui n'est pas la mienne, mais que je respecte profondément. Il a travaillé pour Pierre MAUROY, qui n'est pas le pire des premiers ministres de la Ve République. C'est tout un pan de l'histoire, à la fois de la gauche française et du 20^e et c'est très bien que ce lieu porte son nom.

M. PLIEZ

Merci de vos interventions. Vous avez compris qu'évidemment à travers ce vœu, qui doit remonter au Conseil de Paris, nous actons quelque chose de de très fort ce soir.
Je vous propose de voter.

Après consultation des membres, le vœu est adopté.

V20-2024-043 : Vœu déposé par le Conseil de Quartier Saint Blaise relatif à la piétonisation partielle de la rue Srebrenica

M. PLIEZ

La parole est à Annie GAFFORELLI.

Mme GAFFORELLI

Merci Monsieur le Maire. Je remercie le Conseil de quartier Saint-Blaise pour avoir déposé ce vœu. Cette demande est relative à la piétonisation partielle de la rue de Srebrenica. Cette rue se situe dans le quartier Saint-Blaise.

Je vais faire lecture :

Considérant que depuis quelque temps cette rue est devenue anarchique ;

Considérant que cette rue est empruntée par les locataires des logements sociaux (RIVP - CDC HABITAT), par l'accès à l'école maternelle rue Vitruve, à la crèche rue du clos, au tramway et dans le futur par les résidents du Wikivillage avec accès à un restaurant de 600 m2 et l'ouverture en 2024 du Centre Médico-psychologique, ce qui suppose une forte augmentation des piétons ;

Considérant les niveaux élevés de trafic et le manque de sécurité constatés rue de Srebrenica située entre les rues Vitruve et du Clos ;

Considérant les différentes nuisances, notamment liées aux niveaux de circulation qui en découlent mettant en danger les riverains (es), le Conseil de Quartier Saint Blaise du 20^e arrondissement émet le vœu qu'une étude soit portée sur la piétonisation d'une partie de cette rue ;

Constatant la forte présence des enfants, nombreux à fréquenter les écoles rue Vitruve et passage Josseaume, le bassin-école Vitruve, la crèche rue du Clos situés à proximité immédiate, particulièrement exposés à la circulation en tant que personnes vulnérables, (emprunt de la rue à sens interdit en provenance de la rue du Clos avec une vitesse excessive et incivilités) ;

Constatant la quasi impossibilité à certaines heures de ne pouvoir emprunter les trottoirs de cette rue compte tenu des stationnements illégaux observés ;

Considérant que l'accès au parking (RIVP – CDC HABITAT) par la rue Vitruve est suffisamment assez large pour l'entrée et la sortie des véhicules (ce qui se fait actuellement à cause des travaux du Wikivillage et du CMP) ;

Considérant que le mécontentement de beaucoup de riverains s'est traduit par une pétition pour une demande de ralentisseurs qui n'a jamais abouti suite aux travaux du Wikivillage ;

Considérant que les riverains retrouvent un cadre de vie apaisé, que les secours soient assurés en cas d'urgence ;

C'est pourquoi, le Conseil de Quartier demande la piétonisation partielle de la voie du numéro 1-7 au numéro 15-17 pour les habitants de la rue Srebrenica et de toutes les personnes qui empruntent cette rue quotidiennement.

M. PLIEZ

Monsieur SAMAKE.

M. SAMAKE

Le Conseil de quartier Saint-Blaise, à travers ce vœu, exprime manifestement des préoccupations légitimes concernant la sécurité et le bien-être des habitants, notamment ceux de la rue de Srebrenica. La démarche est bienvenue ; la proposition qui en découle, à savoir la piétonisation partielle de la rue de Srebrenica semble à l'évidence être une mesure visant à améliorer la qualité de vie des résidents, en particulier ceux fréquentant les écoles et autres installations locales. Cependant

il me semble qu'une étude serait nécessaire pour évaluer les implications de cette proposition sur la circulation et la sécurité, tout en prenant en compte les besoins spécifiques des riverains.
Nous voterons ce vœu.

M. PLIEZ

Michel ROGER.

M. ROGER

Je tenais à remercier le Conseil de quartier pour ce vœu. Je vais d'abord faire deux remarques sur le contenu du vœu. Un considérant mentionne les écoles maternelles de la rue Vitruve ; je pense qu'il faut également y associer les écoles primaires de la rue Riblette, qui sont à proximité. C'est donc un potentiel de 400 enfants susceptibles d'emprunter la rue Srebrenica.

Ma deuxième remarque porte sur le considérant qui précise que le Conseil de quartier demande une étude de la piétonisation partielle de la rue ; je pense que c'est la première étape sur laquelle il faut s'engager et je pense que cet élément est à placer dans les attendus et non pas dans les considérants. Une phase d'étude technique comme cela vient d'être dit par Hamidou, sera nécessaire pour valider la faisabilité, et ces études portent sur les caractéristiques de la voie. D'un point de vue de méthode, ce vœu, à mon avis, est à intégrer dans une réflexion plus globale, qui traite de différents aménagements du quartier et couvre l'ensemble du plan de circulation du quartier, tout en prenant en compte les usages de la rue et les besoins de la sécurité aux abords des écoles maternelles et primaires.

Je vous propose de voter ce vœu et de l'intégrer dans la démarche « Embellir votre quartier » qui sera lancée courant deuxième trimestre 2024, en rappelant que l'étude de faisabilité pourrait être réalisée avant la restitution de la démarche « Embellir », c'est-à-dire en fin d'année.

M. PLIEZ

Vincent GOULIN.

M. GOULIN

Merci Monsieur le Maire. L'avantage ou l'inconvénient de passer en dernier, c'est que beaucoup d'éléments ont déjà été dit. Simplement pour rappeler le fait que le Groupe Écologie soutiendra ce vœu, puisque par essence nous sommes favorables à tout projet qui vise à pacifier l'espace public, comme nous le faisons déjà dans les opérations des rues aux écoles ou « Embellir votre quartier ».

Pour tout projet, compte tenu des implications qu'il peut avoir dès qu'on parle de pacification et encore plus de piétonisation, il faut voir les tenants et les aboutissants pour qu'il soit intégré à une vision plus globale à l'échelle d'un quartier, pour être sûr qu'il n'y ait pas de d'effets collatéraux qui risquent d'être tout aussi dommageables pour les résidents des rues adjacentes.

Bien entendu nous sommes favorables au lancement des études, que nous intégrerons avec plaisir comme le disait notre collègue Michel ROGER, aux futures démarches « Embellir ».

M. PLIEZ

Merci. S'il y n'a pas d'autre prise de parole je vous propose de vous prononcer.

Après consultation des membres, le vœu est adopté.

M. PLIEZ

C'est unanime. Je porterai cette démarche dans l'esprit de faire de ce lieu une rue aux enfants. Évidemment nous tiendrons compte des contraintes de parking -une sortie de parking en tout cas et peut-être de livraison- pour le Wikivillage, mais en tout cas je porterai cette démarche unanime que je salue.

V20-2024-044 : Vœu du groupe Paris en Commun, Socialistes, Écologistes et Républicains relatif à la création d'une nouvelle ligne de bus Traverse dans le 20^e arrondissement

M. PLIEZ

La parole est à Maxime SAUVAGE.

M. SAUVAGE

Merci Monsieur le Maire. C'est un vœu que je présente au nom de de mon groupe.

Vous le savez, depuis une vingtaine d'années en matière de mobilité dans le 20^e arrondissement, il se passe beaucoup de choses. Le vœu rappelle quelques chantiers, quelques avancées emblématiques comme évidemment le développement de la ligne de tram T3B sur le boulevard des Maréchaux, qui a fait tant de bien au quartier des portes du 20^e notamment, l'aménagement de nombreuses pistes cyclables, dont la dernière en date se situe juste derrière les fenêtres de cette salle, avec la rue Belgrand, le prolongement en cours de la ligne de métro 11 et la révision majeure du Plan bus parisien en 2019 ; tout cela est dû à des choix politiques, avec des élus qui sont autour de cette table. Je cite notamment Jacques BAUDRIER, et dans cette mandature mes collègues Vincent GOULIN et Michel ROGER.

Parmi toutes ces avancées et ces évolutions de la mobilité pour une offre de mobilité de proximité plus importante dans le 20^e, il y eu notamment il y a bientôt 20 ans l'expérimentation d'une traverse. C'était nouveau à Paris, avec la traverse de Charonne, longue de 7 km et desservant 26 arrêts entre la place Gambetta et la porte de Vincennes, expérimentation qui a vite montré son utilité. Non seulement elle a été pérennisée mais elle a essaimé dans d'autres arrondissements, puisqu'aujourd'hui il existe cinq traverses, qui sont cofinancées par la Ville de Paris et par Ile-de-France Mobilité, l'autorité organisatrice de la mobilité en Ile-de-France.

Quand on se promène dans le quartier de Belleville ou celui des Amandiers, qui connaissent un fort dénivelé, qu'on parle avec des habitants, et je pense notamment une discussion que j'ai eue avec une habitante, une personne âgée membre du Conseil d'Animation du Centre social la Maison du Bas Belleville, il ressort un vrai besoin d'avoir une traverse qui circulerait dans les rues parfois étroites de ces quartiers, desservis sur les grands axes par plusieurs offres de transport, mais néanmoins à l'intérieur de ces quartiers, cela n'existe pas. Ce vœu propose d'engager la réflexion, et de faire en sorte que la Ville de Paris et Ile-de-France Mobilité lancent une étude sur la faisabilité financière, parce que les traverses ont un coût non négligeable, mais c'est aussi un choix politique que de les maintenir ; à la fois la faisabilité financière et le parcours potentiel d'une prolongation de la traverse existante, celle de Charonne, dans la moitié nord de l'arrondissement et en particulier dans les quartiers des Amandiers et de Belleville. Merci beaucoup.

M. PLIEZ

J'ai une prise de parole de Vincent GOULIN, une deuxième de François-Marie DIDIER et une troisième de Jacques BAUDRIER.

M. GOULIN

Merci Monsieur le Maire. Dans la ligne droite de la politique portée par la Ville de Paris en matière de mobilité de déplacement, rappelée par Maxime SAUVAGE que je remercie et par David BELLARD, qui porte ces politiques au niveau central, visant à favoriser les modes de transport plus vertueux en matière écologique et non polluant, les traverses constituent une offre de transport collective complémentaire à celle des bus traditionnels, empruntant souvent des voies impraticables pour des bus standards. Ouverte en 2004 comme le rappelait Maxime, la création de la traverse de Charonne répondait à l'objectif de combler le manque de transport dans les quartiers mal desservis en la matière. Il faut rappeler que le 20^e a été le premier à mettre en place ce type de service inspiré de dessertes communales dans les villages. L'essai a été concluant puisque depuis, pas moins de six arrondissements ont rejoint cette possibilité offerte à leurs habitants pour desservir des quartiers mal desservis traditionnellement. En 2016, la mobilisation citoyenne dans notre arrondissement qui a fait suite à des menaces de disparition de la traverse, a rappelé l'attachement des habitants et des habitantes à ce mode de déplacement, en particulier celui des personnes âgées ou des personnes à mobilité réduite qui rencontrent des difficultés pour se déplacer. J'ajouterai que la traverse est

également un outil de lien social au sein des quartiers parfois un peu excentrés car souvent fréquentés par des habitués qui se connaissent et se reconnaissent.

En proposant le lancement d'une étude pour les quartiers Belleville et Amandiers, ce vœu rappelle l'attachement de notre municipalité à étudier la création de liaisons adaptées aux contraintes et aux besoins des déplacements du quotidien, qui plus est à destination des quartiers prioritaires qui sont traditionnellement un peu moins bien desservis en transport en commun que d'autres quartiers, et encore plus pour des quartiers comme les quartiers Belleville et Amandiers, qui souffrent d'une topographie remontante et descendante, comme le citait Maurice Chevalier dans sa chanson.

Pour l'ensemble de ces raisons et sans entonner la chanson de Maurice Chevalier afin de préserver vos oreilles, le Groupe des Écologistes du 20^e votera en faveur de ce vœu.

M. DIDIER

Je ne partage pas tout ce qui est écrit dans ce vœu. Nous demandons depuis longtemps un plan global de mobilité. D'ailleurs la Chambre régionale des comptes a pointé du doigt très récemment dans un rapport qu'il manquait un plan local de mobilité depuis 2020 à Paris, qu'il y avait beaucoup d'investissements mais au détriment de la maintenance notamment de la voirie, ou une absence d'étude d'impact et de vision. Je dirais que c'est sur un plan global des mobilités, puisqu'il est rappelé dans les considérants que la Ville de Paris a mis en œuvre une forte politique, notamment en matière de mobilité douce, même s'il y a eu le fiasco Autolib', Vélib', les trottinettes, Cityscoot, et ZITYY dernièrement qui est en cessation de paiement.

Je vous rappelle également qu'il y a eu l'aménagement de nombreuses pistes cyclables avec l'appui de la Région Ile-de-France et de la Métropole du Grand Paris, le prolongement de la ligne de métro 11 qui est aussi soutenu par Valérie PECRESSE. Néanmoins ce vœu est très local, je pense qu'il répond à une problématique et évidemment je le voterai favorablement, après les études qui seront réalisées, et je ferai également passer les messages.

M. BAUDRIER

Nous voterons également ce vœu, parce que nous sommes favorables pour le principe au développement de transports publics dans le 20^e arrondissement, d'autant plus que nous nous situons un moment où malheureusement, malgré des investissements très importants réalisés, la qualité des transports publics se dégrade, parce que Madame PECRESSE a la bien mauvaise idée de refuser de chercher des financement et donc de sous-payer les salariés opérateurs du transport, ce qui fait qu'ils démissionnent en masse et que les services de transport publics dysfonctionnent de plus en plus et risquent de le faire encore malheureusement encore plus à l'approche de la privatisation qu'elle entend mener à partir du 1^{er} janvier prochain. Raison de plus pour nous projeter dans l'avenir et pour demander à Ile-de-France Mobilités de développer l'offre de transport public, ce que fait ce vœu. J'en profiterai pour aborder, et je l'avais déjà prévu de le faire malgré les SMS que je viens de recevoir et qui m'ont enjoint de le faire également, d'évoquer les Conseils de quartier ; n'oublions pas que la traverse de Charonne est sans doute la seule ligne de transport public de Paris dont le tracé a été entièrement élaboré par une concertation menée par les trois Conseils de quartier Saint-Blaise, Réunion Père Lachaise et Plaine-Lagny, qui sont se réunis entre eux, sans en référer à quiconque ; ils ont proposé un tracé meilleur que celui proposé par la RATP et les autres acteurs du projet. C'est une ligne dont le tracé actuel a été entièrement réalisé par les Conseils de quartier. Si jamais nous obtenons le prolongement, je pense qu'il faudrait que le prolongement soit aussi déterminé selon la même méthodologie. Je me permets de remercier celles et ceux qui ont participé à cette concertation, dont plusieurs nous regardent en ce moment.

M. PLIEZ

La démocratie participative qui roule, ça marche. Je vous propose de vous prononcer sur ce vœu.

Après consultation des membres, le vœu est adopté.

V20-2024-045 : Vœu de l'Exécutif relatif au soutien à apporter aux centres sociaux

M. PLIEZ

Nous restons dans le 20^e (puisque nous y avons 7 centres sociaux) pour présenter un vœu de l'exécutif. C'est Maxime SAUVAGE qui le présente.

M. SAUVAGE

Merci Monsieur le Maire. C'est un vœu que nous allons présenter à deux voix avec ma collègue Annie GAFFORELLI.

Vous savez l'importance des centres sociaux, des centres socio-culturels et des espaces de vie sociale, avec un accueil inconditionnel, une vocation d'éducation populaire et un engagement pour le pouvoir d'agir des gens, avec ces structures qui mènent de nombreuses activités à destination des plus jeunes, des familles, en matière de lien social, d'accompagnement scolaire, d'accès au droit, à la culture, à la santé, au sport, à la lutte contre les discriminations, pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

Dans le 20^e arrondissement, nous avons la chance de pouvoir s'appuyer sur 7 centres sociaux, dont 6, qui ont un format associatif. A Paris je crois qu'il existe 30 centres sociaux associatifs qui sont fréquentés par plus de 90 000 personnes, dont 27 000 régulièrement, et qui touchent en moyenne 13 % des habitantes et des habitants de leur territoire d'implantation, et qui vivent également par la présence de 2 000 bénévoles, que nous remercions.

Quand on échange avec leurs directeurs, leur directrices, leurs présidentes, leurs présidentes, leur équipe de salariés, leurs bénévoles, on voit très bien et très rapidement à quel point ils sont confrontés à des difficultés grandissantes, en premier lieu à des publics de plus en plus précarisés. Je l'ai déjà dit dans des précédentes interventions mais je vous amène à regarder avec précision le dernier rapport de l'INSEE de l'automne dernier sur l'augmentation du taux de pauvreté en France, qui atteint presque 15 % désormais, avec une très forte hausse entre 2020 et 2021. Ce sont des publics qui fréquentent les centres sociaux. Ils sont également confrontés à la réduction drastique des emplois aidés depuis 2017, aux charges fixes en augmentation, notamment les coûts de l'énergie, aux contraintes administratives de plus en plus lourdes, à des métiers de l'animation sociale qui sont de moins en moins attractifs notamment en raison des salaires, et aux conséquences des fermetures et de la numérisation des services publics.

Il existe des documents-cadres qui mettent l'Etat, la CAF, les collectivités et les centres sociaux autour de la table. Ce qui s'appelle un schéma d'animation de la vie sociale va être construit en 2024 et dans l'attente, la Convention pluriannuelle d'objectifs pour chaque centre social est maintenue pour 2024, sachant qu'en 2023, ces conventions ont permis de renforcer l'appui financier de la Ville de Paris aux centres sociaux ; pour le 20^e arrondissement, c'est un montant total sommé de 56 000 € par année.

Il est très important de soutenir les centres sociaux et d'être présents à leur mobilisation nationale qui se tiendra le mercredi 31 janvier prochain ; à Paris ce sera place de la République à partir de 13h. Ce vœu a des attendus assez simples, que je vais vous lire :

- Soutenir la mobilisation de ces centres sociaux, de ces centres socio-culturels ;
- Appeler à manifester le 31 janvier prochain à leurs côtés place de la République ;
- Demander à l'État de débloquer un fonds de soutien exceptionnel en 2024 de 65 M€ ;
- Relancer la création d'emplois aidés et revaloriser le FONJEP ;
- Appeler tous les financeurs publics, État comme collectivités territoriales, à veiller à simplifier absolument les démarches administratives demandées à ces structures, qui sont extrêmement lourdes, extrêmement pesantes pour les directeurs et les directrices ;
- Proposer un nouveau pacte de coopération.

Je sais que c'est la volonté de la Ville de Paris, mais par ce vœu nous voulions envoyer ce message de la part des élus du 20^e arrondissement.

Mme GAFFORELLI

Avec Maxime, nous voulions alerter et à travers ce vœu porter à votre attention une question cruciale qui concerne tous nos centres sociaux, qui ont relayé les difficultés auxquelles ils sont confrontés actuellement. Il est important de rappeler comme l'a fait Maxime brillamment, que ce sont des piliers essentiels de nos quartiers et qu'ils rencontrent des difficultés financières importantes ; en effet, les financements évoluent moins vite que la montée des charges.

Comme cela a été rappelé, les demandes des habitants ne cessent d'augmenter : la paupérisation, l'isolement, les difficultés d'accès au droit, la dégradation de la santé mentale... Nous souhaitons vraiment attirer votre attention sur cette situation préoccupante.

Nous savons que les centres sociaux jouent un rôle central dans l'amélioration de la qualité de vie de nos quartiers ; ils nous offrent des services essentiels, tels que les programmes éducatifs, les activités pour les jeunes, des Conseils sociaux et des initiatives de soutien à l'accès au droit. Un soutien financier accru permettra de maintenir et d'élargir ces services, contribuant ainsi à renforcer la cohésion sociale et à répondre aux besoins croissants de nos concitoyens. Actuellement ils sont confrontés à une augmentation significative des demandes de la part des habitants, en particulier dans le contexte économique actuel. Les familles et les individus font face à des défis multiples, notamment sur un plan financier, éducatif et émotionnel. En investissant dans ces centres, nous pouvons renforcer leur capacité à répondre de manière adéquate à ces besoins croissants et à apporter un soutien essentiel à celles et ceux qui en ont le plus besoin. En soutenant financièrement ces centres, nous investissons dans la prévention, ce qui peut ultimement réduire des coûts sociaux à long terme liés à ces problématiques. En les maintenant ouverts et accessibles, nous favorisons le renforcement du tissu social local, encourageant ainsi la solidarité et la compréhension mutuelle au sein de nos quartiers. Nous devons rappeler qu'ils pallient au déficit des services publics. Il faut que l'État arrête de pressuriser les collectivités territoriales et donne plus de moyens pour que les services publics puissent agir.

Je vous appelle à les soutenir ; je ne vais pas rappeler les attendus que Maxime a exposés, mais nous serons à leurs côtés pour les soutenir pour cette journée de mobilisation qui aura lieu le 31 janvier.

Je vous appelle donc à voter pour ce vœu.

M. PLIEZ

Je ne vois pas de main se lever ; je vous invite donc à vous prononcer.

Après consultation des membres, le vœu est adopté.

V20-2024-046 : Vœu relatif à l'apport des immigré.es et étranger.es aux quartiers de Paris et au 20^e arrondissement, déposé par l'ensemble des élu.e-s du groupe Les Écologistes 20^e

M. PLIEZ

La parole est à Antoine ALIBERT.

M. ALIBERT

Merci Monsieur le Maire. J'ai le plaisir de présenter ce vœu au nom de notre groupe. Nous avons commencé à aborder le sujet tout à l'heure. En fin d'année 2023, les personnes humanistes dans ce pays et qui ne voient pas la différence ou l'étranger comme une menace mais plutôt comme une chance, ont été malmenés par les débats suscités par le Gouvernement sur la loi Asile et immigration. Je ne vais pas revenir sur les soubresauts parlementaires et gouvernementaux qui auront vu toutes les digues politiques et institutionnelles sauter à l'occasion de ce débat parlementaire, faisant hélas du Conseil constitutionnel une chambre d'appel politique après la déchéance républicaine des Macronistes, qui devaient normalement être les remparts contre l'extrême-droite et qui sont en fait devenus leurs collaborateurs zélés pour appliquer dès aujourd'hui, sans attendre 2027, un programme d'extrême-droite sur ce sujet. Maxime SAUVAGE en parlait tout à l'heure, nous attendons avec fébrilité mais impatience la décision du Conseil constitutionnel demain, qui je l'espère permettra de redonner du souffle à celles et ceux qui continueront de résister à cette loi inique. Mais à Paris, par l'intermédiaire de sa Maire, Anne HIDALGO, mais aussi de tous les membres de notre majorité, nous avons déjà rappelé que Paris serait une ville refuge et à la hauteur des idéaux de la République. C'est pour cela qu'en tant qu'Écologistes, nous voulions enfoncer le clou, si vous me permettez l'expression, en vous proposant ce vœu dans notre arrondissement. C'est un vœu qui a été déposé dans d'autres arrondissements également, pour montrer qu'ici nous n'avons pas peur de la mixité, de la différence, et que nous restons fidèles à notre histoire et à nos valeurs. Rappelons d'ailleurs que plus d'un Français sur quatre je crois a au moins un grand-parent né à l'étranger et que c'est le fruit de nos histoires individuelles mais aussi de notre histoire collective, qui s'est faite de métissages et de

l'apport des autres. Pour mener cette bataille culturelle essentielle, toutes et tous ensemble, ce vœu propose à notre Conseil plusieurs mesures :

- Rappeler qu'il faut résister effectivement à certaines dispositions de cette loi, notamment celles qui permettront de neutraliser les effets de la loi instaurant une préférence nationale, qui verrait près de 150 000 personnes (le chiffre a été émis il y a quelques semaines) perdre certaines aides ;
- Soutenir les associations qui refuseraient l'application d'une partie de ces lois et notamment dans le domaine de l'hébergement d'urgence, puisque je crois que nous allons faire l'économie, étant donné le nombre de personnes à la rue, d'en ajouter ;
- Enfin, dans une façon un peu plus positive, ce vœu vous propose d'organiser une campagne citoyenne pour valoriser les apports des immigrés et des étrangers, et cela avec plusieurs propositions ; nous verrons quelle forme elles pourront prendre, en associant les partenaires et les élus de cette majorité, par exemple pour mettre en valeur des parcours de vie d'immigrés, de personnes de l'arrondissement, faire appel à des volontaires pour témoigner d'un souvenir d'exil, organiser des conférences, nouer un partenariat avec le Musée national de l'histoire de l'immigration, qui n'est pas très loin de notre arrondissement, et travailler avec l'Observatoire de la démocratie locale pour associer les résidents étrangers à nos vie de quartiers.

M. PLIEZ

Merci. Annie GAFFORELLI, puis Epency EPARA EPARA, puis Laurent SOREL.

Mme GAFFORELLI

S'il fallait le rappeler, nous sommes opposés à cette nouvelle loi Asile immigration ; nous sommes pour que notre ville soit un réel refuge inconditionnel. Plutôt que de construire des barrières, nous devrions œuvrer ensemble pour offrir un accueil digne aux étrangers qui cherchent refuge et opportunités dans notre pays. Notre société doit embrasser des valeurs telles que la solidarité, la fraternité, et la dignité, en rejetant la stigmatisation et en ayant une approche humaine ; accueillir celles et ceux qui fuient l'oppression et la misère n'est pas seulement un acte de générosité mais un investissement dans un avenir juste et équilibré. En embrassant une politique d'accueil basée sur la dignité, la compréhension et la bienveillance, nous renforçons notre pays en favorisant la diversité et une vraie richesse d'expérience humaine. Plus localement, nous avons dans notre politique municipale, favorisé et amorcé un travail de valorisation et d'inclusion auprès des résidents étrangers dans nos instances de participation et de démocratie locale.

Sur un des attendus du vœu, il est demandé qu'un travail soit mis en place avec l'Observatoire des Conseils de quartier, l'Observatoire de la démocratie locale et les Conseils de quartier, à des modalités favorisant l'investissement des résidents étrangers à la vie de l'arrondissement. Avec Monsieur le Maire nous avons décidé de confier une nouvelle lettre de mission à l'Observatoire de la démocratie locale, visant à avoir un diagnostic sur la participation des résidents étrangers à la vie de l'arrondissement : quels sont les usages et les enjeux. Cette mission sera codirigée par un chercheur en sciences sociales et bien sûr notre collègue Ladjji SACKO, qui fait un travail formidable auprès des foyers, sera associé tout au long de la démarche, ainsi que tous les élus sectoriels. Un travail a déjà été amorcé lors de nos rencontres citoyennes pour sensibiliser et engager les résidents de foyers à participer aux instances de démocratie local telles que les Conseils de quartier, mais nous continuons d'aller vers, pour inclure toutes nos populations dans la vie de notre arrondissement, et nous voterons favorablement votre vœu.

M. SOREL

Dimanche, j'étais dans la rue comme beaucoup d'entre vous certainement, contre cette loi inique ; le dimanche d'avant j'étais aussi dans la rue avec les collectifs de sans- papiers. Pour moi cette loi ne remet pas uniquement en question les principes de la République ; j'ai toujours été un peu sceptique devant celles et ceux qui disent que les principes se suffisent à eux-mêmes ; j'ai toujours pensé que derrière les principes il y avait les actes, et que parfois la République française, derrière les mots, a fait des politiques, que ce soit à l'étranger ou sur son sol, qui n'étaient pas en phase avec les idéaux qu'elle présentait. La question est que cela remet en cause ce qu'est la France, ce qu'est le 20^e. Ce que veut contester l'extrême droite, et même la droite, j'allais dire ; pour moi, quand je lis cette loi, je suis en train de me dire qu'il y a des gens dans ce pays qui se disent : des Noirs, des Arabes, il y en a déjà beaucoup, il y en a trop, et il ne faut pas qu'il y en ait d'autres qui rentrent ; absolument pas, il faut fermer la porte. Pour moi c'est ça qu'il disent ; la violence n'est pas uniquement contre les gens qui sont sans-papiers, contre les gens qui sont étrangers, contre les gens qui ont une carte

renouvelable d'un an, contre ceux qui ont une carte renouvelable de 10 ans ; elle n'est pas seulement contre les racisés, contre ceux que certains appellent les Français de papier, elle est contre toutes celles et tous ceux en qui se retrouvent en prise avec la montée de l'extrême droite et qui pensent que justement, cette France, cette Europe, que certains veulent imposer, n'est pas la leur. Vous avez vu ce qui s'est passé en Allemagne ; il y a eu un peu plus de monde qu'en France, ce n'était pas exactement sur le même sujet, mais c'était justement par rapport à la révélation de cette conférence, qui voulait organiser la remigration chère à Renaud CAMUS, bien de chez nous, à quelques pas de là où a été mise en place la solution finale ; c'est l'histoire qui bégaye, j'ai envie de dire, et il ne faut pas, justement que le pire advienne. Et cela suppose que nous résistions, cela suppose que nous résistions en tant qu'élus, cela suppose que nous résistions en tant que citoyens, cela suppose que nous résistions en tant qu'êtres humains. C'est dans la rue, c'est évidemment aussi en tant qu'élus ; il faut que les collectivités locales s'engagent et il faut aussi que nous assumions nos idées ; c'est pour cela que j'aime bien ce vœu des Écologistes pour organiser une campagne citoyenne.

On n'a pas CNews, on n'a pas Bolloré, on n'a pas Europe 1, on fait avec les moyens du bord, et on en a des moyens, pour résister.

Je voterai ce vœu, et puis, résistons.

M. EPARA EPARA

Monsieur le Maire, chers collègues, je n'avais pas prévu de prendre la parole sur ce vœu parce que je ne comprends toujours pas qu'au 21^e siècle, nous soyons encore là à faire des vœux pour montrer l'apport des immigrés dans ce pays. Mais j'ai été finalement décidé à le faire, parce que cela permet aussi de dénoncer cette loi sur l'immigration qui fait de la France la risée du monde. J'ai choisi l'angle de l'incarnation concrète de ce que c'est que l'apport de l'immigration, et je me permets de citer quelques collègues qui sont ici, et ceux qui ne sont pas là, pour dire un certain nombre de choses : Lila DJELLALI, Lyes BOUHDIDA-LASSERRE, votre serviteur, Hamidou SAMAKE, Jean-Baptiste SALACHAS, Laurent SOREL, ces camarades et amis sont ce que j'appelle, à partir de leurs valeurs, l'incarnation de l'apport des immigrés dans ce pays. Quand je regarde ce qui se passe à travers les valeurs qu'ils démontrent, à travers le multiculturalisme, à travers leur participation à l'économie de ce pays, et pour finir à travers le fait de faire de faire des enfants dans ce pays pour augmenter la population, je ne vois pas comment nous en sommes encore là aujourd'hui, à hésiter, à essayer de se mettre sur la lignée du Front National, pour essayer de faire de l'immigré le responsable de tous les maux de la France. Merci.

M. PLIEZ

Merci. Virginie DASPET.

Mme DASPET

Je voulais vous faire une blague en vous disant bonjour jour mais après l'intervention d'Épency EPARA, que j'ai trouvé particulièrement touchante, je vais éviter.

Que vous dire ? Je ne vais pas reprendre tout ce qui a été énoncé auparavant parce que je partage 99,9 % de ce que j'ai entendu, notamment de la part de Laurent SOREL, qui m'a également beaucoup touchée.

Il y a aussi une grande hypocrisie derrière tout ça, c'est que cela ne marchera pas. On fait une espèce d'appel du pied à l'extrême droite (c'est plus qu'une espèce, c'est une évidence), sauf que derrière, cela ne se passera pas, parce que les migrants continueront d'arriver ; parce que la misère du monde, parce la crise climatique, parce que les régimes autoritaires, parce que les régimes homophobes, et cetera. Cela va créer des populations qui vont vouloir se réfugier, que ce soit économiquement, que ce soit politiquement, que ce soit pour défendre leur façon de vivre. Donc cela ne fonctionnera pas ; ce vœu demande qu'on trouve des aides différentes pour accompagner ces populations ; parce que nous ne pourrions pas refuser d'appliquer la loi, mais il faudra trouver des biais parce que la réalité, c'est que ces personnes sont celles que l'on va retrouver dans la rue, ce sont celles qu'on va retrouver aux urgences des hôpitaux puisqu'elles n'auront plus le droit de se faire soigner. C'est aussi, si on le prend sous le biais de la santé ou de de l'accompagnement de la vie des personnes âgées par exemple, ce sont aussi les personnes qui seront plus là comme soignants dans les hôpitaux, que l'on parle de médecins, des auxiliaires de vie, des aides-soignants, des personnes qui interviennent à domicile par le biais d'associations ou d'entreprises privées, des nounous, des assistantes maternelles plus ou moins déclarées, qui parfois à défaut d'existence d'un service public suffisant pour l'accueil

des jeunes enfants comme pour l'accueil des personnes âgées, se retrouvent dans des situations économiques et parfois même légales pas toujours assez claires, à garder nos enfants, à garder nos aînés.

Au-delà de la faillite idéologique totale, au-delà du fait que moi qui suis maman comme beaucoup d'entre nous sommes parents, je ne sais plus très bien expliquer ce que c'est que cette France qu'on va proposer aux générations qui suivent. Je me permets juste un petit détour ; quand je vois que la laïcité et l'égalité se résument à proposer à nos enfants d'aller à l'école en uniforme et de chanter la Marseillaise, excusez-moi, mais je prends peur. Et tout ce discours totalement nauséabond, avec une forme de politique nataliste, avec le « réarmement » qu'on agite dans tous les sens, est juste affligeant, et cela va bien au-delà de l'accueil des migrants, c'est vraiment un modèle de société absolument effrayant qui nous est proposé aujourd'hui.

M. PLIEZ

Martin BUSSY. Je pense que ce sera la dernière intervention.

M. BUSSY

Merci Monsieur le Maire. Je voudrais juste insister sur un point ; on pense que les Français sont anti-immigrés, je pense que c'est faux, je pense que beaucoup de gens, pour des raisons très précises, mettent dans la tête des gens que le bouc émissaire, c'est l'immigré. Aujourd'hui, comme le disait Laurence SOREL, l'immigré particulièrement visé est le noir ou l'arabe. A une époque, c'étaient les Juifs ; à une époque encore c'étaient les Italiens, les Polonais, les Portugais, et ainsi de suite, et ainsi de suite, et ainsi de suite. Cela fait le jeu de certains, mais ce n'est pas ce que les Français pensent. Par contre, pour l'instant nous sommes en train de perdre la bataille culturelle, et nous la perdons pour plein de raisons ; il n'y a pas que Bolloré, Bolloré c'est le coup de butoir final, mais nous perdons cette bataille culturelle parce que nous ne savons pas dire ce qu'est l'immigration, ce qu'elle signifie, ce qu'elle apporte et ce qu'elle est concrètement. C'est pour ça que ce je trouve intéressant dans ce vœu, en, ce qui concerne notre arrondissement, le 20^e, c'est que l'on peut faire des choses concrètes : on peut aller vers les gens, on peut montrer aux gens que ce qu'ils entendent à la télé, ce qu'ils entendent dans la presse ou ce qu'ils entendent dans leur famille, ce n'est pas la vérité, ce n'est pas la réalité ; et au fond ce n'est pas ce qu'ils pensent. Ils pensent des choses beaucoup plus positives ; la liberté, l'égalité, la fraternité, les gens savent ce que cela veut dire. Par contre il faut qu'on incarne cela aussi sur un sujet comme ça.

Il n'y a pas des sujets de gauche et des sujets de droite. L'immigration n'est pas un sujet de la droite, c'est un sujet de la gauche. Saisissons-nous de ce sujet, parlons concrètement, politiquement, de ce que veut dire l'immigration, et on verra que petit à petit, les enquêtes d'opinion vont se retourner, et qu'en fait, quand les Français votent Front National, ce n'est pas parce que ce sont de gros fachos, ou des gros racistes ; ils expriment beaucoup d'autres choses. La preuve, c'est que même des gens d'origine étrangère votent Rassemblement National. N'oublions pas que le vrai enjeu est la bataille culturelle. Que veut dire pour moi le réarmement ? Cela veut dire le réarmement démocratique et de la République, et ce que cela signifie vraiment. Et j'ai vraiment hâte demain de voir ce que le Conseil constitutionnel va dire, parce que la République, ce sont des valeurs, mais c'est aussi l'État de droit ; et l'Etat de droit est la clé de voûte de notre système. L'Etat de droit est capable de résister, y compris à ce genre d'attaques. J'espère vivement que le Conseil constitutionnel va émettre non pas un avis politique mais un avis juridique, parce que ce sera vraiment aussi une arme très utile pour notre bataille culturelle à venir.

M. PLIEZ

Je ne vois pas d'autre prise de parole, donc je vous propose de vous prononcer sur ce vœu.

Après consultation des membres, le vœu est adopté.

V20-2024-047 : Vœu relatif à la réquisition des logements vides, déposé par les élu-e-s du Groupe communiste et citoyen

M. PLIEZ

La parole à Jacques BAUDRIER.

M. BAUDRIER

Merci Monsieur le Maire. Ce vœu pour alerter sur la situation dramatique du logement à Paris et en Île-de-France. Nous vivons une crise que certains observateurs du secteur qualifient comme la pire crise du logement depuis 70 ans, depuis l'appel de l'Abbé Pierre en 1954.

Nous avons accumulé un déficit d'environ 200 000 à 300 000 logements en Île-de-France depuis plusieurs années, mais la construction se maintenait à un niveau, bon an mal an plutôt correct jusqu'à il y a deux ans, ainsi que la production de logement social. Depuis deux ans, avec la hausse des taux et l'arrivée à maturité malheureusement de l'impact des mesures décidées par le Gouvernement Macron, qui a asséché fortement les finances du logement social, tous les indicateurs chutent très fortement, à la fois la construction de logement globalement en Île-de-France (46 000 logements contre 70 000 l'an dernier) et la production de logement social (18 000 au lieu des 38 000 attendus par les plans définis par l'État lui-même) ; les chiffres devraient encore plus chuter en 2024, qui devrait être la pire année depuis 50 à 70 ans. Nous nous retrouvons donc avec une augmentation des demandeurs de logements sociaux multipliés par deux en 10 ans, et du nombre de personnes à la rue, avec deux fois plus de personnes à la rue qu'il y a 10 ans (330 000 contre 165 000). Tous les indicateurs vont dans un sens très négatif et malheureusement malgré les efforts de la Ville de Paris, puisque le budget voté en décembre dernier est de très loin le plus important pour le logement (625 M€ d'autorisations de programmes, soit 125 M€ de plus que l'année précédente, qui était déjà 100 M€ de plus que celle d'avant). Nous sommes dans une très forte augmentation et tant mieux ; cela nous permet de maintenir nos investissements pour la création de logements sociaux et pour la rénovation de les augmenter très largement. Or, nous nous retrouvons dans un déficit de logements qui s'accroît très fortement ; il est possible que ce déficit s'accroisse de 40 000 logements si la construction atteint le record bas de 30 000 logements à la fin de cette année. Les gens ne partent plus du logement social ; il y a donc de moins en moins de logements sociaux alloués à Paris et encore moins en banlieue. C'est encore plus dramatique pour l'accès au marché privé avec une réduction extrêmement forte des offres de location pour le marché privé ; on a compté plus de 1 000 réponses pour une annonce, un record malheureusement qui risque d'être battu. Tout va clairement mal ; à Paris nous avons une spécificité, c'est que nous avons énormément de logements vacants et de résidences secondaires ; un nombre qui augmente très fortement, encore 6 500 cette année. Il y a et donc nous avons 268 500 logements vacants et résidences secondaires, dont au moins 100 000 pourraient être reconquis avec la mise en œuvre par exemple de ce que nous demandons de longue date, pouvoir maîtriser les taxes sur les logements vacants et les résidences secondaires. Nous l'avons demandé et voté dans ce Conseil d'arrondissement de très longue date. Nous étions avec plusieurs autres élus du 20^e (dont Annie GAFFORELLI, Anne BAUDONNE et Laurent SOREL) devant le rectorat, avec les parents d'élèves et les enseignants des collectifs Jamais sans toit, parce que malheureusement à Paris comme dans l'ensemble des grandes villes, un grand nombre d'enfants dort dans les écoles, ce qui est un signal terrible ; il faut donc prendre des mesures d'urgence totale. Rappelons-nous que depuis 1945 une loi de réquisition existe et qu'il y a plus de 20 ans, mais tout de même il y a seulement 20 ans, certains Présidents de la République et Premiers ministres les ont mis en œuvre ; c'était le cas de Jacques CHIRAC en 1995 et de Lionel JOSPIN en 2001. Cette loi de réquisition existe ; il faut qu'elle soit mise en œuvre. 8 000 logements sont vacants depuis plus de 5 ans à Paris. Il y a vraiment urgence, alors que des personnes sans abri meurent chaque semaine à Paris et en Île-de-France, du froid, du sans-abrisme, qui est une maladie malheureusement mortelle et qui limite très fortement l'espérance de vie. C'est pourquoi ce vœu propose d'interpeller le Gouvernement afin qu'il engage la réquisition de logements vacants parmi les 20 000 qui le sont depuis plus de deux ans sur le territoire parisien, et que le Gouvernement et Parlement permettent à la Ville d'avoir la capacité de mettre en œuvre la réquisition de logements, ce qui nous permettrait d'être beaucoup plus efficaces, comme c'est déjà le cas d'ailleurs sur l'encadrement des loyers ou le contrôle des meublés touristiques. Il y a de nombreuses compétences que nous exercerions sûrement beaucoup mieux, parce que beaucoup plus en prise avec la réalité et face à cette crise terrible du logement. Je vous remercie.

M. PLIEZ

Merci Monsieur BAUDRIER. La parole est à Thomas CHEVANDIER.

M. CHEVANDIER

Merci Monsieur le Maire, chers collègues. Je salue l'initiative du Groupe communiste de porter à nos débats ce sujet. Nous sommes fin janvier et traditionnellement, début février, il y a la publication du rapport annuel du mal-logement par la fondation Abbé Pierre, qui tous les ans vient rappeler les chiffres catastrophiques du mal-logement, témoigne d'une crise sociale qui s'ancre et qui s'approfondit, et dont on voit les conséquences par temps de grand froid, avec évidemment une très forte augmentation du nombre de personnes sans abri.

Face à cela, la Ville de Paris déploie un très grand nombre d'outils pour produire du logement social :

- La construction en dernier ressort, et notamment en utilisant le levier de la surélévation (nous le faisons dans le 20^e arrondissement et c'est une très bonne chose) ;
- La préemption ; là aussi la mairie du 20^e arrondissement et la Ville de Paris sont très proactifs ;
- La transformation d'immeubles de bureaux en logements ; là aussi la Ville de Paris est très en pointe.

Mais évidemment cela ne suffit pas face à l'ampleur de cette crise, une crise plurifactorielle, à la fois les prix à l'achat, à la fois les prix à la location qui explosent ; les conditions de location explosent aussi et font que l'on ne peut quasiment plus avoir accès à un logement par la location, et évidemment la crise du logement social, qui à Paris malgré tout ce qu'on fait et malgré tous les logements qui sont produits, reste une crise de la demande et d'une offre structurellement insuffisante. Il y a encore des solutions, et une des solutions est celle de la réquisition ; le Groupe Paris en commun rejoint la demande de mettre en œuvre les leviers qui existent mais aussi d'assouplir les conditions légales de recours à l'outil de la réquisition, pour qu'il soit plus simple de le faire, mais aussi pour que le champ d'application et donc les types de logement potentiellement concernés soient plus importants pour qu'on puisse effectivement répondre à cette crise. Evidemment nous voterons pour ce vœu.

M. PLIEZ

Merci. Monsieur SOREL.

M. SOREL

Merci Monsieur le Maire. Moi aussi, évidemment, je voterai pour ce vœu. L'autre jour, j'ai lu un article dans Le Parisien qui racontait comment des gens faisaient appel à des chasseurs de logement pour trouver à se loger sur Paris ; je ne parle pas de gens qui sont riches, mais de gens des classes moyennes qui sont obligés de donner de l'argent à des professionnels pour pouvoir se loger. C'est l'une des conséquences de la crise globale du logement en France ; cela signifie que tout en bas de l'échelle, des gens sont à la rue. L'hébergement d'urgence est débordé, et en plus il y a un Gouvernement qui fait tout, en tous cas sur Paris et la région parisienne, mais sur même toute la France, pour que ce ne soit pas une priorité. Ils ont rajouté 120 M€ ; nous verrons ce que cela va donner. Les températures sont remontées, mais j'imagine que vous avez été choqués comme moi quand vous avez entendu les chiffres quand la Préfecture d'Île-de-France a annoncé le plan Grand Froid, et qu'elle a mis en face de ça 274 ouvertures de places. J'ai cru à une blague au début, mais c'était très sérieux ; cela montre évidemment qu'il n'y a pas de volonté politique au sommet de l'État de répondre à cette urgence. Le problème, c'est : que fait la Ville ? Je vais en parler plus tard mais nous avons un vrai problème. Nous parlions tout à l'heure de la loi Immigration et du devoir de résistance ; sur le logement il faudrait qu'il y ait quelque chose qui se passe comme l'appel de l'Abbé Pierre en 54. L'autre jour je l'ai cité au Conseil de Paris ; certains sont venus me voir en disant « ah bon ? ». Le problème n'est pas 'Abbé Pierre ou pas l'Abbé Pierre, cela m'est égal que ce soit un abbé ou quelqu'un d'autre, mais qu'il y ait à un moment donné une mobilisation d'ampleur qui force l'ensemble des collectivités publiques à prendre à bras-le-corps cette question du logement, à commencer par l'État évidemment. Le problème, c'est qu'aujourd'hui déjà même sur le terrain, on est divisé ; il y a le DAL d'un côté, il y a ceux qui se mobilisent sur les MNA de l'autre, et sur l'hébergement d'urgence qui accompagnent les migrants, et puis il y a les familles, et puis il y a Jamais sans toit. Il y a effectivement une nécessité de se coordonner et à un moment donné de descendre massivement dans la rue, de marquer le coup, au-delà de faire des pétitions chacun dans son coin. Je n'ai rien contre les pétitions, j'en signe tous les jours. Ian BROSSAT en fait une, Anne HIDALGO en fait une autre ; je me suis dit que j'allais lancer la mienne. Je ne veux pas me moquer parce que les pétitions sont utiles mais ce dont nous avons besoin c'est de nous coordonner et d'y aller toutes et tous ensemble. C'est ça qui est important, ce n'est de se dire : c'est la faute d'un tel c'est la faute de je ne sais pas qui d'autre. Il y a un devoir de résistance sur cette question.

M. PLIEZ

J'ai encore des prises de parole : François-Marie DIDIER.

M. DIDIER

Merci Monsieur le Maire. Je serai rapide, c'est plutôt une explication de vote. Je ne contredirai pas le diagnostic sur le logement que connaît si bien Jacques BAUDEIER. Il y a effectivement une crise ; il a rappelé l'essentiel tout à l'heure donc je ne vais pas répéter ce qu'il a dit. Je n'ai pas lu le rapport de l'APUR et je vais évidemment le faire.

Martin BUSSY a rappelé qu'il était attaché à l'Etat de droit, moi également, et l'Etat de droit c'est aussi le droit de propriété. La réquisition de logements ? Dans quelles conditions ? Ce vœu, certes, met en exergue tous les problèmes de logement ; je reçois, même en étant élu de l'opposition, beaucoup de gens qui font des demandes de logement, je sollicite souvent Thomas CHEVANDIER ou Jacques encore dernièrement. Cette question du droit de propriété me paraît quand même essentielle ; toutes les conditions en tout cas ne sont pas vraiment expliquées dans ce vœu, même s'il pointe un problème majeur, à travers l'hébergement d'urgence. Nous nous voterons contre ce vœu pour cette unique raison.

M. PLIEZ

Merci. Lila DJELLALI.

Mme DJELLALI

Merci Monsieur le Maire. Le Groupe Ecologiste votera pour. Je remercie le fait que ce vœu soit posé aujourd'hui et je remercie Monsieur le Maire de me faire passer en dernier, ce qui va me permettre de rebondir sur le droit au logement et le droit à la propriété. La dernière fois que j'ai parlé de ce sujet, c'était avec Jeudi Noir, que tout le monde doit connaître, avec lequel nous travaillions avec le collectif et la Fondation l'Abbé Pierre principalement. Nous ne sommes pas contre et personne n'est contre le droit à la propriété ; mais il y a une différence entre les immeubles vides depuis des années et des années à Paris. Les premières réquisitions que nous avons faites en tant que collectif de Jeudi Noir, ne concernaient pas des appartements secondaires mais des immeubles vides, chauffés, propres et qui étaient totalement livrés sur la place publique. On retrouve très facilement dans le cadastre à qui ils appartiennent ; ils appartiennent beaucoup à des privés, et des entreprises privées. Une loi a été déposée en 2013, qui a été travaillée, sur la réquisition des immeubles vides. Le premier à Paris, c'était il y a un peu plus de 10 ans dans le 10^e arrondissement ; c'était une boîte aux lettres vide qui avant était une bijouterie sur un immeuble de 7 étages. Aujourd'hui ce sont des logements sociaux. Donc, le droit à la propriété, oui, mais pas à n'importe quel prix.

Ne mélangeons pas tout ; nous ne sommes pas contre la propriété, et de ne renvoyer qu'à cela, c'est renvoyer face au mur des milliers de personnes qui dorment dans leur voiture. Aujourd'hui une personne est décédée dans le 20^e arrondissement ; elle travaillait dans le 20^e arrondissement, et n'a peut-être pas eu le courage de nous solliciter pour avoir un appartement. Cette personne méritait aussi de ne pas finir seule dans sa voiture.

Je ne sais pas si le droit à la propriété prime sur ce petit fait divers, et je trouve dommage qu'un alinéa vous empêche de voter ce genre de vœu, qui normalement devrait tous et toutes nous réunir.

M. PLIEZ

Je vous invite à voter.

Après consultation des membres, le vœu est adopté.

V20-2024-048 : Vœu relatif aux suppressions de postes enseignants dans les collèges parisiens, déposé par Anne Baudonne et les élu-e-s du Groupe communiste et citoyen

M. PLIEZ

Anne BAUDONNE a la parole.

Mme BAUDONNE

Merci Monsieur le Maire. Même si je vais faire quelques remarques plus générales, je me contenterai de donner des chiffres de l'arrondissement.

Après les propos scandaleux de la nouvelle ministre qui pour sa première prise de parole en tant que ministre de l'Education nationale a osé attaquer l'école publique, que son propre camp, affaibli pourtant singulièrement d'année en année par ces fermetures de postes que nous subissons, ose encore promouvoir l'école privée, ce vœu vise tout simplement à défendre notre école publique attaquée par de nouvelles mesures gouvernementales, tant dans le premier degré que dans le second degré dans l'arrondissement. Le seul 20^e pourrait perdre 19 classes. L'année dernière après la mobilisation nous en avons perdu 15, nous aurions pu en perdre 21. Ce seul choix comptable ne peut être entendu quand l'école doit faire face à une augmentation des difficultés scolaires de nos élèves, à une augmentation des prises en charge d'élèves à difficultés particulières avérées dans les classes et qui devraient avoir l'aide d'une AESH, mais n'en ont pas, et quand la recherche en sciences de l'éducation reconnaît que la France est le pays où le nombre moyen d'élèves par classe est l'un des plus élevés en Europe, alors même que ces mêmes recherches attestent que les conditions d'apprentissage sont nettement favorisées par la diminution du nombre d'élèves par classe. Par ailleurs, ces fermetures des classes dans le primaire s'accompagnent de fermetures dans le secondaire également ; quatre collèges de notre arrondissement sont touchés pour l'instant, de ce que je sais, puisque les informations ne sont pas données encore officiellement. Elles touchent tous des collèges en éducation prioritaire, à savoir deux classes à Jean Perrin, une classe à Besson qui a déjà eu une fermeture l'année dernière, deux à Jean-Baptiste Clément et encore une classe à Lucie Faure, qui avait déjà perdu une classe l'année dernière. Heureusement, et pour la première fois je crois le SNP2N, c'est-à-dire le syndicat majoritaire des chefs d'établissement du second degré, vient enfin de faire paraître aujourd'hui une lettre d'alerte à la nouvelle ministre. Il alerte sur le nouveau projet des classes de niveau, en français en mathématiques, pour lequel aucun moyen supplémentaire ne sera donné ; ce projet est tout bonnement refusé par ces chefs d'établissement, pourtant cadres de l'Education Nationale, et qui doivent normalement se plier et faire appliquer ce qui est proposé. Pourquoi le refusent-ils ? Parce qu'aucun texte officiel n'a été publié à ce jour pour mettre en place ce nouveau projet.

Je vais citer juste deux phrases de ces cadres de l'Education Nationale, qui ne sont pas habitués à contester : « Il n'y a rien de plus difficile pour des cadres que de porter un projet auquel ils ne croient pas, et contraire à ce qu'ils ont toujours porté. Il n'y a rien de plus difficile que de le faire sans les moyens nécessaires à une mise en place sérieuse. Il n'est enfin pas possible de le faire sans texte précis ni cadre réglementaire. » Voilà ce que disent des cadres de l'Education Nationale qui doivent rappeler à la ministre le cadre légal. C'est donc un total désaveu de cette politique ; la réalité de cette politique de Macron est crue ; la machine à cadeaux pour le privé tourne à plein régime, et c'est bien ça qui est le plus révoltant. Le Gouvernement ne se prive même plus, ne se cache même plus, pour privilégier l'enseignement privé contre l'enseignement public.

Aussi je suis, à l'inverse de ce Gouvernement, très fière que le Groupe communiste puisse défendre une école publique, qui défend ses élèves, ses personnels et leurs conditions d'exercice.

C'est pourquoi ce vœu demande au ministère de l'Éducation Nationale d'annuler toute suppression de postes afin de permettre la diminution du nombre moyen d'élèves par classe, tant dans le primaire que dans le secondaire. Il demande également de développer une politique attractive d'embauche des enseignants qui passe par une revalorisation salariale d'au moins 20 %. Il demande enfin qu'il ouvre un nombre de postes conséquents correctement rémunérés et bien formés, afin de répondre aux besoins des élèves porteurs de handicap, et pour finir, que les brigades de remplacement des enseignants soient remises en place, et que des enseignants spécialisés soient recrutés.

C'est pour toutes ces raisons que je vous encourage à voter ce vœu.

M. PLIEZ

Merci. J'ai une prise de parole d'Antoine ALIBERT ; j'en ai une deuxième de Laurent SOREL, une troisième de M. EPARA.

M. ALIBERT

Merci Monsieur le Maire. Je voulais remercier le Groupe communiste pour ce vœu que naturellement nous soutenons en tant qu'écologistes ; cela me permet de revenir sur le débat que nous avons commencé à initier tout à l'heure, notamment avec François-Marie DIDIER. Vraiment je ne cherchais pas la provocation dans mon commentaire politique, c'était un commentaire politique de fait sur l'actualité, mais vous m'avez invité par ailleurs à aller rencontrer les parents d'élèves ; c'est ce que nous faisons, je le fais personnellement, nous le faisons collectivement dans cette majorité, et je constate quelque chose que vous avez dit vous-même et que j'avoue, me chagrine énormément, voire m'insurge ; quand vous dites que des familles de classes modestes ou même précaires se saignent pour pouvoir mettre leurs enfants dans des écoles privées, pensant leur offrir un avenir meilleur. C'est vrai, et c'est bien là où on se rejoint, c'est que nous constatons cette situation ; je trouve cela dramatique puisque derrière c'est quelque chose qui a été organisé politiquement, qu'on le veuille ou non, il faut le dire, par principalement la droite dans ce pays. J'évoquais les chiffres tout à l'heure sur la suppression de poste à l'ère Sarkozy, qui continue encore aujourd'hui sous l'ère Macron. C'est l'organisation d'un projet politique, et ce qui me chagrine par ailleurs c'est que c'est faux, Anne BAUDONNE l'a souvent rappelé ; cette impression qu'on offrira un meilleur avenir à nos enfants dans les écoles privées est basée sur des choses fausses. La ministre qui contribue à alimenter tout cela, a menti en disant qu'elle avait choisi le privé parce que les remplacements d'heures étaient moins bons dans le public que dans le privé ; aucune étude statistique ne permet d'étayer cette *fake news* ; c'est une *fake news*, aucune statistique ne permet de le dire. Par ailleurs, dans notre arrondissement, Anne BAUDONNE le sait très bien, il y a moins d'enfants par classe dans le public que dans les écoles privées. Donc si on veut avoir un meilleur accompagnement, on a plutôt intérêt à choisir le public. Et c'est pour cela que ce que vous disiez me chagrine, car on voit bien que cela repose aussi sur des personnes au haut niveau qui sont censées être ministre de l'Education Nationale et qui en fait dénigrent l'Education nationale, et corroborent des idées préconçues qui n'existent pas.

De même, les études le montrent : à IPS égal d'un établissement privé à un établissement public, il n'y a pas de meilleur résultat dans les établissements privés que dans les établissements publics. C'est ce que je rappelais tout à l'heure, c'est ce qu'on a souvent dit ici ; la mixité sociale est un facteur de réussite, à IPS égal, que ce soit dans le privé ou dans le public.

Enfin, pour compléter tout ce qu'a dit Madame BAUDONNE, si nous n'avons pas envie de rouvrir la guerre scolaire, nous pensons vraiment qu'il faut mettre des vraies contreparties d'atteinte à des objectifs face au financement de l'école privée ; 12 Mds€ distribués aux écoles privées, cela ne peut pas être sans contrepartie, pour contribuer à la réussite de notre République, à l'éducation de nos enfants et à l'atteinte d'objectifs qui sont aussi la mixité sociale. Cela, vous trouverez toujours les écologistes pour le dire. Par ailleurs ce que je veux rappeler c'est que dans ce débat, quand on entend que la réponse, c'est l'uniforme à l'école, qui pourrait coûter 1 Md€ si c'était généralisé, je pense que ce milliard servirait plus à ouvrir des classes, maintenir des postes et revaloriser les enseignants.

M. SOREL

Merci Monsieur le Maire. Je suis pour la paix dans l'école de la République, mais je suis désolé, de l'argent public pour l'école privée, je ne suis pas d'accord. Je ne sais pas si c'est une déclaration de guerre mais en tout cas c'est la défense de l'école de la République, qui est pour moi la seule façon de faire du commun. Je me souviens il y a quelques années, avec des parents de l'école élémentaire de ma première fille, nous étions allés faire les VRP de l'école publique dans les maternelles, pour essayer de convaincre les parents, y compris (parce que j'habitais dans un quartier populaire) les parents des quartiers populaires qui n'ayant pas confiance en l'école de la République, nous disaient qu'ils n'avaient pas les moyens d'aider leurs enfants s'il trébuchaient ; donc ils mettaient tout et se saignaient pour donner une chance à leurs enfants parce qu'à la maison ils ne pouvaient pas les aider. Et évidemment qu'on ne doit pas répondre à ces parents de haut quand on entend ce genre d'argument, mais à un moment donné la réponse qu'on doit leur donner, c'est ce que disait Monsieur Antoine ALIBERT, c'est-à-dire qu'à IPS égal, la réussite est la même, mais surtout que parfois l'image qu'ils ont de l'école publique est produite par les médias et par des gens d'en haut, qui ont tout intérêt

à faire entre guillemets la publicité d'une logique de l'école qui est de favoriser l'école privée, de faire des économies sur tout ce qui permet de faire en sorte que cette promesse républicaine d'émancipation et d'égalité puisse se faire. Parce que c'est quand même un élément central : il y a une République qui dit aux gens : vous êtes ouvrier, vous êtes employé, vous êtes enseignant, mais il existe une école qui donne les moyens à vos enfants de s'émanciper et de devenir ce qu'ils veulent être. Evidemment, on voit bien que dans la réalité c'est souvent un tout petit peu plus compliqué que cela. Mais que cette promesse républicaine soit méprisée à ce point par les gens d'en haut, c'est dramatique, parce que cela vise à légitimer le séparatisme social des gens comme OUDEA-CASTERA. Parce qu'on ne va pas me raconter d'histoire ; au-delà de tout ce qu'elle dit, ce qu'elle veut, c'est que ses enfants soient dans un milieu bien protégé, avec les mêmes, parce que je suis désolé, l'école publique du 6^e, ce n'est pas Télégraphe ou porte de Montreuil ; on ne va pas me raconter d'histoire. Je trouve cela dramatique, et je pense que dans la situation actuelle, il est de notre devoir de défendre le vivre ensemble de l'école publique.

M. PLIEZ

Merci. Monsieur EPARA EPARA.

M. EPARA EPARA

Notre groupe votera pour ce vœu, évidemment, pour deux ou trois petites raisons. Un, la suppression de poste prévue dans le second degré à Paris, et dans le 20^e en particulier près ne garantira pas le bon fonctionnement de l'école publique. Il faut donc donner à l'école publique les moyens nécessaires pour accomplir sa mission éducative et permettre à tous les enfants de réussir leur scolarité dans les meilleures conditions. Deuxièmement, cette suppression perpétuerait les problèmes que ce Gouvernement n'arrive pas à régler. C'est pourquoi nous l'invitons à la cohérence et à la responsabilité, mais rien ne s'est arrangé avec l'arrivée de la nouvelle ministre, dont les déclarations témoignent d'une forme de défiance et de mépris pour l'école publique et surtout pour les enseignants. Trois, l'argument de la baisse de la démographie ne tient pas la route, car les enjeux urgents, qui sont la mixité sociale et scolaire, l'inclusion et le remplacement des enseignants, font peser une menace sur la qualité et la continuité du service public. Pour éviter cette menace, il faut donc un recrutement suffisant et à la hauteur, mais pas en 30 minutes avec n'importe qui sous forme de speed dating ; car enseigner c'est-à-dire transmettre le savoir, c'est un vrai métier qui nécessite des compétences et de la formation. Je vous remercie.

M. PLIEZ

Je ne vois pas d'autres mains ; je vous invite à vous prononcer sur ce vœu.

Après consultation des membres, le vœu est adopté.

V20-2024-049 : Vœu relatif à une réforme du financement des centres de santé non lucratifs pour sauver les centres de santé du 20^{ème}, déposé par Karine Duchauchoi et les élu-e-s du groupe Communiste et Citoyen

M. PLIEZ

Nous donnons maintenant la parole à Karine DUCHAUCHOI et aux élus du Groupe communiste et citoyen pour nous parler du financement des centres de santé.

Mme DUCHAUCHOI

Bonsoir. Merci Monsieur le Maire. Je vais essayer d'être rapide. Comme j'aime à rappeler à chaque Conseil d'arrondissement, 41 soignants pour 10 000 habitants dans le 20^e contre 76 en moyenne à Paris. Cela permet de mesurer un peu le seuil de de pénurie. Je voudrais également vous rappeler le classement en ZIP (zone d'intervention prioritaire) des quartiers des portes de 20^e et des autres quartiers, la difficulté des personnes de pouvoir trouver un médecin traitant. Dans ce contexte, il est important pour nous de soutenir les centres de santé à but non lucratif ; je dis bien à but non lucratif et les maisons de santé en secteur 1. D'ailleurs j'étais ravie hier de pouvoir inaugurer la nouvelle maison

de santé à Belleville, qui a déménagé, qui s'est agrandie et qui permet à des nombreux habitants d'avoir un médecin traitant, ce qui n'était pas le cas avant, ce à quoi nous avons contribué.

Je suis donc plutôt ravie d'avoir au moins un nouvel équipement, avec le risque, du coup, de ne pas en perdre ; en effet, la grosse difficulté, nous l'avons évoqué dans plusieurs Conseils d'arrondissement, est le GOSB, qui est dans une situation assez critique, et le centre de la Croix-Rouge. La Croix-Rouge nous a annoncé en effet que le Centre de santé de la Croix-Rouge de la rue Haxo fermerait au mois de juin s'il ne trouvait pas de reprenneur. L'enjeu est bien de pouvoir trouver un reprenneur non lucratif.

Concernant le GOSB, la Ville a engagé une réflexion avec lui et l'ARS pour voir comment soutenir le centre pour que financièrement il puisse s'en sortir. Nous sommes toujours en discussion sur cet aspect, mais il y a un autre enjeu derrière ; une fois qu'on aura aidé financièrement le GOSB, comment fera-t-on pour que les centres de santé à but non lucratif, et notamment le GOSB, se remettent de leurs difficultés et puissent continuer à assurer les soins prodigués à nos habitants ? En effet, on s'aperçoit hélas qu'il existe deux logiques, notamment une marchandisation de la santé avec un système parallèle, où l'argent va à des fondations et des centres qui ouvrent et qui ont d'autres critères, par exemple Ramsay, qui voulait racheter les centres de la Croix-Rouge ; ce sont ces centres qui ont droit à des expérimentations au forfait. Je vous rappelle qu'il existe deux types de financement : le financement à l'acte et le financement au forfait qui a pu être expérimenté dans le cadre de la loi de finances (l'article 51). Dans le cadre de cette loi de finances, certains centres, notamment ceux de Ramsay, ont pu expérimenter dans ce sens-là.

Il est donc demandé que la Ville saisisse de nouveau l'ARS pour qu'il puisse y avoir une expérimentation de type « Article 51 », pour que les centres puissent être inscrits en expérimentation, comme depuis 2018 13 centres de santé communautaires qui sont engagés dans cette démarche, pour montrer qu'il est possible d'avoir d'autres modes de fonctionnement. L'objet du forfait est aussi de pouvoir accompagner le patient sur l'ensemble de son parcours plutôt que sur un seul acte, et de prendre l'ensemble de sa santé en compte ; on sait que la question du logement impacte, la question du rythme de travail, de l'alimentation, tout impacte la santé d'un patient, et cela permet d'avoir le temps de prendre un compte et de le traiter dans sa globalité, ce que fait le GOSB. Nous continuons de dire que l'ARS doit débloquer des aides d'urgence pour que le GOSB puisse dans quelques mois, s'il est en difficulté financière, continuer à assurer le financement des médecins et rester ouvert le temps de trouver un autre moyen de perdurer l'action.

M. BOUHIDA-LASSERRE

Bonsoir à toutes et à tous. Le groupe Paris en commun soutient pleinement ce vœu. Karine DUCHAUCHOI l'a très bien expliqué : derrière la tarification à l'activité, c'est tout un raisonnement et une optimisation de l'activité des structures qui est demandée, qui ne correspondent pas nécessairement à l'accompagnement qu'exigent certains patients qui ont des spécificités et des besoins particuliers. Je voulais particulièrement appuyer ce vœu puisque la situation du GOSB sur le centre de santé est totalement liée à l'avenir de la structure d'accueil de la petite enfance ; c'est un combat commun que nous menons chacun sur nos sujets, Karine DUCHAUCHOI et moi-même, et nous espérons l'un pour l'autre que chacun des équipements et des services publics de cet établissement soit sauvé par notre combat et nos échanges avec les partenaires de la Ville.

Après consultation des membres, le vœu est adopté.

Vœu pour le soutien aux crèches et au centre de santé du Groupe d'Œuvres Sociales de Belleville, sur proposition de Laurent Sorel

M. PLIEZ

La parole est à Laurent SOREL.

M. SOREL

Merci Monsieur le Maire. La dernière fois, vous m'aviez fait la leçon, surtout Karine DUCHAUCHOI, sur ce qu'il fallait faire ou pas en matière de présentation de vœu. Je suis vraiment désolé de ne pas savoir me tenir ; il m'arrive de manger avec les coudes sur la table, et puis je suis à la France Insoumise, donc vous m'excuserez. Mais je remonte au créneau parce qu'effectivement il y a eu une

mobilisation devant la mairie par rapport à des risques de fermeture de la crèche Passerelle à côté du centre de santé. J'ai voté le vœu précédent, évidemment, parce que je pense que la responsabilité principale porte sur le mode de financement et des crèches et des centres de santé associatifs à but non lucratif, sur la tarification à l'acte, qui n'est pas du tout adapté pour les centres de santé à but non lucratif ; cela revient presque à organiser le fait qu'ils ne puissent pas être rentables, donc ils sont sous-financés. Pour ce qui est des crèches, c'est les inciter les crèches à faire gardiennage et à faire du chiffre, ce qui évidemment n'est pas dans l'intérêt des tout petits. Nous sommes dans une situation où les partenaires de la Ville sur ces questions ne font pas la part de leur boulot ; il s'agit de changer le système de de financement, au forfait et pas et pas à l'acte, et aussi d'augmenter les aides au fonctionnement, parce que sinon on risque de se retrouver dans une situation où les centres de santé et les crèches vont fermer à court et moyen terme. La question que je pose n'est pas relative à ce que la Ville doit ou pas demander aux partenaires (je pense que nous sommes tous et toutes d'accord dans ce Conseil d'arrondissement), mais c'est sur ce que la Ville pourrait faire en cas d'échec de toutes les discussions ; dans quelle mesure la Ville peut-elle augmenter ses versements, ses aides et ses subventions ? La municipalisation est-elle absolument impossible ou est-ce une hypothèse, même de dernier recours, qui peut être mise sur la table ? Ce sont des questions auxquelles je n'ai toujours pas de réponse et c'est pour cela que je remonte au créneau. J'aimerais avoir une réponse claire ; que peut faire la Ville, dans la mesure où toutes les hypothèses échouent ? Ce que nous ne souhaitons pas mais il me semble que c'était aussi la demande d'un certain nombre de parents et c'était aussi l'inquiétude d'un certain nombre de syndicats côté centre de santé.

Mme DUCHAUCHOI

Je ne voulais pas du tout être donneuse de leçons la dernière fois.

Nous étions présents à la mobilisation ; nous étions tous d'accord sur le fait que le GOSB ne doit pas fermer. Je l'ai exprimé, je le redis là ; il n'est pas question que le centre de santé du GOSB ferme.

Nous avons reçu les familles, nous avons reçu les syndicats. Ce qui a été dit, et je le redis ; une discussion est en cours en ce moment avec la Ville et avec l'ARS. L'idée est qu'ils ont besoin d'un coup de pouce pour redresser la barre ; ils ne vont pas la redresser tout seuls.

Deuxième chose : c'est assez bizarre de se dire que si cela ne se fait pas, il faut engager ça. L'idée est plutôt d'engager des financements plutôt que de se dire que cela ne va pas marcher donc on va vers la municipalisation. Tout le monde sait ce que je pense de la municipalisation en tant que communiste, c'est plutôt pour les structures municipales ; sur des centres de santé comme ça, la pluralité est une richesse. Ce que fait le GOSB en matière de planification de centre familial, sur toutes les questions de sexualité est une richesse.

Si dans 50 ans cela a changé de couleur politique, que voudra dire le fait que ce soit municipal ? On ne fait plus de planification ? On n'accueille plus les femmes ? On ne fait plus d'IVG ? Qu'est-ce qui change ? Cette logique d'avoir des structures municipales et des structures associatives permet une pluralité des actions ; cela permet aussi de mener dans le combat quotidien des choses qui ne pourraient plus être faites. On sait très bien que certaines municipalités de droite, dans le champ de l'action de l'IVG, de la planification, ne sont pas aussi moteurs que dans certaines autres villes de gauche. Donc il y a tout intérêt à avoir une pluralité des acteurs dans le champ de la santé ; mais cela peut être aussi dans le champ de l'éducation.

La question n'est pas là, la question est de se battre, pour qu'il y ait un soutien financier de l'ARS et de la Ville ; c'est en discussion parce que pour l'instant c'est moyen. Deuxième chose, le vœu de tout à l'heure, c'est-à-dire le fait de demander une expérimentation à l'acte pour que le mode de fonctionnement change, corresponde aux besoins des habitants et au financement du centre de santé.

A titre d'indication, transformer en centre de santé associatif en municipal, demande 10 à 12 mois ; de toute façon cela ne résout pas le problème des salaires qui doivent être payés prochainement, ni les besoins immédiats des habitants en matière de santé.

Nous n'en sommes pas encore à cette question, c'est pourquoi j'appelle à voter contre ce vœu.

M. SOREL

De toute façon, je retire mon vœu, mais je voulais avoir ce débat ; un vœu peut aussi servir à ça.

Après consultation des membres, le vœu est retiré.

V20-2024-050 : Vœu pour répondre à la crise du logement et de l'hébergement d'urgence, sur proposition de Laurent Sorel

M. PLIEZ

Le vœu suivant est présenté par Laurent SOREL. S'il souhaite le retirer, nous pouvons peut-être faire l'économie du débat.

M. SOREL

Tout à l'heure j'ai voté avec joie le vœu du PC. Je pense que la responsabilité principale de la crise du logement vient de l'Etat et que la crise globale du logement a des répercussions sur la crise de l'hébergement d'urgence, tout en bas de l'échelle. La question que je pose dans mon vœu va au-delà de pointer la responsabilité de l'État ; parce qu'on se retrouve face à un Gouvernement et je pense qu'à gauche nous sommes tous convaincus de cela, qui est inflexible sur un certain nombre de revendications que nous pouvons porter, et que nous avons portées l'année dernière, à plusieurs millions dans la rue, et qui ne va pas forcément céder à la première pétition venue. Nous le savons. Il ne s'agit pas de ne pas montrer du doigt l'Etat et de ne pas le mettre devant ses responsabilités, il s'agit de réfléchir à ce que la Ville peut faire pour être autre chose qu'en bureau des pleurs ; on recueille les doléances des gens qui se retrouvent à la rue, on leur dit : « on fait ce qu'on peut, on ne peut pas faire beaucoup plus, on transmet à l'Etat, et si l'État ne peut pas faire, nous sommes désolés ». Je caricature, évidemment. Ce que je veux essayer de montrer c'est que la Ville peut faire davantage qu'elle ne le fait actuellement, et pas simplement sur la question des MNA qui sont en recours ; le fait de dire que ce n'est pas nous mais l'Etat, est discutable. C'est d'ailleurs discuté par un certain nombre d'acteurs et d'associations.

Deuxièmement, sur la question de l'hébergement d'urgence, quand il a fait des températures négatives ces derniers temps, la question de la mobilisation des gymnases a été posée dans cette salle ; je sais bien que la mairie du 20^e n'est pas une mairie de plein exercice, mais vous faites partie d'une majorité qui siège à l'Hôtel de Ville, qui à mon sens est un peu frileux sur la question de la mobilisation des gymnases. Et ne me dites pas que les gymnases servent aussi pour le sport des enfants, je suis bien au courant, j'ai des enfants scolarisés et je sais bien ce que cela signifie.

Sur la question de la réquisition, Montreuil l'a fait une fois ; c'était très symbolique. La réquisition a été cassée par le TA, mais c'est une manière d'interpeller l'Etat. Est-ce que cela ne pourrait pas être fait par la Ville, au-delà des pétitions ?

Dernière chose, sur les logements sociaux ; n'y a-t-il pas des dispositifs qui permettraient de mobiliser les logements vides dans une logique intercalaire ?

Voilà. Ce sont des questions très concrètes que je pose sur ce que peut faire la Ville en plus que ce qu'elle fait déjà.

M. PLIEZ

Merci. Avant d'avoir un échange, nous allons laisser l'exécutif, par la voix d'Antoine ALIBERT, présenter le vœu de l'exécutif qui se veut une réponse en miroir, une réponse alternative. Antoine, je te laisse la parole si tu es prêt.

V20-2024-051 : Vœu de l'Exécutif relatif à l'hébergement d'urgence et à la mise à l'abri des personnes sans abri

M. ALIBERT

Nous avons souvent ces débats effectivement en Conseil. Que dire ? Laurent, vous avez commencé votre propos en disant l'essentiel ; le problème dans ce pays, et du coup à Paris, c'est l'insuffisance de production de logements à bas coût pour loger tout le monde. Et de là, de fil en aiguille il y a une réaction en chaîne qui fait que l'hébergement d'urgence n'est plus suffisant pour mettre les personnes à l'abri quand elles ne peuvent pas accéder au logement ; et même depuis quelques années, de nouveaux publics sont à la rue. Nous évoquons en introduction de ce Conseil d'arrondissement l'absence de ministre du Logement depuis plus de 15 jours alors même qu'on lançait le Plan grand froid, mais en fait, moi je m'en fous un peu du ministre du Logement ; le vrai problème, c'est l'absence de politique de logement dans ce pays et depuis des années. Il n'y a jamais eu autant de demandes

et aussi peu de constructions. Emmanuelle WARGON y a quelques années proposait d'atteindre les 250 000 logements sociaux produits par an ; on est à peine à 90 000 je crois au niveau national C'est catastrophique ; nous en payons le prix et nous allons hélas en payer le prix pendant des années, parce qu'on ne construit pas des milliers de logements en un claquement de doigts.

Tu as dit l'essentiel : des annonces ont été faites juste avant que le ministre s'en aille, sur les 10 000 logements promis dans le cadre du Plan grand froid, alors même que cela avait été voté au Parlement. Cela a été annoncé la veille de l'annonce du Plan grand froid tout en sachant que ce ne serait pas possible de les permettre. Tu connais aussi le partage de responsabilités sur le sujet des MNA ; tu sais qu'ici dans cette majorité nous avons été capables d'en débattre. Demain c'est la Nuit des solidarités ; je fais une petite page de pub pour ce dispositif essentiel qui été généralisé à toute la France à l'initiative des sénateurs socialistes grâce à un vote ce soir en séance au Sénat. Plus de 3 000 personnes dorment à la rue à Paris ; parmi ces 3 000 personnes, il y a énormément de familles, il y a effectivement beaucoup de MNA qui sont en recours. L'année dernière 10 000 MNA sont arrivés en France. Aujourd'hui nous courons après le respect de nos obligations légales en tant que département sur la pré-évaluation. Avant on arrivait à les mettre dans des espaces corrects ; aujourd'hui on est obligé de les mettre dans des gymnases le temps de leur pré-évaluation parce qu'il n'y a plus assez de place. Je voulais insister sur un point, parce que dans notre majorité et dans ce Conseil c'est souvent le sujet des MNA qui fait débat. Je vais conclure là-dessus et c'est ce que rappelle notre vœu ; avec notre majorité, malgré les débats qui ont pu être longs, avec ta présence dans les mobilisations, c'est que nous avons lancé (je l'ai déjà dit devant les collectifs et ils n'étaient pas contents que je le dise) une petite révolution sur le sujet dans le 20^e. Aujourd'hui plus de 300 mineurs non accompagnés en recours sont hébergés par la Ville de Paris. J'ai reçu aujourd'hui une plainte d'un jeune qui était logé à la Villette dans le cadre du Plan grand froid, dispositif de l'État ; à ma connaissance nous n'avons pas reçu de plainte de MNA en recours qui sont hébergés par la Ville. C'est ça la différence fondamentale ; pendant que l'État ouvre des dispositifs complètement bas de seuil, presque indignes, nous, en tant que Ville, quand nous ouvrons des choses, cela prend du temps, parce que nous n'ouvrons pas juste 4 murs, nous proposons des repas, nous proposons des lits et nous faisons de l'accompagnement social.

M. PLIEZ

Merci. Madame JARDIN.

Mme JARDIN

Bonsoir à tous et toutes. Je vais à la fois donner une explication de vote du groupe PEC et répondre, à la fois sur le vœu de l'exécutif et sur le vœu de Monsieur SOREL.

Monsieur ALIBERT l'a rappelé, à chaque Conseil depuis plusieurs mois, nous interpellons le Gouvernement sur la situation des personnes à la rue. Avec la vague de grand froid que nous venons de subir, la situation devient de plus en plus alarmante. Je rappelle que ces dernières semaines, des personnes sont mortes de froid dans la rue ; c'est intolérable, c'est indigne de notre République. Il est urgent que l'État prenne ses responsabilités et applique les annonces faites par le Président de la République.

Je vais du coup compléter les propos de Monsieur ALIBERT en rappelant que la Ville, notamment dans le cadre du Plan grand froid, a fait plus qu'elle ne devait faire, en ouvrant quatre gymnases et un lycée à Paris, que dans le 20^e, plus spécifiquement, nous avons dans cette enceinte une halte pour femmes à la rue ; nous avons ouvert un centre d'hébergement pour les jeunes à la rue Porte de Montreuil et nous allons ouvrir en mars un centre d'hébergement pour 80 personnes. Nous faisons beaucoup mais Monsieur ALIBERT le disait, ce n'est pas suffisant, et beaucoup trop de personnes dorment encore à la rue. C'est pour ça qu'à travers ce vœu nous demandons que l'État prenne ses responsabilités, en recherchant avec la Ville tous les locaux et fonciers possibles pour atteindre l'objectif des 10 000 places supplémentaires annoncées par le Président, en faisant en sorte que ces places soient accessibles à tous et toutes, sans conditions d'âge ni de situation administrative, et que le centre qui va ouvrir dans le 20^e (nous l'avons plusieurs fois réclamé) puisse accueillir des jeunes à la rue. Nous interpellons une fois de plus le Gouvernement ; nous prenons nos responsabilités ; nous avons fait plus que nous devons faire.

Je vais donner la position du groupe sur le vœu de Monsieur SOREL ; nous allons voter contre, tout d'abord parce que nous avons un vœu de l'exécutif qui dit l'essentiel, qui est équilibré, qui porte les bons combats et propose des solutions réalistes. Parce qu'ensuite, et vous l'avez clairement dit Monsieur SOREL, votre vœu sous-entend que la Ville ne prend pas ses responsabilités sur les personnes à la rue, et en filigrane porte atteinte à l'action des élus qui font le maximum chaque jour

pour les plus défavorisés d'entre nous, et notamment les élus qui sont aujourd'hui dans cette pièce. Par ailleurs, certaines des propositions que vous faites ne sont pas réalistes et peuvent susciter de faux espoirs pour des personnes qui sont déjà dans une situation d'extrême vulnérabilité, et cela ne semble pas correct. Enfin, je vais le dire mais nous l'avons déjà dit sur plusieurs vœux que nous avons portés ici, on est dans un climat national absolument délétère, avec un Gouvernement qui fait le jeu de l'extrême droite, qui ne cesse de déliter le lien fraternel entre nos concitoyens et fait peu de cas des plus défavorisés d'entre nous ? Nous avons en cette période besoin d'une vraie solidarité entre les élus de gauche ; nous étions d'ailleurs un certain nombre à être dimanche à la marche, les uns à côté des autres, pour refuser la loi immigration portée par le Gouvernement. La situation est grave ; nous avons besoin d'une grande solidarité entre nous car toutes les forces vont compter et seront importantes pour aider les plus fragiles. Et nous attendons de vous, Monsieur SOREL, plus de solidarité et de soutien envers l'action de l'exécutif qui fait tout et qui fera toujours tout et toujours son maximum pour venir en aide aux plus démunis.

M. PLIEZ

Monsieur JALLAMION.

M. JALLAMION

Evidemment le Groupe communiste votera avec enthousiasme le vœu de l'exécutif. Personnellement je suis assez choqué qu'on remette en cause les actions de la mairie du 20^e concernant les MNA. Je pense qu'elle va très loin, cela a été rappelé par Antoine ALIBERT. Tu le disais, Laurent, il faudrait qu'on se retrouve et qu'on lutte ensemble. Nous sommes d'accord sur l'objectif, nous sommes d'accord qu'il faut accueillir de manière inconditionnelle les gens, nous sommes sur le fait qu'il faut ouvrir un maximum de choses que l'on puisse ouvrir, nous sommes d'accord sur le fait qu'il faut une répartition de l'effort. Or, pour réussir à résoudre ce problème, il faut des négociations y compris avec l'État, mais on ne veut pas dire à l'État que l'on règle tout au niveau de Paris, que les Parisiens vont tout payer et on se fiche de savoir si l'État est capable d'ouvrir des centres. Tout cela est un rapport de force permanent avec l'État, avec les autres collectivités territoriales ; cela fait partie du jeu, on le sait. Chaque fois qu'il y a eu des problèmes d'urgence, on a tout fait pour essayer de réussir à mettre à l'abri le plus de gens possible et si possible la totalité. Je regrette donc réellement que nous n'arrivions pas à nous retrouver sur cette lutte, et je considère pour ma part que la France insoumise et certains animateurs du collectif se trompent de cible. C'est dommageable. Nous nous abstiendrons donc sur ton vœu. Nous pensons que la Ville pourrait essayer de voir s'il est possible d'ouvrir des gymnases mais nous considérons que ton vœu est trop incisif vis-à-vis de la majorité, comme le sont les soutiens que tu exprimes dans certaines situations, qui honnêtement ne devraient pas avoir lieu de notre point de vue.

M. PLIEZ

Juste une remarque parce que vous avez tout dit. Cela s'adresse aussi à l'opposition ; je crois que ce qui devrait faire consensus, c'est qu'en France aujourd'hui personne ne devrait dormir dehors, quel que soit son destin sur le territoire. C'est cela que nous pouvons déplorer et c'est ça que j'estime la promesse trahie du Président de la République. D'autres l'avaient fait avant lui, mais lui, c'est le dernier à l'avoir fait.

Je vous invite d'abord à vous prononcer sur le vœu de Laurent SOREL.

Après consultation des membres, le vœu est rejeté.

M. PLIEZ

Je vous invite maintenant à vous prononcer sur le vœu de l'exécutif.

Après consultation des membres, le vœu est adopté.

M. PLIEZ

Je remercie tout le monde d'être resté jusqu'au bout ; je pense que les habitants du 20^e l'apprécient. La séance étant épuisée, je vais la lever.

Je vous rappelle que demain, c'est la Nuit de la solidarité dans tout Paris, et qu'effectivement, le Sénat a voté une Nuit de la solidarité nationale.